

SÉANCE DU 29 MARS 2010

CONVOCAATION

Le Conseil Municipal est convoqué en séance publique à l'Hôtel de Ville le LUNDI 29 MARS 2010 à 18H30, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ORDRE DU JOUR

Finances, Contrôle de Gestion, Budget, Relations avec les Associations Patriotiques

- COMPTE ADMINISTRATIF 2009 - BUDGET PRINCIPAL
- COMPTE ADMINISTRATIF 2009 - BUDGET ANNEXE DE L'EAU
- COMPTE ADMINISTRATIF 2009 - BUDGET ANNEXE RÉGIE D'EXPLOITATION ELISPACE
- COMPTE ADMINISTRATIF 2009 - BUDGET ANNEXE ZONE DE LA MARETTE
- COMPTE ADMINISTRATIF 2009 - BUDGET ANNEXE DE LA LONGUE HAIE
- COMPTE ADMINISTRATIF 2009 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES LONGUES RAYES
- COMPTE ADMINISTRATIF 2009 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES RIGALLOIS
- COMPTE ADMINISTRATIF 2009 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT AGEL
- COMPTE ADMINISTRATIF 2009 - BUDGET ANNEXE PA TILLOY
- COMPTE ADMINISTRATIF 2009 - BUDGET ANNEXE ZAC SAINT-QUENTIN OUEST
- COMPTE ADMINISTRATIF 2009 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT BINCHE
- COMPTE ADMINISTRATIF 2009 - BUDGET ANNEXE ZAC DE THER
- COMPTE ADMINISTRATIF 2009 - BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITÉS DES CHAMPS DOLENT
- COMPTES DE GESTION 2009 - BUDGET PRINCIPAL ET ANNEXES
- AFFECTATION DU RÉSULTAT 2009 - BUDGET PRINCIPAL
- AFFECTATION DE RÉSULTAT 2009 - BUDGET ANNEXE DE L'EAU

- AFFECTATION DU RÉSULTAT 2009 - BUDGET ANNEXE ÉLISPACE

- BUDGET ANNEXE DE LA MARETTE - BUDGET PRIMITIF 2010

- BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DE LA LONGUE HAIE - BUDGET PRIMITIF 2010

- BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES RIGALLOIS - BUDGET PRIMITIF 2010

- BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT AGEL - BUDGET PRIMITIF 2010

- BUDGET ANNEXE PA TILLOY - BUDGET PRIMITIF 2010

- BUDGET ANNEXE ZAC SAINT QUENTIN OUEST - BUDGET PRIMITIF 2010

- BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES LONGUES RAYES - BUDGET PRIMITIF 2010

- BUDGET ANNEXE RÉGIE D'EXPLOITATION ELISPACE - BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2010

- COMPTE RENDU DES ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN ENTREPRISES EN 2009 - DSU 2009

- ADHÉSION À L'ASSOCIATION FINANCES, GESTIONS ÉVALUATION DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES (AFIGESE - CT)

Administration Générale, Travaux et Vie Associative

- DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC CRÉMATORIUM

- RÉGIME INDEMNITAIRE - FILIÈRE TECHNIQUE - PRIME TECHNIQUE - PRIME DE SERVICE ET DE RENDEMENT (PSR)

- MODALITÉS D'ACCUEIL DES STAGIAIRES DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

- TABLEAU DES EFFECTIFS

- ASSOCIATION DU FOYER DES JEUNES TRAVILLEUSES SUBVENTION EXCEPTIONNELLE COMPLÈMENT POUR LE LOYER 2010

- AFFECTATION DES CRÉDITS INSCRITS AU BUDGET PRIMITIF 2010 6574 - SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX ASSOCIATIONS

- ADHÉSION AU RÉSEAU DIVA (DISPOSITIF D'INFORMATION SUR LA VIE ASSOCIATIVE)

- ÉGLISE SAINT-ÉTIENNE - INSTALLATION DE SÉCURITÉ - DEMANDE DE SUBVENTION

- AUGMENTATION DU CAPITAL DE LA SA HLM DU BEAUVAISIS

Emploi, Commerce, PRU, Politique de la Ville

- AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DU JEU DE PAUME - TRANSFERT DU PROTOCOLE D'ACCORD

- CONVENTION AVEC L'UNION DES COMMERÇANTS ET ARTISANS DE BEAUVAIS (U.C.A.B) PROGRAMME D'ANIMATIONS

- CONTRAT URBAIN DE COHÉSION SOCIALE - PROLONGATION D'UN AN DE LA DURÉE DU CONTRAT URBAIN DE COHÉSION SOCIALE ET PROGRAMMATION 2010

- CONTRAT URBAIN DE COHÉSION SOCIALE PROGRAMMATION 2010 FONDS DE SOUTIEN AUX INITIATIVES LOCALES

- CONVENTION DE LOCATION RÉSIDENCE POUR PERSONNES AGÉES QUARTIER SAINT-JEAN A BEAUVAIS BAIL EMPHYTÉOTIQUE ADMINISTRATIF ENTRE LA SA HLM DU BEAUVAISIS ET LA VILLE DE BEAUVAIS

- QUARTIER SAINT-JEAN GESTION URBAINE DE PROXIMITÉ PROGRAMME D'ACTIONS 2010

Petite Enfance, Famille, Logement, Santé, Plan ALZHEIMER, EPODE, DALO, Hébergement d'Urgence

- ADHÉSION À L'ASSOCIATION IDÉAL RÉSEAUX PETITE ENFANCE ET ESPACES VERTS ANNÉE 2010

- CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'O.P.H.S. INSTITUT LÉON BERNARD - MULTI ACCUEIL PETITE ENFANCE LES P'TITS LOUPS

- AVENANT À LA CONVENTION TRIENNALE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ASSOCIATION DE GESTION DES CRÈCHE ET HALTE-GARDERIE PIERRE JACOBY

Culture, Francophonie, Patrimoine, Label Ville d'Art et d'Histoire

- ASSOCIATION CULTURELLE ARGENTINE - ASCA SIGNATURE D'UNE CONVENTION

- ASSOCIATION LA BATOUDE, CENTRE DES ARTS DU CIRQUE ET DE LA RUE - SIGNATURE D'UNE CONVENTION PLURIANNUELLE

- ASSOCIATION POUR LE RAYONNEMENT DU VIOLONCELLE - SIGNATURE D'UNE CONVENTION

- DEMANDES DE SUBVENTIONS 2010 DRAC Picardie & SACEM

Urbanisme, Circulation et Stationnement, Environnement

- CESSION DE TERRAIN À MONSIEUR ET MADAME GUILLEMENET

- RÉSERVES FONCIÈRES LIEUDIT 'SURMONTIER'

- RÉTROCESSION DE L'ÉGLISE SAINT-JEAN-MARIE VIANNEY À L'ASSOCIATION DIOCÉSAIN DE BEAUVAIS

- LOTISSEMENT AGEL VENTE DE TERRAIN À L'OPAC TRAVAUX DE VIABILITÉ SUPPLÉMENTAIRE

- BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIÈRES RÉALISÉES PAR LA VILLE EN 2009

- TRAVAUX D'ENTRETIEN DES BERGES DE L'AVELON, PROGRAMME 2009-2010 SOLlicitation DES FINANCEURS

- SOUMISSION AU RÉGIME FORESTIER DES PARCELLES DU BOIS BRÛLET, MARTELAGE ET COUPE DE

LA PARCELLE 1 DU BOIS BRÛLET, RÉÉVALUATION DE LA TARIFICATION COMMUNALE DES BOIS ET ÉVALUATION FINANCIÈRE DES ARBRES D'ORNEMENT

- DÉMOLITION DE LA MAISON DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION ET DE SES GREFFES PRU ST JEAN

- DÉNOMINATION DE VOIES 'LES LONGUES RAYES'

Sport, Jeunesse

- ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

- CONVENTIONNEMENT AVEC UN ORGANISME DE DROIT PRIVÉ BÉNÉFICIAIRE D'UNE SUBVENTION SUPÉRIEURE À 15 000 €

- TRIATHLON 2010 ORGANISATION

- ADHÉSION À L'ASSOCIATION FRANCE SPORT

- ATTRIBUTION DE BOURSES AUX ATHLÈTES DE HAUT NIVEAU

Sécurité, Prévention de la Délinquance

- SUBVENTION ASSOCIATION CIDFF - JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA FEMME

Éducation, NTIC, Affaires Périscolaires, Conseil Consultatif de la Jeunesse

- SUBVENTION ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE MARISSSEL A-FIDÉLIE BORDEZ

- SUBVENTIONS ÉCOLE OUVERTE

- DÉLÉGATION DONNÉE AU MAIRE - COMPTE RENDU DES DÉCISIONS

Fait à Beauvais, le 22 mars 2010

Le lundi 29 mars 2010 à 19h00,

Le Conseil Municipal de la Ville de BEAUVAIS, dûment convoqué par Madame le Maire conformément aux dispositions de l'article L. 2121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

PRÉSIDENT : Mme Caroline CAYEUX

PRÉSENTS : Mme Caroline CAYEUX, M. Jean-Marie JULLIEN, M. Franck PLA, Mme Claire BEUIL, M. Jean-Luc BOURGEOIS, M. Olivier TABOUREUX, Mme Catherine THIEBLIN, Mme Priscille DIKONGUE NYABEN (Pouvoir à M. GAIRIN, arrivée au dossier n°36), M. Jacques DORIDAM, M. François GAIRIN, Mme Corinne CORILLION, Mme Cécile LALOI, M. Ali DJENADI, Mme Odette BLEIN, M. Serge ADAM, M. Armand BORGNE, Mme Claire LEROY, Mme Nicole WISSOTZKY, Mme Francine PICARD, Mme Lucienne BERTIN, M. Antonio DA CUNHA, M. Pierre MICHELINO, M. Eric MARDYLA (Pouvoir à M. DA CUNHA, arrivé au dossier n°28), M. José HIBERTY, M. Richard HAUDOIRE (Pouvoir à M. LOCQUET, arrivé au dossier n°28), Mme Béatrice PERNIER, Mme Elisabeth LESURE, M. Charles LOCQUET, M. Mamadou LY, M. Sébastien CHENU, Mme Cécile CHAMORIN, Mme Farah JEDDI, Mme Hélène DE NATTES, Mme Jacqueline MENOUBÉ, Mme Sylvie HOUSSIN (Absente à partir du dossier n°38), Mme Brigitte MOUALEK, Mme Anne ROUBI-GEFFROY (Absente à partir du dossier n°38), M. Thierry AURY (Absent à partir du dossier n°38), M. Thibaud VIGUIER (Absent à partir du dossier n°38), M. Mehdi RAHOUI (Absent à partir du dossier n°38)

POUVOIRS : Mme Marie-Anne FIZET-GORIN à Mme Catherine THIÉBLIN, Mme Malika BOUBEKER à M. Mamadou LY, M. Philippe VIBERT à Mme Caroline CAYEUX, Mme Fatima ABLA à Mme Jacqueline MENOUBE, M. Xavier CNOCKAERT à Mme Sylvie HOUSSIN.

Date d'affichage :	02/04/2010
Date de la convocation :	19/03/2010
Nombre de présents :	37 jusqu'au dossier n°27 39 jusqu'au dossier n°35 40 aux dossiers n°36 et n° 37 32 à partir du dossier n°38
Nombre de votants :	45 jusqu'au dossier n°37 37 à partir du dossier n°38

Le secrétaire désigné pour toute la durée de la séance est Mademoiselle Hélène de Nattes

Mme Le MAIRE : Je vais vous proposer d'adopter le Procès-verbal du Conseil Municipal du 23 octobre 2009. Y a-t-il des remarques ? S'il n'y en pas, je considère qu'il est adopté à l'unanimité. Nous passons à l'ordre du jour.

Mme HOUSSIN : En ce début de Conseil, nous aimerions réagir à l'absence de Conseil Municipal dans notre ville pendant plus de trois mois. C'est une situation inédite, le fait d'avoir une ville de 58 000 habitants bloquée dans son fonctionnement démocratique pour cause de campagne électorale. Mme le Maire, vous ne nous ferez pas croire, même en période agitée de campagne électorale, que vous n'aviez pas quelques heures à consacrer à Beauvais. L'explication est donc ailleurs. Vous craigniez peut-être d'être mise en difficulté sur certains dossiers, comme celui de la place du Jeu de Paume, par exemple, et d'avoir à assumer publiquement comme candidate cette fois un débat démocratique difficile. C'était reculer pour mieux sauter. Vous savez que l'opposition municipale, que vous traitez mal, n'acceptera pas que ce Conseil Municipal se transforme en simple chambre d'enregistrement des seules décisions de la majorité municipale. Non seulement vous avez annulé le Conseil du 29 janvier, mais vous avez également décidé de transformer le Conseil prévu le 25 mars en réunion plénière et de reporter finalement le Conseil au 29 mars. Naturellement, nous avons été prévenus à la dernière minute. Madame le Maire, si vous avez votre agenda, les élus de cette assemblée ont également le leur. Outre le manque de sérieux de cette méthode, nous considérons celle-ci comme un manque de courtoisie patent. Par conséquent, pour la bonne suite, nous souhaiterions pouvoir disposer, comme le prévoit le règlement, d'un planning mis à jour des prochains conseils à minima jusqu'aux prochaines vacances d'été.

Vu les Décisions Modificatives prises lors des séances du Conseil Municipal 19 juin 2009 et du 23 octobre 2009,

Considérant que l'arrêté des comptes de la collectivité territoriale est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté par le Maire qui doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice,

Considérant que le compte de gestion du comptable fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif de l'ordonnateur,

Vu le document budgétaire conforme à l'instruction comptable et budgétaire M14 et le rapport de présentation,

Il est proposé au Conseil Municipal :

Vu l'exposé des motifs ci-dessus,

- D'adopter le compte administratif 2009 du budget principal de la Ville arrêté comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
		Résultat reporté N-1	22 827,57
Dépenses exercice		Recettes exercice	91 251 116,13
Total :	82 306 362,58	Total :	91 273 943,70
		Résultat (excédent)	8 967 581,12

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
		Résultat reporté N-1	248 999,57
Dépenses exercice	29 388 175,73	Recettes exercice	26 237 330,94
Total :	29 388 175,73	Total :	26 486 330,51
Résultat (déficit)	2 901 845,22		

D'où un résultat d'exécution de : **6 065 735,90 €**

Compte tenu du solde des restes à réaliser en investissement de - 4 215 261,70 € (1.501.376,00 € de recettes - 5.716.637,70 € de dépenses),

Le résultat cumulé est de : **1 850 474,20 €**
(résultat d'exécution + solde des restes à réaliser)

La Commission « Finances, Contrôle de Gestion, Budget, Relations avec les Associations Patriotiques », réunie le 17/03/10, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la MAJORITY avec 9 voix contre, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

En annexe, le rapport de présentation du Compte Administratif 2009.

COMPTE ADMINISTRATIF 2009 BUDGET PRINCIPAL

MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 1612.12 et suivants,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 19 décembre 2008 approuvant le budget primitif 2009,

COMPTE ADMINISTRATIF 2009 BUDGET ANNEXE DE L'EAU

MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 1612.12 et suivants,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 19 décembre 2008 approuvant le budget primitif 2009,

Vu la Décision Modificative prise lors de la séance du Conseil Municipal 16 juin 2009,

Vu la Décision Modificative prise lors de la séance du Conseil Municipal 23 octobre 2009,

Considérant que l'arrêté des comptes de la collectivité territoriale est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté par le Maire qui doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice,

Considérant que le compte de gestion du comptable fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif de l'ordonnateur,

Vu le document budgétaire conforme à l'instruction comptable et budgétaire M49 et le rapport de présentation,

Il est proposé au Conseil Municipal :

Vu l'exposé des motifs ci-dessus,

D'adopter le compte administratif 2009 du Budget Annexe « EAU » comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Mandats émis	587 134,95	Titres émis	1 089 364,85
		Résultat reporté N-1	184 604,56
Total :	587 134,95	Total :	1 273 969,41
		Résultat (excédent)	680 834,46

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
		Solde invest. N-1	284 861,63
Mandats émis	1 397 982,76	Titres émis	660 476,66
Total :	1 397 982,76	Total :	945 338,29
Résultat (déficit)	452 644,47		

D'où un résultat d'exécution de : **+ 234 189,99 €**

Restes à réaliser – Investissement

Dépenses	Recettes		
485 192,56			0,00
Soldes restes à réaliser (déficit)	485 192,56		

D'où un résultat Cumulé : **- 251 002,57 €**

La Commission « Finances, Contrôle de Gestion, Budget, Relations avec les Associations Patriotiques », réunie le 17/03/10, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ des Suffrages Exprimés avec 9 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

COMPTE ADMINISTRATIF 2009 BUDGET ANNEXE REGIE D'EXPLOITATION ELISPACE

MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 1612.12 et suivants,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date 19 décembre 2008 approuvant le budget primitif 2009,

Vu la Décision Modificative prise lors de la séance du Conseil Municipal du 16 juin 2009,

Vu la Décision Modificative prise lors de la séance du Conseil Municipal du 23 octobre 2009,

Considérant que l'arrêté des comptes de la collectivité territoriale est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté par le Maire qui doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice,

Considérant que le compte de gestion du comptable fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif de l'ordonnateur,

Vu le document budgétaire conforme à l'instruction comptable et budgétaire M14 et le rapport de présentation,

Il est proposé au Conseil Municipal :

Vu l'exposé des motifs ci-dessus,

D'adopter le compte administratif 2009 du Budget Annexe « REGIE D'EXPLOITATION DE L'ELISPACE » comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Résultat reporté N-1	24 647,37		
Mandats émis	454 880,74	Titres émis	494 641,62
Total :	479 528,11	Total :	494 641,62
		Résultat (excédent)	15 113,51

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
		Solde invest. N-1	3 013,81
Mandats émis	39 444,53	Titres émis	21 317,21
Total :	39 444,53	Total :	24 331,02
Résultat (déficit)	15 113,51		

D'où un résultat d'exécution de : **0,00 €**

Restes à réaliser – Investissement

Reports	Recettes		
0,00			0,00
Soldes restes à réaliser	0,00		

D'où un résultat Cumulé : **-0,00 €**

La Commission « Finances, Contrôle de Gestion, Budget, Relations avec les Associations Patriotiques », réunie le 17/03/10, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ des Suffrages Exprimés avec 9 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

COMPTE ADMINISTRATIF 2009
 BUDGET ANNEXE ZONE DE LA MARETTE

MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 1612.12 et suivants,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 13 mars 2009 approuvant le budget primitif 2009,

Vu la Décision Modificative prise lors de la séance du Conseil Municipal 23 octobre 2009,

Considérant que l'arrêté des comptes de la collectivité territoriale est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté par le Maire qui doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice,

Considérant que le compte de gestion du comptable fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif de l'ordonnateur,

Vu le document budgétaire conforme à l'instruction comptable et budgétaire M14 et le rapport de présentation,

Il est proposé au Conseil Municipal :

Vu l'exposé des motifs ci-dessus,

D'adopter le compte administratif 2009 du Budget Annexe « ZONE DE LA MARETTE » comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
		Résultat reporté N-1	852 233,47
Mandats émis	718 401,58	Titres émis	685 762,13
Total :	718 401,58	Total :	1 537 995,60
		Résultat (excédent)	819 594,02

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Solde invest. N-1	565 833,96		
Mandats émis	339 262,13	Titres émis	565 833,96
Total :	905 096,09	Total :	565 833,96
Résultat (déficit)	339 262,13		

D'où un résultat d'exécution de : + 480 331,89€

Restes à réaliser – Fonctionnement

Reports	871 701,04	Reports	0,00
Soldes des restes à réaliser	- 871 701,04		

D'où un résultat Cumulé : - 391 369,15 €

La Commission « Finances, Contrôle de Gestion, Budget, Relations avec les Associations Patriotiques », réunie le 17/03/10, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ des Suffrages Exprimés avec 9 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

COMPTE ADMINISTRATIF 2009
 BUDGET ANNEXE DE LA LONGUE HAIE

MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L1612.12 et suivants,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 19 décembre 2008 approuvant le budget primitif 2009,

Considérant que l'arrêté des comptes de la collectivité territoriale est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté par le Maire qui doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice,

Considérant que le compte de gestion du comptable fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif de l'ordonnateur,

Vu le document budgétaire conforme à l'instruction comptable et budgétaire M14 et le rapport de présentation,

Il est proposé au Conseil Municipal :

Vu l'exposé des motifs ci-dessus,

D'adopter le compte administratif 2009 du Budget Annexe « LOTISSEMENT DE LA LONGUE HAIE » comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
		Résultat reporté N-1	200 969,13
Mandats émis	329 829,64	Titres émis	329 829,64
Total :	530 798,77	Total :	530 798,77
		Résultat (excédent)	200 969,13

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Solde invest. N-1	287 647,17		
Mandats émis	329 829,64	Titres émis	287 647,17
Total :	617 476,81	Total :	287 647,17
Résultat (déficit)	- 329 829,64		

D'où un résultat d'exécution de : - 128 860,51€

Restes à réaliser – Fonctionnement

Reports	12 000,00	Reports	0,00
Soldes des restes à réaliser	- 12 000,00		

D'où un résultat Cumulé : - 140 860,51 €

La Commission « Finances, Contrôle de Gestion, Budget, Relations avec les Associations Patriotiques », réunie le 17/03/10, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ des Suffrages Exprimés avec 9 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

COMPTE ADMINISTRATIF 2009

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES LONGUES RAYES

MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 1612.12 et suivants,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 septembre 2009 approuvant le budget primitif 2009,

Considérant que l'arrêté des comptes de la collectivité territoriale est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté par le Maire qui doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice,

Considérant que le compte de gestion du comptable fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif de l'ordonnateur,

Vu le document budgétaire conforme à l'instruction comptable et budgétaire M14 et le rapport de présentation,

Il est proposé au Conseil Municipal :

Vu l'exposé des motifs ci-dessus,

D'adopter le compte administratif 2009 du Budget Annexe «LOTISSEMENT DES LONGUES RAYES » comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Mandats émis	1 546 746,27	Titres émis	1 546 746,27
Total :	1 546 746,27	Total :	1 546 746,27
		Résultat (excédent)	0,00

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Mandats émis	1 041 746,27	Titres émis	505 000,00
Total :	1 041 746,27	Total :	505 000,00
Résultat (déficit)	536 746,27		

D'où un résultat d'exécution de : - 536 746,27€

Restes à réaliser – Fonctionnement

Reports	176 330,51	Reports	0,00
Soldes des restes à réaliser	- 176 330,51		

D'où un résultat Cumulé : - 713 076,78 €

La Commission « Finances, Contrôle de Gestion, Budget, Relations avec les Associations Patriotiques », réunie le 17/03/10, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ des Suffrages Exprimés avec 9 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

COMPTE ADMINISTRATIF 2009

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES RIGALLOIS

MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 1612.12 et suivants,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 13 Mars 2009 approuvant le budget primitif 2009,

Considérant que l'arrêté des comptes de la collectivité territoriale est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté par le Maire qui doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice,

Considérant que le compte de gestion du comptable fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif de l'ordonnateur,

Vu le document budgétaire conforme à l'instruction comptable et budgétaire M14 et le rapport de présentation,

Il est proposé au Conseil Municipal :

Vu l'exposé des motifs ci-dessus,

D'adopter le compte administratif 2009 du Budget Annexe « LOTISSEMENT LES RIGALLOIS » comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
		Résultat reporté N-1	54 597,42
Mandats émis	10 796,92	Titres émis	0,00
Total :	10 796,92	Total :	54 597,42
		Résultat (excédent)	43 800,50

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Solde invest. N-1	0,00		
Mandats émis	0,00	Titres émis	0,00
Total :	0,00	Total :	0,00
Résultat (déficit)	0,00		

D'où un résultat d'exécution de : + 43 800,50 €

Restes à réaliser – Fonctionnement

Reports	18 167,65	Reports	0,00
Soldes des restes à réaliser	- 18 167,65		

D'où un résultat Cumulé : + 25 632,85 €

La Commission « Finances, Contrôle de Gestion, Budget, Relations avec les Associations Patriotiques », réunie le 17/03/10, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ des Suffrages Exprimés avec 9 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

COMPTE ADMINISTRATIF 2009

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT AGEL

MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L1612.12 et suivants,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 19 décembre 2008 approuvant le budget primitif 2009,

Considérant que l'arrêté des comptes de la collectivité territoriale est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté par le Maire qui doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice,

Considérant que le compte de gestion du comptable fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif de l'ordonnateur,

Vu le document budgétaire conforme à l'instruction comptable et budgétaire M14 et le rapport de présentation,

Il est proposé au Conseil Municipal :

Vu l'exposé des motifs ci-dessus,

D'adopter le compte administratif 2009 du Budget Annexe «LOTISSEMENT AGEL» comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
		Résultat reporté N-1	1 388 253,82
Mandats émis	8 945 003,75	Titres émis	9 280 493,89
Total :	8 945 003,75	Total :	10 668 747,71
		Résultat (excédent)	1 723 743,96

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
		Solde invest. N-1	320 527,64
Mandats émis	9 259 911,86	Titres émis	5 903 573,40
Total :	9 259 911,86	Total :	6 224 101,04
Résultat (déficit)	3 035 810,02		

D'où un résultat d'exécution de : + 1 312 066,86 €

Restes à réaliser – Fonctionnement

Reports	716 483,80	Reports	0,00
Soldes des restes à réaliser	- 716 483,80		

Restes à réaliser – Investissement

Reports	0,00	Reports	3 000 000,00
Soldes des restes à réaliser	3 000 000,00		

D'où un résultat Cumulé : + 971 449,34 €

La Commission « Finances, Contrôle de Gestion, Budget, Relations avec les Associations Patriotiques », réunie le 17/03/10, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ des Suffrages Exprimés avec 9 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

COMPTE ADMINISTRATIF 2009

BUDGET ANNEXE PA TILLOY

MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L1612.12 et suivants,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 13 mars 2009 approuvant le budget primitif 2009,

Considérant que l'arrêté des comptes de la collectivité territoriale est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté par le Maire qui doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice,

Considérant que le compte de gestion du comptable fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif de l'ordonnateur,

Vu le document budgétaire conforme à l'instruction comptable et budgétaire M14 et le rapport de présentation,

Il est proposé au Conseil Municipal :

Vu l'exposé des motifs ci-dessus,

D'adopter le compte administratif 2009 du Budget Annexe « PA TILLOY » comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
		Résultat reporté N-1	45 870,00
Mandats émis	14 487,70	Titres émis	14 487,70
Total :	14 487,70	Total :	60 357,70
		Résultat (excédent)	45 870,00

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Mandats émis	14 487,70	Titres émis	0,00
Total :	14 487,70	Total :	0,00
Résultat (déficit)	14 487,70		

D'où un résultat d'exécution de : + 31 382,30 €

Restes à réaliser – Fonctionnement

Reports	400 550,00	Reports	0,00
Soldes des restes à réaliser	- 400 550,00		

D'où un résultat Cumulé : - 369 167,70 €

La Commission « Finances, Contrôle de Gestion, Budget, Relations avec les Associations Patriotiques », réunie le 17/03/10, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ des Suffrages Exprimés avec 9 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

COMPTE ADMINISTRATIF 2009 BUDGET ANNEXE ZAC SAINT QUENTIN OUEST

MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L1612.12 et suivants,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 13 mars 2009 approuvant le budget primitif 2009,

Considérant que l'arrêté des comptes de la collectivité territoriale est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté par le Maire qui doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice,

Considérant que le compte de gestion du comptable fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif de l'ordonnateur,

Vu le document budgétaire conforme à l'instruction comptable et budgétaire M14 et le rapport de présentation,

Il est proposé au Conseil Municipal :

Vu l'exposé des motifs ci-dessus,

D'adopter le compte administratif 2009 du Budget Annexe « ZAC SAINT QUENTIN OUEST » comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
		Résultat reporté N-1	0,00
Mandats émis	799 195,18	Titres émis	799 195,18
Total :	799 195,18	Total :	799 195,18
		Résultat (excédent)	0,00

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Solde invest. N-1	53 138,00		
Mandats émis	799 195,18	Titres émis	53 138,00
Total :	852 333,18	Total :	0,00
Résultat (déficit)	799 195,18		

D'où un résultat d'exécution de : - 799 195,18 €

Restes à réaliser – Fonctionnement

Reports	156 026,13	Reports	0,00
Soldes des restes à réaliser	- 156 026,13		

D'où un résultat Cumulé : - 955 221,31 €

La Commission « Finances, Contrôle de Gestion, Budget, Relations avec les Associations Patriotiques », réunie le 17/03/10, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ des Suffrages Exprimés avec 9 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

COMPTE ADMINISTRATIF 2009 BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT BINCHE

MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L1612.12 et suivants,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 septembre 2009,

Considérant que l'arrêté des comptes de la collectivité territoriale est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté par le Maire qui doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice,

Considérant que le compte de gestion du comptable fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif de l'ordonnateur,

Vu le document budgétaire conforme à l'instruction comptable et budgétaire M14 et le rapport de présentation,

Il est proposé au Conseil Municipal :

Vu l'exposé des motifs ci-dessus,

- d'adopter le compte administratif 2009 du Budget Annexe « Lotissement de Binche » comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
		Résultat reporté N-1	17 053,27
Mandats émis	17 053,27	Titres émis	0,00
Total :	17 053,27	Total :	17 053,27
		Résultat (excédent)	0,00

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Solde invest. N-1	0,00		
Mandats émis	0,00	Titres émis	0,00
Total :	0,00	Total :	0,00
Résultat (déficit)	0,00		

D'où un résultat d'exécution de : 0,00 €

La Commission « Finances, Contrôle de Gestion, Budget, Relations avec les Associations Patriotiques », réunie le 17/03/10, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ des Suffrages Exprimés avec 9 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

COMPTE ADMINISTRATIF 2009 BUDGET ANNEXE ZAC DE THER

MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 1612.12 et suivants,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 septembre 2009,

Considérant que l'arrêté des comptes de la collectivité territoriale est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté par le Maire qui doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice,

Considérant que le compte de gestion du comptable fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif de l'ordonnateur,

Vu le document budgétaire conforme à l'instruction comptable et budgétaire M14 et le rapport de présentation,

Il est proposé au Conseil Municipal :

Vu l'exposé des motifs ci-dessus,

- d'adopter le compte administratif 2009 du Budget Annexe « Zac de Ther » comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
		Résultat reporté N-1	3 438,73
Mandats émis	3 438,73	Titres émis	0,00
Total :	3 438,73	Total :	3 438,73
		Résultat (excédent)	0,00

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Solde invest. N-1	0,00		
Mandats émis	0,00	Titres émis	0,00
Total :	0,00	Total :	0,00
Résultat (déficit)	0,00		

D'où un résultat d'exécution de : **0,00 €**

La Commission « Finances, Contrôle de Gestion, Budget, Relations avec les Associations Patriotiques », réunie le 17/03/10, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ des Suffrages Exprimés avec 9 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

COMPTE ADMINISTRATIF 2009 BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITÉS DES CHAMPS DOLENT

MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 1612.12 et suivants,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 septembre 2009,

Considérant que l'arrêté des comptes de la collectivité territoriale est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté par le Maire qui doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice,

Considérant que le compte de gestion du comptable fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif de l'ordonnateur,

Vu le document budgétaire conforme à l'instruction comptable et budgétaire M14 et le rapport de présentation,

Il est proposé au Conseil Municipal :

Vu l'exposé des motifs ci-dessus,

- d'adopter le compte administratif 2009 du Budget Annexe « Zone d'activités des champs dolents » comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
		Résultat reporté N-1	25 803,63
Mandats émis	78 692,81	Titres émis	52 889,18
Total :	78 692,81	Total :	78 692,81
		Résultat (excédent)	0,00

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Solde invest. N-1	52 889,18		
Mandats émis	0,00	Titres émis	52 889,18
Total :	52 889,18	Total :	52 889,18
Résultat (déficit)	0,00		

D'où un résultat d'exécution de : **0,00 €**

La Commission « Finances, Contrôle de Gestion, Budget, Relations avec les Associations Patriotiques », réunie le 17/03/10, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ des Suffrages Exprimés avec 9 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Mme Le MAIRE : Nous passons au premier point de l'ordre du jour. Je donne la parole à Jean-Marie JULLIEN. Selon l'usage lors du compte administratif, je souhaiterais auparavant vous proposer de désigner le Premier Adjoint chargé des finances comme Président de séance. Y a-t-il des votes contraires ? En l'absence de vote contraire, Jean-Marie JULLIEN présidera donc les délibérations concernant le compte administratif.

M. JULLIEN : Mes chers collègues, je vais donner la parole à Madame le Maire pour la présentation de ce compte administratif 2009. Ensuite, je reprendrai la parole pour compléter son propos.

Mme Le MAIRE : Merci M. JULLIEN. Avant de vous rendre la parole, je souhaiterais vous donner ma propre analyse du bilan financier de la ville de Beauvais pour l'année écoulée.

Ce bilan financier se caractérise par 5 points marquants :

1) Des résultats 2009 à l'équilibre avec une juste adéquation entre le niveau des ressources et des dépenses de notre collectivité.

La consolidation des 13 comptes administratifs de la ville de Beauvais fait ressortir un total de 139,8 M€ de recettes sur 2009 et de 138,4 M€ de dépenses, d'où un excédent d'exécution de 1,4 M€. Ajouté à l'excédent de clôture 2008 de 2,7 M€, il atteint donc 4,1 M€. Ces euros nous permettront de financer les restes à réaliser, à savoir les travaux engagés, qui seront payés en 2010. Il s'agit donc d'un compte administratif consolidé qui ressort à l'équilibre. Les recettes de l'année couvrent les dépenses, qu'elles soient effectuées ou qu'elles soient engagées. Cet équilibre entre le niveau des recettes et des dépenses marque la justesse de nos prévisions budgétaires.

2) Une action municipale intensifiée au service des Beauvaisiens.

Notre action est celle de la proximité. Nous avons su agir pour le bien de tous dans les domaines qui relèvent de notre compétence. 82,3 M€ ont été dépensés en fonctionnement, soit une progression de 2,9% par rapport à 2008.

3) Un programme annuel de 25 M€ en matière d'investissement.

Ce programme marque nos ambitions, tout en restant conformes à notre capacité financière. Les projets d'équipements portés par la Ville ont totalisé 25 M€ en 2009.

Le rapport de présentation, qui vous a été remis, cite les 60 principales réalisations de l'année. On retiendra en particulier de retenir :

- 2,6 M€ pour les aménagements du lotissement Agel ;
- 1,6 M€ pour la construction d'un équipement jeunesse ;
- 1,5 M€ pour le complexe aquatique ;
- 1,2 M€ de renforcement des réseaux d'adduction d'eau ;
- 1,2 M€ de programme annuel de revêtement des chaussées et des trottoirs ;
- 780 000 € pour l'acquisition de l'ancienne maternité ;
- 707 000 € d'acquisitions foncières pour la future ZAC Saint-Quentin-Ouest ;
- 690 000 € pour le terrain synthétique du stade Omet ;
- 551 000 € pour la sixième tranche des berges du Thérain ;
- 541 000 € pour le réaménagement des rues Balzac et Flaubert ;
- 513 000 € pour l'aménagement de l'école Cousteau.

C'est donc un programme d'investissement particulièrement important qui a été réalisé cette année. Je souhaiterais souligner qu'une partie de ces investissements a été financée grâce au plan de relance de l'Etat. En investissant plus que sur la moyenne des quatre dernières années, nous avons pu bénéficier d'un doublement du fonds de compensation de la TVA. Ainsi, 4,6 M€ de dotations nous ont été allouées par l'Etat cette année.

4) Un recours accru à la fiscalité rendu nécessaire pour garantir et renforcer un service public de qualité.

La hausse de la fiscalité communale a constitué un mal nécessaire pour préserver le service public. En effet, sans cette ressource supplémentaire, ce service public n'aurait pu se poursuivre avec un champ d'action aussi vaste.

5) Un encours de la dette stabilisé au niveau de 2006 et qui reste conforme aux moyennes nationales des autres communes.

L'encours de la dette au 31 décembre 2009, qui atteint 67,9 M€, est à un niveau constant par rapport à celui de la fin de l'année 2006. Cet encours est même en diminution par rapport à 2008 de 1,6 M€. A la fin de l'année 2009, l'encours de la dette représente à Beauvais 76,1% des recettes réelles de fonctionnement, soit un niveau inférieur à la moyenne nationale constatée à la fin de l'année 2008 à 82,5% pour les villes de même strate. S'agissant de l'annuité de la dette, ce même ratio atteint 9,6% à la fin de l'année 2009, soit un niveau encore inférieur à celui de la moyenne nationale constatée à la fin de l'année 2008 à 10,4%. Une telle situation en matière d'endettement situe la ville de Beauvais légèrement en-dessous de la moyenne nationale des villes comparables. Comme je le disais au début de mon intervention, nous avons beaucoup investi cette année. Ces 25 M€ ne se sont pas traduits par de nouveaux emprunts, qui viendraient alourdir le poids de la dette. En conclusion, le bilan financier de l'année 2009 est celui d'un bon équilibre trouvé entre le niveau de nos recettes et de nos dépenses. Cet équilibre nous permet d'agir sereinement dans tous les domaines. En effet, nous n'avons pas besoin de recourir à l'emprunt et de creuser la dette pour assurer le financement des actions et des services nécessaires à la concrétisation de nos ambitions au service des Beauvaisiens. Je rends la parole à Jean-Marie JULLIEN.

M. JULLIEN : Merci Madame le Maire. Mes chers collègues, comme vous le savez, si le vote du budget est l'exercice de prévision de nos ressources et de nos dépenses pour l'exercice futur, le compte administratif est la présentation de la façon dont nous avons exécuté ce budget, en tenant compte de tous les événements qui se sont déroulés durant l'année écoulée. Mes chers collègues, je qualifierai cette exécution de « bonne exécution ». Comme Madame le Maire vient de vous l'exposer, cinq points marquants positifs caractérisent les comptes administratifs qui vous sont soumis aujourd'hui, ainsi que la bonne exécution de la politique volontariste votée lors du budget primitif 2009. Certes, il est toujours difficile de demander un effort accru. Cependant, comme l'a dit Madame le Maire, il s'agissait d'un mal nécessaire pour assurer une bonne qualité du service public municipal. Il faut rappeler que le service public a toujours un coût. Ce coût est payé par les usagers et surtout par les impôts. Il n'est qu'à relever l'écart entre les recettes dites « produits des services » au chapitre 70 (3,5 M€) et le produit des contributions directes (31,8 M€) pour mesurer que le service public municipal est largement subventionné par l'effort contributif de chacun. J'entends déjà les critiques de notre opposition, qui va crier au scandale vis-à-vis des résultats de notre compte administratif. Alors que celle-ci n'a cessé de critiquer l'évolution de notre endettement, elle va affirmer aujourd'hui que nous n'avons pas besoin de ces recettes supplémentaires pour faire face aux nécessités de fonctionnement du service public municipal. Certes, le résultat de clôture 2009 est excédentaire d'un peu plus de 6 M€, qui permettront de financer en totalité le solde des restes à réaliser en investissement de 4,2 M€, sans emprunt nouveau et de dégager un surplus 1,85 M€ pour financer des actions nouvelles en 2010, selon une répartition qui vous sera soumise au rapport n°15. Certes, alors que l'érosion des dotations de l'Etat se poursuit, qu'il s'agisse de la dotation forfaitaire qui a régressé de 0,7% ou de la compensation d'exonération fiscale dont vous avez l'évolution à la page 8 de votre rapport, cet effort sur les recettes devait également s'accompagner de la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement, dont le taux de réalisation est de 94,53%, soit 4,7 M€ de moins que les prévisions budgétaires. S'il est vrai que les chapitre 011 « Charges à caractère général » et 012 « Charges de personnel » ont progressé, cette progression s'explique par la reprise dans le budget général de la gestion directe de la Petite Enfance, précédemment gérée au niveau du CCAS. Enfin, il n'est pas inutile de préciser également que l'effort de la ville en matière de subventions est notablement supérieur à celui des villes de la même strate (de 50 000 à 100 000 habitants), à savoir 12,69%

de nos dépenses de fonctionnement, alors que la moyenne nationale s'établit à 11,48%. Mes chers collègues, je ne reviendrai pas sur les bons résultats du chapitre 66 « Charges financières », où une gestion pointue accompagnée d'une conjoncture favorable a permis de réduire de plus d'1M€ les intérêts d'emprunt et assimilés. En ce qui concerne l'investissement, je ne reviendrai pas non plus sur la liste des opérations que vous a énumérées Mme le Maire et que vous retrouverez dans le détail aux pages 22 et 23 de votre rapport. Mais je soulignerai l'effort exceptionnel d'équipement, lié à la contractualisation avec l'Etat dans le cadre du nouveau régime de FC TVA, accompagné d'un taux de réalisation en 2009 de 80,76% jamais obtenu jusqu'à présent. Au-delà de l'effort financier, ce bon résultat représente également le produit d'un énorme travail de préparation et de suivi des services administratifs et techniques de la Ville. Je souhaiterais publiquement ici les en remercier. Comme Madame le Maire l'a rappelé tout à l'heure, cet effort d'investissement ne s'est pas accompagné d'une hausse de l'endettement en capital, qui a régressé d'1,6 M€ entre le 31 décembre 2008 et le 31 décembre 2009. Depuis quatre ans, il faut noter que le niveau d'endettement demeure relativement stable, ce qui signifie que nous dégagons les ressources propres nécessaires au programme d'investissement, sans pour autant obérer l'avenir. Je souhaiterais désormais dire quelques mots sur les comptes administratifs annexes de l'eau, de l'Elispace, de la Marette, de la Longue Haie, de Binche, des Rigallois, de la ZAC de Ther, du lotissement Agel, de la zone d'activités des Champs Dolent, du parc d'activités du Tilloy, de la ZAC Saint-Quentin-Ouest et du lotissement des Longues Rayes.

Je distinguerai deux catégories :

- celle des budgets annexes, comprenant essentiellement un véritable fonctionnement, à savoir le budget annexe de l'eau et de l'Elispace ;
- celle des budgets annexes d'aménagement (tous les autres), ayant pour vocation la réalisation et la commercialisation de terrains aménagés.

S'agissant du budget annexe de l'eau, il faut noter un résultat de clôture 2009 positif de 234 000 €. Cependant, il nécessitera un recours à l'emprunt sur 2010 pour financer les restes à réaliser. En effet, au cours de l'année 2009, le programme d'emprunt de 730 000 € n'a pas eu besoin d'être engagé. Nous n'avons emprunté aucun centime d'euro. Cependant, il sera nécessaire de le mettre en œuvre au fur et à mesure de l'exécution des dépenses de travaux reportés sur 2010. S'agissant du budget annexe de l'Elispace, le compte administratif 2009 est entièrement à l'équilibre avec un solde à 0. S'agissant du budget annexe d'aménagement, les soldes sont variables en fonction de l'avancement des travaux d'aménagement et des opérations de commercialisation. Autant nous pouvons relever des besoins de financement en phase d'acquisition de terrain et de travaux, autant ces besoins sont compensés ensuite par les recettes tirées de la commercialisation de ces terrains, le bilan devant être équilibré à la clôture finale du budget annexe. Je cite simplement un exemple : celui du budget annexe de la ZAC de Ther, qui figure dans vos comptes administratifs clôturé fin 2008, qui fait état du reversement d'un solde final au budget principal de 3 438 € constatés au compte administratif 2009. Comme l'a rappelé justement Madame le Maire dans son propos, la consolidation de l'ensemble de ces comptes administratifs dégage un excédent global de 4,1 M€, qui nous permettra de poursuivre le développement de l'équipement de notre Cité et la poursuite d'une politique volontariste, de garanties et de renforcement d'un service public local de qualité. Mes chers collègues, je terminerai mon propos sur la procédure de discussion et de vote. Comme Mme le Maire devra légalement se retirer de la salle de Conseil au moment des votes des 13 comptes administratifs, je vous propose un débat unique sur l'ensemble de ces comptes administratifs. Après le retrait de Madame le Maire, ce débat sera suivi de la succession des 13 votes. Je vous remercie de votre attention. Le débat est ouvert.

M. VIGUIER : Madame le Maire, Monsieur le Premier Adjoint, chers collègues. Merci aux Beauvaisiens. Par ces propos, je ne fais pas référence aux récentes élections régionales et au résultat pourtant très clair constaté dans notre ville. Je fais plutôt référence aux remerciements, à défaut d'excuses, que vous devriez présenter ce soir aux Beauvaisiens et aux Beauvaisiennes, durement mis à contribution ces derniers mois par vos choix fiscaux qui se résument à une ponction fiscale sans équivalent dans l'histoire de Beauvais. Celle-ci vous permet d'afficher des résultats financiers pour l'année 2009 un peu moins catastrophiques que les années précédentes. Ainsi, vous pouvez présenter en 2009 un excédent de clôture de 6 M€, auquel contribue surtout le résultat excédentaire de la section de fonctionnement (+8,9 M€) en 2009 contre 5,1 M€ l'an passé. Il compense le déficit d'exploitation de la section d'investissement, qui est de moins de 2,9 M€ en 2009, alors qu'il était légèrement excédentaire en 2008. En réalité, votre excédent de fonctionnement a progressé de 3,8 M€ en une seule année, en raison d'une principale explication, qui est visible aux yeux de tous. En effet, la première recette de fonctionnement est le produit des impôts et taxes qui représentent près de 60% des recettes. Or, le produit de ces impôts et taxes a bondi de 5,2 M€ en un an, passant de 53,1 M€ en 2008 à 58,3 M€ en 2009. Les Beauvaisiens savent parfaitement que l'alourdissement sans équivalent de leur taxe d'habitation ou de leur taxe foncière, décidée par votre municipalité à l'automne 2008, est à l'origine de cette augmentation de vos recettes en 2009. Madame le Maire, il est vrai que vous avez mis la barre très haute en début de mandat. Dorénavant, notamment en 2010, les familles beauvaisiennes vont continuer de payer le prix fort de votre gestion au fil de l'eau. Pourtant, comment ne pas voir les contradictions flagrantes entre vos déclarations alarmistes de l'automne 2008 « Nous n'avons pas d'autre choix que d'augmenter les impôts » pour justifier cette pression fiscale et le fait de présenter aujourd'hui un excédent de clôture de près de 9 M€ en fonctionnement et de 6 M€ sur l'ensemble de l'exercice budgétaire pour l'année 2009 ? Tel n'est pas le signe d'une bonne et sérieuse gestion. Au fond, il est clair aujourd'hui que vous auriez pu épargner aux Beauvaisiens une grande partie de la ponction fiscale que vous leur avez réservée. Il vous aurait été possible de leur épargner notamment la suppression de l'abattement général à la base, dont le produit correspond pratiquement au résultat cumulé de votre exercice 2009. Aujourd'hui, tout est clair. Alors que nous vous avons mis en garde à ce sujet, l'endettement de notre ville avait atteint un niveau tel ces dernières années que pour pouvoir continuer d'agir un tant soit peu, vous n'avez eu d'autre choix que de reconstituer un maigre autofinancement, au moyen d'une douloureuse et durable saignée fiscale des Beauvaisiens et en particulier des plus modestes d'entre eux. Il s'agit donc bien d'un hold-up fiscal, que les Beauvaisiens ont parfaitement compris. Ainsi, après avoir réclamé aux Beauvaisiens 5,2 M€ d'impôts supplémentaires, après leur avoir ponctionné en 2009 500 000 € supplémentaires, au moyen d'une augmentation pharamineuse des tarifs municipaux, notamment ceux des cantines et des centres de loisirs et après avoir bénéficié en investissement d'une aubaine pour 2009 avec le remboursement anticipé et exceptionnel du fonds de compensation de la TVA pour un montant en hausse de 1,7 M€ en 2009, l'excédent de clôture pour 2009 que vous présentez ce soir est seulement de 6 M€ contre 5,3 M€ en 2008. Tout ça pour ça ! Serait-on tenté de dire, si les Beauvaisiens n'avaient pas si durement eu à payer la facture de votre politique municipale, Madame le Maire. Il existe un ratio qui ne trompe pas : celui du coefficient de mobilisation du potentiel fiscal, qui met crûment en lumière combien les Beauvaisiens sont davantage imposés que la moyenne, à savoir 1,5 fois plus que la moyenne des villes de même strate, soit en valeur 560 € par Beauvaisien, contre 448 € en moyenne dans les villes de même taille. Malgré cette manne supplémentaire, celle des impôts communaux, celle des tarifs municipaux et celle des mesures de relance instituées exceptionnellement pour 2009 par l'Etat, il est vrai que les dérives de l'Etat, constatées les années précédentes, sont mal-

heureusement toujours d'actualité. Ainsi, pour la section de fonctionnement, les dépenses de fonctionnement ont été en 2009 de 82,3 M€ contre 80 M€ en 2008. Cette nouvelle hausse porte l'augmentation à +12% en trois ans. Les charges à caractère général augmentent de près de 8% en une seule année avec notamment la nouvelle progression du coût des prestations effectuées par des entreprises extérieures. Le service public municipal est de plus en plus mis à mal par de coûteuses prestations extérieures. S'agissant des recettes de fonctionnement, il faut une nouvelle fois noter le niveau élevé de 3 M€ de recettes exceptionnelles, provenant de la cession de terrains et de propriétés communales, à savoir la vente des réserves foncières de la Ville patiemment constituées par vos prédécesseurs. Et c'est vous, aujourd'hui, qui vendez les bijoux de famille pour tenter de ne pas boire la tasse. En matière d'investissement, la situation n'est malheureusement guère plus reluisante. En 2009, vous avez fait appel à 5 M€ d'emprunts supplémentaires. Un tel chiffre alourdit encore la dette de notre collectivité. Si nous avons noté que le volume de ces emprunts est inférieur à celui de l'an passé, cette baisse ne s'explique pas par une quelconque sagesse budgétaire retrouvée. Il n'en est rien. Vous avez relativement moins emprunté en 2009 qu'en 2008, parce que vous avez énormément ponctionné fiscalement les Beauvaisiens et battu tous vos records en matière de report de travaux. En effet, « les restes à réaliser » atteignent en 2009 un montant de 5,7 M€ en investissement. Il s'agit essentiellement de travaux programmés par la Ville pour 2009, mais non effectués durant les 12 derniers mois. A ce propos, il faut se souvenir des remarques de la Chambre Régionale des Comptes. En 2008, celle-ci déplorait que vous généralisiez trop souvent cette pratique des restes à réaliser. S'ils permettent une présentation avantageuse de vos exercices budgétaires, ils nuisent à la fiabilité des bilans présentés. En matière d'emprunt et de dette, vous osez dans votre rapport évoquer « un niveau maîtrisé de l'encours de la dette », à savoir une très légère amélioration du ratio relatif au stock de dette de notre collectivité par rapport aux recettes réelles de fonctionnement. Or, je me dois de rappeler que les Beauvaisiens paient particulièrement cher cette prétendue maîtrise, qui ne résulte en réalité que de l'augmentation des recettes réelles de fonctionnement et essentiellement de l'envolée pharamineuse du produit de la fiscalité municipale. Je rappelle que l'année 2009 est marquée par une hausse de 5,2 M€ de recettes fiscales supplémentaires, liée à une progression de la taxe habitation de 150 à 200 € par foyer en moyenne et de 100 € en moyenne de la taxe foncière par famille. Pour vous permettre Madame le Maire et Monsieur le Premier Adjoint d'avoir un seul ratio financier présentable, le prix à payer pour les Beauvaisiens est donc celui du hold-up fiscal que vous venez d'effectuer et que vous vous apprêtez à réitérer dans les mêmes conditions et à la même hauteur pour l'année 2010. Malheureusement, ce hold-up fiscal ne permet pas de faire ni davantage ni mieux à Beauvais, en matière de réalisation d'équipements pour les Beauvaisiens et pour la collectivité. Les chiffres du Ministère de l'Intérieur sont d'ailleurs sans appel. Les dépenses d'équipements bruts par habitant, soit celles qui sont effectuées en propre par la Ville, sont de 289 € par habitant, contre une moyenne pour les villes comparables de 338 € par habitant. Ainsi, en 2009, comme lors des années précédentes, vous aurez fait moins pour les Beauvaisiens que les villes de même taille pour leurs administrés, tout en continuant à endetter lourdement notre collectivité. Comme si un tel résultat ne suffisait pas, vous aurez en 2009 et pour les années à venir d'ici à la fin de votre mandat en 2014 considérablement alourdi la fiscalité communale des Beauvaisiens à un niveau jamais atteint dans notre Ville. De cette manière, vous pensez peut-être pouvoir tenir financièrement quatre ans encore, en faisant payer les Beauvaisiens. Soyez certaine Madame le Maire que nos concitoyens auront à cœur de vous rendre, demain comme aujourd'hui, la monnaie de votre pièce. Comptez sur les élus du groupe « Vivre ensemble Beauvais » pour les informer précisément de vos responsabilités en la matière.

M. JULLIEN : Avant de vous répondre sur le détail des

questions que vous posez, y a-t-il d'autres arguments ou d'autres interventions ?

M. AURY : Merci Monsieur le Premier Adjoint. Vous n'êtes pas beaucoup prolix. Une série de questions et de remarques ont été soulevées par mon collègue. Par conséquent, je m'étonne quelque peu que vous n'ayez pas de réponse à fournir. Nous constatons que le compte administratif entérine pour l'année écoulée une situation que nous avons dénoncée dès le vote du budget 2009 et dès le vote des taux d'imposition, pour lesquels vous avez été effectivement sanctionnés d'une certaine manière par les Beauvaisiens ces deux derniers dimanches. J'aimerais poser tout d'abord une question. Malheureusement, nous avons la réponse. Les Beauvaisiens vont-ils à nouveau cette année payer très lourdement ? En effet, vous avez prévu de leur infliger la même pression fiscale cette année, ce « record » dont parlait Thibaud VIGUIER. Vous bouclez votre budget uniquement à ce prix. Je crois qu'il faut rappeler les faits, puisque vous n'avez pas informé les Beauvaisiens de cette situation. Contrairement à ce que vous dites, les Beauvaisiens devront subir la même pression fiscale cette année. M. le Premier Adjoint et Mme le Maire, pourriez-vous nous confirmer ou au contraire infirmer ces propos ? Les Beauvaisiens vont-ils devoir à nouveau payer cette très lourde pression fiscale très injuste ? Dans le rapport, vous nous indiquez encore une fois que vous tentez de minimiser cette pression fiscale, par le biais d'exonérations et d'allègements, dont ont bénéficié un certain nombre de Beauvaisiens. De notre côté, nous avons eu de très nombreux témoignages de familles beauvaisiennes modestes, qui nous confiaient combien il leur avait été difficile de payer cette année leur taxe d'habitation avant Noël et les choix parfois douloureux qu'elles avaient été obligées de faire. Je crois qu'il serait important que vous répondiez à cette question : allons-nous avoir à nouveau cette même pression fiscale cette année ? J'en viens à un autre élément, qui a été également pointé du doigt par mon collègue. Durant la campagne électorale, vous avez justifié la suppression de la taxe professionnelle en indiquant qu'elle serait sans incidence pour les collectivités. Or, dans votre rapport, sur le compte administratif, vous indiquez que nous avons une exonération et que les compensations de l'Etat sont en forte baisse sur 2008, particulièrement la compensation sur les exonérations de taxe professionnelle qui diminue de 29% de la part de l'Etat. Mme le Maire, comment pouvez-vous faire croire encore que la suppression de la taxe professionnelle sera indolore et compensée à l'euro près, alors même que le compte administratif montre le contraire ? J'ai relevé également d'autres éléments, qui me semblent inquiétants par rapport à la situation de notre Ville. Dans le rapport du compte administratif, il est indiqué que la population de Beauvais diminue, tout comme les recettes. La forte baisse des transactions immobilières conduit également à des recettes inférieures. A la lumière de ces éléments, j'ai l'impression que nous sommes assez loin du tableau idyllique de la situation de Beauvais que vous dressez brochure après brochure et journaux municipaux après journaux municipaux. S'agissant de la baisse de la population, je ne manquerai pas de rappeler que nous n'avons cessé de dénoncer depuis le début de votre premier mandat l'abandon d'une véritable politique de logement accessible à tous. En effet, vous avez préféré vous concentrer sur des logements haut de gamme. Un tel choix a des conséquences lourdes, puisqu'il conduit une partie de la population à ne pas trouver de logement dans notre Ville, à ne pas pouvoir s'y loger et à faire diminuer la population de la Ville. Madame le Maire, nous aimerions vous entendre sur ces questions et que vous donniez davantage d'éléments de réponses à cet égard. A l'occasion de ce compte administratif, j'aimerais rappeler quelques autres éléments. Bien que le compte administratif soit muet à ce sujet, je souhaiterais rappeler combien cette pression fiscale est encore plus injuste par la politique de l'UMP. Je vous remémore une donnée, qui n'a pas été assez relevée. Dans notre Ville, les seuls ménages exemptés de toute hausse du moindre centime d'augmentation de leurs impôts

locaux sont les contribuables les plus fortunés, puisqu'ils sont protégés par ce que vous avez appelé avec vos amis du Gouvernement « le bouclier fiscal », qui interdit toute augmentation pour les ménages les plus fortunés. Ainsi, les familles au RSA, les Smicards, les personnes aux revenus très modestes et les salariés ont du faire face à d'importantes augmentations de leur taxe d'habitation ou de leur foncier bâti pour les accédants à la propriété ou les petits propriétaires, tandis que les familles les plus fortunées ont été exemptées de toute augmentation d'impôts. Mme le Maire, vous qui avez souvent fait des suggestions ces dernières années au Gouvernement, je pense que vous pourriez à partir de cette situation suggérer que votre majorité supprime enfin ce scandaleux bouclier fiscal, qui protège les riches et qui fait lourdement peser l'impôt sur le reste de la population. Puisqu'il en a beaucoup été question, je reviens sur la taxe professionnelle et sur l'intérêt attendu de la suppression de cette taxe professionnelle. Je constate surtout son impact négatif sur le budget. Depuis l'annonce de la suppression de la taxe professionnelle par Nicolas Sarkozy, combien d'entreprises beauvaises ont-elles annoncé qu'elles renonçaient à des plans de suppression d'emplois ou de suppression totale d'activités ? Pour ma part, j'ai eu plutôt l'impression de voir malheureusement dans notre ville des entreprises, y compris les grandes sociétés qui réalisent des profits importants, continuer d'annoncer des plans de suppression d'emploi. Mme le Maire, je ne vous ai pas entendu non plus vous exprimer sur cette question. Il n'est peut-être pas trop tard. Quoi qu'il en soit, je vous ai fait un certain nombre de suggestions que vous pourriez relayer à bon escient auprès de vos amis du Gouvernement. J'ai pu voir qu'ils avaient tenté une nouvelle fois de venir vous soutenir dans des situations difficiles. Vous pourriez peut-être les alerter sur ces situations.

M. JULLIEN : Merci Monsieur AURY. Vous avez enfin posé quelques questions. Je souhaiterais simplement vous dire que les modifications éventuelles de taux, que vous appelez fortement de vos vœux, ne sont pas tout à fait à l'ordre du jour de la séance d'aujourd'hui. Cette discussion pourra avoir lieu lors du débat budgétaire au titre de l'exercice 2011. En effet, il ne faut pas oublier que les taux 2009 et 2010 sont déjà votés. La loi nous interdit d'y revenir. Par conséquent, vous aurez l'occasion de vous exprimer à la fin de l'année lors du débat d'orientations budgétaires et lors du débat sur le vote du budget primitif 2011. S'agissant des autres questions que vous évoquées, je vous rappelle que nous ne sommes pas à l'agglomération, mais au Conseil Municipal. Or, concernant les recettes de taxe professionnelle, ce débat doit avoir lieu au niveau du conseil communautaire. Enfin, s'agissant des réformes éventuelles du bouclier fiscal, celles-ci doivent intervenir au niveau d'un débat à l'Assemblée Nationale. Je ne doute pas que vos députés de gauche et les députés communistes interviendront à ce niveau. Il ne faut pas oublier que le débat d'orientations budgétaires, en ce qui concerne le budget de l'État, doit intervenir à la fin du mois de juin. Un certain nombre de questions seront soumises par vos parlementaires. Quoi qu'il en soit, il n'est pas dans le pouvoir du Conseil Municipal de délibérer sur ce type de questions. Avant de passer au vote, y a-t-il des ultimes interventions ?

M. VIGUIER : Monsieur le Premier Adjoint, nous continuons tout d'abord à réclamer la remise de l'abattement général à la base de 15%. Cette question n'a pas de rapport avec la délibération sur les taux. En effet, même lors de la délibération sur les taux à la fin de l'année, vous nous expliquerez que nous ne pourrons plus discuter de la remise de l'abattement général à la base de 15%, puisque qu'il faut le voter avant le 30 septembre de l'année civile. Si nous voulons rétablir en 2011 l'abattement général à la base, dont la suppression a tant fait souffrir les familles beauvaises, le vote doit intervenir d'ici au 30 septembre. Par conséquent, il faut que nous en délibérions dans cette assemblée. M. le Premier Adjoint, s'agissant de cette question, vous nous permettez donc de revenir assez systématiquement à la charge, Conseil Municipal

après Conseil Municipal. En effet, il s'agit de l'une des requêtes des Beauvaisiens. Pour traiter d'une question un peu plus formelle, le Conseil Municipal n'est pas un jeu de questions/réponses. Il s'agit de faire valoir un certain nombre de convictions et d'analyses politiques, que nous ne partageons manifestement pas tous autour de cette table. Par conséquent, lorsqu'une analyse de votre budget est réalisée, plutôt que d'attendre systématiquement des questions, attendez une analyse quelque peu différente de la vôtre et de votre autosatisfaction coutumière. Lors des deux dimanches électoraux, nous avons pu constater qu'il existait une certaine désaffection du corps électoral. Elle ne signifie pas moins d'intérêts de nos concitoyens pour la politique. Il s'agit davantage d'une crise de la représentation. Eu égard à l'attention que portent beaucoup de nos concitoyens aux débats tenus lors du Conseil Municipal, comme en témoigne l'assistance de ce soir, il ne faut pas se contenter de jouer au professeur à travers un jeu de questions/ réponses. Il s'agit simplement d'être un peu fier de ses convictions. Au groupe « Vivre ensemble Beauvais », nous sommes fiers de nos convictions et nous les défendons notamment sur le plan financier et fiscal. Nous vous demandons d'en faire autant de votre côté, afin que nous puissions échanger sur ces questions. Quoi qu'il en soit, nous n'attendons pas de vous que vous nous apportiez des réponses.

M. JULLIEN : Bravo Monsieur VIGUIER.

M. CHENU : Madame le Maire, mes chers collègues. Comme Thibaud VIGUIER en a donné la preuve, notre séance de Conseil Municipal de ce soir clôt de fait une campagne électorale riche en enseignement. Elle ouvre une nouvelle séquence pour l'avenir de notre ville, les choix budgétaires et la politique qui sera menée. Ces campagnes électorales sont parfois malheureusement l'occasion de dire n'importe quoi. Elles ne sont surpassées que par les lendemains d'élections. Nombreux sont ceux qui comparent, projettent, supputent, imaginent, divaguent et font parler les chiffres et les pourcentage pour se convaincre qu'ils sont les meilleurs, qu'ils ont gagné, qu'ils peuvent gagner et qu'ils vont encore gagner. En d'autres termes, ils racontent les voix plutôt que de les écouter. Je souhaite tout d'abord profiter de ce rapport pour féliciter les quatre élus beauvaisiens de notre Conseil, qui vont siéger à la Région et défendre les projets de notre Ville. Nous aurons besoin de chacun d'entre eux. Fidèle à mon caractère taquin, je souhaite également avoir une pensée émue pour ces élus de notre Conseil, restés à la porte du Conseil Régional, victimes de tractations politiciennes de leurs camarades, n'ayant pas su reconnaître leurs qualités éminentes et nous privant ainsi d'avocats supplémentaires pour plaider la cause de Beauvais. Comme le disait si joliment Apollinaire : « Il vaut mieux être cocu qu'aveugle, au moins on voit les confrères ». J'ajouterais : surtout lorsque nous siégeons sur les mêmes bancs. Trêve de plaisanterie. Mesdames et messieurs les élus régionaux, Beauvais va avoir besoin de vous tous. Vous posez des questions. Nous avons également quelques questions à vous poser et à nous poser, car nous sommes inquiets depuis dimanche dernier. Ainsi, une question se pose : quid de la position des élus qui siègent ici dans l'opposition et à Amiens dans la majorité ? Défendront-ils des dossiers beauvaisiens démocratiquement votés en Conseil Municipal ou poursuivront-ils une guerre idéologique en refusant d'accompagner Beauvais ? Essayez-vous chers collègues d'étouffer Beauvais ou de la soutenir ? Comme pour le théâtre du Beauvais, choisirez-vous de défendre Creil plutôt que Beauvais, lorsqu'il s'agira d'obtenir le label Scène nationale ? Concernant le fonds régional d'appui au pays de Picardie, continuerez-vous à en exclure notre ville et à ignorer Beauvais ? La question mérite d'être posée, car les électeurs méritent des explications. La question mérite d'être posée, car à la lumière des pratiques du Conseil Général, nous sommes en droit d'être inquiets. Où en sommes-nous du contrat de développement territorial ? Il y a 4 mois, Mme HOUSSIN nous annonçait que les services venaient à peine de recevoir le dossier au Conseil Général. Or, vous évoquiez précédemment les délais de réunions du Conseil Municipal. Par conséquent, j'en tire la conclusion sui-

vante. Soit notre conseillère générale parle vite et agit lentement. Soit, comme l'écrivait Jules RÉNARD, elle est « surmenée de paresse ». Soit elle poursuit un autre dessein moins avouable : celui de ne pas soutenir les projets beauvaisiens. Elle devra donc assumer cette position, qui me fait penser à ce que Paul GUTH écrivait : « Les jaloux détruisent ce qu'ils sont incapables de créer ». Pourtant, Mme HOUSSIN l'avait affirmé : « Nous prendrons les responsabilités qui sont les nôtres ». Quelle valeur accorder à ces propos ? Je la cite à nouveau : « Votre contrat triennal s'est arrêté fin 2008. Il devait recommencer en 2009. La réception du premier projet de contrat par la CAB a eu lieu le 10 novembre 2009. Votre contrat final est arrivé sur la table du Conseil Général le 10 novembre 2009 pour un total de 5,7 M€ ». Or, depuis cette date, il ne passe plus rien entre le Conseil Général et la ville de Beauvais. Seuls existent le néant et le mépris, à moins que vous ne veniez ce soir honorer votre engagement et votre mandat. Les gagnants sont arrogants et victorieux. Vous doublez votre incapacité à honorer l'engagement républicain par un mensonge de campagne sur l'argent dont aurait bénéficié la Ville (55 M€), alors qu'il s'agit simplement de vos obligations légales, des obligations du Conseil Général en matière de collège par exemple et non pas d'un contrat d'objectifs sur des projets concrets. La campagne est terminée. L'heure est aux réalités et non plus aux discours, aux promesses et aux sourires. Dites-nous plutôt quelle sera la position des assemblées dans lesquelles vous siégez. En effet, nous en avons besoin pour construire le budget. De notre côté, nous venons de relancer le Conseil Général sur ce contrat de développement territorial, pour lequel nos appels sont restés sans réponse. La conseillère générale semble au mieux s'en moquer, au pire s'y opposer. Les élus beauvaisiens ont besoin de savoir à quelle hauteur leurs projets seront soutenus. Nos concitoyens pourront également connaître les fonctions de chacun. Les rubans des inaugurations n'en seront que mieux coupés.

Mme HOUSSIN : Je souhaitais simplement dire que nous étions très contents de revoir Sébastien CHENU, lui qui n'était pas là le soir où vous étiez en difficulté, le soir où vous avez voté les fameuses augmentations Mme le Maire, lui qui a été totalement absent de ce conseil. Vous êtes parti au bon moment.

M. CHENU : J'étais là.

Mme HOUSSIN : Nous sommes très contents de vous revoir, vous qui étiez complètement absent de ce débat démocratique qu'est la campagne électorale.

M. CHENU : Votre réponse est consternante. Non seulement j'étais présent. De plus, telle est la seule réponse que vous fournissez, lorsque je vous demande ce que le Conseil Général compte faire sur les projets beauvaisiens. Mme HOUSSIN, assumez votre mandat !

Mme HOUSSIN : Nous pouvons prendre un rendez-vous à la date qui vous convient M. CHENU.

M. CHENU : Les rendez-vous ont déjà été pris, mais vous ne les honorez pas. Votre réponse est consternante. Elle ne comporte rien sur le fonds.

Mme HOUSSIN : Monsieur CHENU, je vous donne rendez-vous quand bon vous semble. Il me semble que nous ne sommes pas ici pour parler du Conseil Général. Je vous reçois quand vous voulez.

M. CHENU : Madame HOUSSIN, depuis le mois de novembre, vous nous avez dit que ce contrat venait d'arriver au Conseil Général et que nous en reparlerions. Or, depuis quatre mois, vous n'avez rien fait, alors que ce sujet concerne les finances de notre Ville et nos projets. Qu'avez-vous fait depuis quatre mois pour la ville de Beauvais ? Assumez votre mandat de conseillère générale. Vous n'avez rien fait. Vous n'êtes que dans la stérilité du débat.

M. RAHOU : J'aimerais revenir au sujet du débat de ce soir. En effet, il est clair que Sébastien CHENU fait sa campagne électorale pour les prochaines élections cantonales. Cependant, elle n'a pas lieu d'être dans ce Conseil Municipal. Mes chers collègues, le vote du compte administratif constitue un acte politique fort. Il dresse le bilan chiffré des actions menées par la municipalité au service de notre population et dans le respect du contrat municipal, à savoir du programme électoral que vous avez défendu en 2008. Or, depuis le début de cette mandature, vous avez pris un certain nombre d'engagements et de modifications par rapport au programme. Vous avez annoncé que tous les points du programme ne pourraient être menés à terme. Sébastien CHENU, les Beauvaisiens ont besoin de savoir ce soir ce que vous n'allez pas faire. Depuis plusieurs mois, nous vous demandons quels sont les points sur lesquels vous allez revenir par rapport à votre programme. Madame le Maire, votre programme a beaucoup changé depuis qu'il a été distribué dans les boîtes aux lettres. À l'époque, vous parliez de maintenir des tarifs municipaux modérés et de maintenir une fiscalité juste et toujours modérée. Vous proposiez de lutter contre la vie chère. Nous en sommes loin aujourd'hui. Après que vous m'avez donné ces éléments de réponse qui sont très importants pour les personnes présentes ce soir, j'aurais une proposition à vous faire. Plutôt que de distribuer des programmes électoraux, je vous invite à distribuer des pochettes surprise. Tel est ce que vous faites.

M. PIA : Messieurs et mesdames de l'opposition, un certain nombre de questions nous ont été posées tout à l'heure. M. RAHOU renchérit sur le projet que nous pouvons mener sur la Ville. Tout dépend également de la réponse que vont nous apporter le Conseil Régional et le Conseil Général. Sébastien CHENU vous a posé des questions auxquelles vous n'avez pas répondu. Il est clair que la politique municipale est aujourd'hui conditionnée dans de très nombreux projets et dans de très nombreuses compétences par l'aide que vous pourrez nous apporter au niveau du Conseil Général et au niveau du Conseil Régional et qui concerne les compétences précises et respectives de vos collectivités. Sur ce point, nous n'avons pas de réponse. Les Beauvaisiens doivent également le savoir.

M. TABOUREUX : Je voudrais simplement dire que je ne suis pas un professionnel de la politique et que je n'aspire pas à le devenir. Cependant, il me semble que pour ceux qui le sont, M. VIGUIER, Mme HOUSSIN, ceux qui en font leur métier, il est normal d'avoir des convictions. Les personnes, telles que moi dans la salle, sont en droit d'attendre que ces professionnels de la politique, qui la pratiquent quasiment à temps plein, servent à faire avancer les dossiers et non pas à les bloquer.

INTERVENTION INAUDIBLE

M. TABOUREUX : C'est extraordinaire, un jour les dossiers sont mauvais. Deux ans plus tard, ils sont bons, à condition de pouvoir inaugurer.

Mme Le MAIRE : Il en est toujours ainsi. Il est étonnant de constater que la faute revient toujours aux services. Mais vous n'avez pas honte Madame HOUSSIN ?

M. TABOUREUX : Je voulais réagir à une non-question de Monsieur VIGUIER qui affirmait tout à l'heure que nous vendions le patrimoine de la Ville. A une époque où vous n'étiez pas encore Directeur de cabinet de l'ancien Maire, j'étais conseiller municipal. Cette pratique a toujours existé. En effet, tous les ans nous vendons des bâtiments, nous achetons et nous créons des réserves. Il existe une énorme différence. À l'époque précédente, il nous était toujours proposé des dossiers, dans lesquels l'acheteur, y compris lorsqu'il s'agissait d'une personne physique, était déjà connu. Par conséquent, il n'existait aucun appel d'offres de fait et aucune adjudication. La vente était accordée à une personne bien précise. Je pourrai d'ailleurs vous donner des exemples précis. Le chan-

gement réside dans la manière de faire de la politique. En effet, aujourd'hui, aucun bien ne sera vendu à une personne physique arrivée en Conseil Municipal sans adjudication et sans que la procédure ait été réalisée normalement. Telle est la grosse différence. Pour quelqu'un comme moi, qui ne fais pas de la politique son métier, il s'agit d'une importante différence.

Mme Le MAIRE : Je souhaiterais simplement ajouter un élément. Certes, nous vendons, mais nous sommes quelquefois obligés de racheter ce que vous avez laissé passer. Je pense notamment à la maternité, qui va nous permettre de réaliser des logements étudiants en centre-ville.

Mme MOUALEK : Je vais parler en tant que citoyenne, plutôt qu'en tant qu'élue. En effet, je me demande parfois s'il est valorisant d'être un élu. Je me pose à nouveau la question ce soir. Les campagnes d'élection sont réellement affligeantes. Il n'est donc pas étonnant de constater autant d'abstention. Je me suis moi-même posé la question de savoir si j'allais aller voter. Je suis contente de le dire ici. En effet, le fait d'avoir la parole constitue finalement la seule chose qu'il m'est permis d'avoir. Je souhaiterais rappeler que pendant que vous meniez tous campagne, que les vaincus sont devenus les vainqueurs et vice-versa, un SDF est mort dans les rues de Beauvais et des personnes dorment dans des cartons. Pas un élu n'est allé leur porter des couvertures. Par conséquent, je souhaiterais le dire sincèrement : arrêtez de vous étrepez et essayez de construire. Je sais que le débat démocratique permet la confrontation d'opinions. Cependant, je pense qu'il est triste de constater tant d'énergie dans cet affrontement. Je vous invite à vous mettre à la place des personnes qui n'y comprennent rien, qui essaient de boucler leurs fins de mois, qui en veulent à la fois au Gouvernement, à leur Maire, à leur Département et à leur Région. Trois quarts d'entre eux ne savaient pas en quoi consistait ces récentes élections, qui fallait-il élire et dans quels buts. Aucune campagne n'a été menée pour leur fournir des explications. Je souhaitais réellement témoigner de cette situation ce soir au nom de tous les gens qui se sont abstenus et que je comprends. Je trouve lamentable que nous en soyons encore là. En effet, nous avons à notre disposition les médias et les moyens de communication utiles pour informer convenablement la population. Il ne s'agit pas de mener une bataille, dans laquelle nous nous maltraitons et nous ne nous respectons pas. Dans la mesure où nous ne nous respectons déjà pas entre nous, nous ne pouvons pas respecter les électeurs.

M. JULLIEN : Madame MOUALEK, je souhaiterais vous remercier pour le fait que vous ayez parlé avec votre cœur au sein de ce Conseil Municipal. Qui demande la parole ? Personne. Nous allons passer au vote. Je demande le retrait de Mme le Maire. Nous allons passer au vote compte administratif par compte administratif.

VOTE DU BUDGET PRINCIPAL :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la MAJORITÉ avec 9 voix contre, décide d'adopter le rapport du budget principal.

VOTE DU BUDGET ANNEXE DE L'EAU :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ des Suffrages Exprimés avec 9 abstentions, décide d'adopter le rapport du budget annexe de l'eau.

VOTE DU BUDGET ANNEXE DE LA RÉGIE D'EXPLOITATION ELISPACE :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ des Suffrages Exprimés avec 9 abstentions, décide d'adopter le rapport du budget annexe de la régie d'exploitation Elispace.

VOTE DU BUDGET ANNEXE DE LA ZONE DE LA MARETTE :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ des Suffrages Exprimés avec 9 abstentions, décide d'adopter le budget annexe de la zone de la Marette.

VOTE DU BUDGET ANNEXE DE LA LONGUE HAIE :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à

l'UNANIMITÉ des Suffrages Exprimés avec 9 abstentions, décide d'adopter le rapport du budget annexe de la Longue Haie.

VOTE DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT DES LONGUES RAYES :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ des Suffrages Exprimés avec 9 abstentions, décide d'adopter le rapport du budget annexe du lotissement des Longues Rayes.

VOTE DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT DES RIGALLOIS :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ des Suffrages Exprimés avec 9 abstentions, décide d'adopter le rapport du budget annexe du lotissement des Rigallois.

VOTE DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT AGEL :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ des Suffrages Exprimés avec 9 abstentions, décide d'adopter le rapport du budget annexe du lotissement Agel.

VOTE DU BUDGET ANNEXE DU PARC D'ACTIVITÉS DU TILLOY :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ des Suffrages Exprimés avec 9 abstentions, décide d'adopter le rapport du budget annexe du parc d'activités du Tilloy.

VOTE DU BUDGET ANNEXE DE LA ZAC SAINT-QUENTIN-OUEST :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ des Suffrages Exprimés avec 9 abstentions, décide d'adopter le rapport du budget annexe de la ZAC Saint-Quentin-Ouest.

VOTE DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT BINCHE :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ des Suffrages Exprimés avec 9 abstentions, décide d'adopter le rapport du budget annexe du lotissement Binche.

VOTE DU BUDGET ANNEXE DE LA ZAC DE THER :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ des Suffrages Exprimés avec 9 abstentions, décide d'adopter le rapport du budget annexe de la ZAC de Ther.

VOTE DU BUDGET ANNEXE DE LA ZONE D'ACTIVITÉS DES CHAMPS DOLENT :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ des Suffrages Exprimés avec 9 abstentions, décide d'adopter le rapport du budget annexe de la zone d'activités des Champs Dolent.

Je demande à Madame le Maire de bien vouloir reprendre la présidence du Conseil.

COMPTES DE GESTION 2009 BUDGET PRINCIPAL ET ANNEXES

MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT

Le compte de gestion du comptable est, en application des dispositions de l'article L 1612-12 du Code général des Collectivités Territoriales, produit au maire avant le 1 juin qui

suit la clôture de l'exercice, afin d'être présenté à l'assemblée délibérante, qui arrête les comptes au plus tard avant le 30 juin de l'exercice

Vu les comptes de gestion conformes aux instructions comptables et budgétaires M14 et M49,

Considérant qu'après s'être fait présenter les différents budgets de l'exercice 2009 et les autorisations spéciales qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats et les comptes de gestion dressés par la Trésorière Principale de Beauvais Municipale,

Considérant qu'après s'être assuré que la trésorière a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2008, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Considérant que les comptes de gestion du comptable font ressortir une identité d'exécution d'écritures avec les comptes administratifs de l'ordonnateur pour ce qui concerne la ventilation par nature et que seule la présentation croisée par « nature fonction » diffère au niveau des chapitres 011 « charges à caractère général » et 012 « charges de personnel »,

Considérant la stricte concordance entre les résultats d'exécution du budget principal et des budgets annexes déterminés par l'ordonnateur et le trésorier municipal,

Il est proposé au Conseil Municipal :

Vu l'exposé des motifs ci-dessus,

- de DÉCLARER que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2009 par le Trésorier Municipal n'appellent aucune observation, ni réserve de sa part,

- d'ARRÊTER les comptes de l'exercice 2009 selon les résultats d'exécution du budget principal et des budgets annexes ci-joints.

La Commission « Finances, Contrôle de Gestion, Budget, Relations avec les Associations Patriotiques », réunie le 17/03/10, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal a pris acte des comptes de gestion 2009 dressés par le Trésorier Municipal et déclare que ceux-ci n'appellent aucune observation de leur part.

Mme Le MAIRE : La parole est à Jean-Marie JULLIEN.

M. JULLIEN : Merci Madame le Maire. Traditionnellement avec les comptes administratifs, nous devons examiner les comptes de gestion 2009. Vous avez pu constater et vérifier que les comptes sont conformes au compte administratif et qu'il existe une identité d'écriture. Je fais donc simplement une petite observation sur la nature fonction, qui diffère au niveau des chapitres 011 « Charges à caractère général » et chapitre 012 « Charges de personnel » liée au logiciel Hélios, utilisé par la trésorerie principale de Beauvais municipal. Aucun changement n'affecte le résultat. Je vous demande de déclarer que ces comptes de gestion n'appellent pas d'observation et d'arrêter les comptes de l'exercice 2009, selon les tableaux que vous avez en votre possession.

Mme Le MAIRE : Nous passons au vote. *Le Conseil Municipal a pris acte des comptes de gestion 2009 dressés par le Trésorier Municipal et déclare que ceux-ci n'appellent aucune observation de leur part.*

En annexe les résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés.

AFFECTATION DU RÉSULTAT 2009

BUDGET PRINCIPAL

MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT

Vu la délibération du Conseil Municipal de ce jour adoptant le compte administratif de l'exercice 2009 du Budget Principal,

Vu l'article L 2311-5 1er alinéa du Code général des Collectivités Territoriales et conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14, le Conseil Municipal décide, chaque année, de l'affectation du résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice clos dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif,

Aussi, compte tenu des éléments suivants :

- l'excédent de la section de fonctionnement s'élève à + 8.967.581,12 euros,
- le besoin de financement de la section d'investissement s'établit à 7.117.106,92 euros au vu du solde des restes à réaliser (- 4.215.261,70 euros) et du solde de la section d'investissement (-2.901.845,22euros).

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'AFFECTER 8.000.000 euros du résultat de la section d'exploitation au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » afin de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement et financer pour partie les investissements 2010

- DE REPORTER 967.581,12 euros au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté ».

La Commission « Finances, Contrôle de Gestion, Budget, Relations avec les Associations Patriotiques », réunie le 17/03/10, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ des Suffrages Exprimés avec 9 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

M. JULLIEN : Il s'agit du dossier n° 15, dont je parlais tout à l'heure dans mon rapport introductif sur les comptes administratifs. Il faut que nous affectons les résultats de ce compte administratif. Je vous propose d'affecter 8 M€ pour pouvoir financer non seulement les investissements reportés 2009, mais également une partie des investissements 2010 et de reporter en fonctionnement 967 580,12 € au compte « Résultat de fonctionnement reporté », ce qui nous permettra d'alimenter le budget supplémentaire principal 2010.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ des Suffrages Exprimés avec 9 abstentions, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

AFFECTATION DE RÉSULTAT 2009

BUDGET ANNEXE DE L'EAU

MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT

Vu la délibération du Conseil Municipal de ce jour adoptant

le compte administratif de l'exercice 2009 du Budget annexe de l'Eau,

Vu l'article L2311-5 1er alinéa du Code général des Collectivités Territoriales et conformément à l'instruction budgétaire et comptable M4, le Conseil Municipal décide, chaque année, de l'affectation du résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice clos dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif,

Aussi, compte tenu des éléments suivants :

- l'excédent de la section de fonctionnement s'élève à + 686 834,46 euros,

- le besoin de financement de la section d'investissement s'établit à 937 837,03 euros au vu du solde des restes à réaliser (- 485 192,56 euros) du solde de la section d'investissement (-737 506,10euros) et du résultat reporté de l'année 2008 (+284 861,63 euros)

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'AFFECTER la totalité du résultat de la section de fonctionnement au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » afin de couvrir, en partie, le besoin de financement de la section d'investissement, soit 686 834,46 euros

La Commission « Finances, Contrôle de Gestion, Budget, Relations avec les Associations Patriotiques », réunie le 17/03/10, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ des Suffrages Exprimés avec 9 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

M. JULLIEN : La même opération est proposée en ce qui concerne le budget annexe de l'eau. Je vous épargne la lecture des textes. 686 834,46 € sont affectés à la totalité des résultats de la section de fonctionnement, au titre des excédents de fonctionnement, afin d'assurer le financement de la section d'investissement, selon les observations données au moment du rapport sur le compte administratif de l'eau.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ des Suffrages Exprimés avec 9 abstentions, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

AFFECTATION DU RÉSULTAT 2009

BUDGET ANNEXE ÉLISPACÉ

MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT

Vu la délibération du Conseil Municipal de ce jour adoptant le compte administratif de l'exercice 2009 du Budget Annexe Elispacé,

Vu l'article L2311-5 1er alinéa du Code général des Collectivités Territoriales et conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14, le Conseil Municipal décide, chaque année, de l'affectation du résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice clos dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif,

Aussi, compte tenu des éléments suivants :

- l'excédent de la section de fonctionnement s'élève à + 15 113,51 euros,
- le besoin de financement de la section d'investissement s'établit à 15 113,51 euros compte tenu du résultat d'exécution de l'exercice (-18 127,32 euros) et du résultat reporté de l'année 2008 (+3 013,81 euros)

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'AFFECTER la totalité du résultat de la section de fonctionnement au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » afin de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, soit 15 113,51 euros

La Commission « Finances, Contrôle de Gestion, Budget, Relations avec les Associations Patriotiques », réunie le 17/03/10, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ des Suffrages Exprimés avec 9 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

M. JULLIEN : Il s'agit de la même opération pour le budget annexe Elispace pour une somme de 15 113,51 €, qui va permettre d'affecter la totalité de ce résultat au compte « Excédents de fonctionnement » pour financer l'investissement à due concurrence de 15 113,51 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ des Suffrages Exprimés avec 9 abstentions, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Dépenses de l'exercice	1 908 225,30	Recettes de l'exercice	1 908 225,30
Total :	1 908 225,30	Total :	1 908 225,30

La Commission « Finances, Contrôle de Gestion, Budget, Relations avec les Associations Patriotiques », réunie le 17/03/10, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ des Suffrages Exprimés avec 9 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

M. JULLIEN : Il s'agit d'un vote de budget primitif 2010 au titre de La Marette. Comme vous avez un rapport de présentation globale, je ne vais pas lire l'ensemble de ces projets de budgets annexes. Je dis simplement quelques mots sur la zone de La Marette, sur laquelle il existe essentiellement des ventes de terrains. Y sont indiquées les reprises de résultats constatés au titre de comptes administratifs 2009 et un certain nombre d'acquisitions. Vous pouvez constater qu'il s'agit d'un budget de zone en pleine progression et en pleine période d'acquisition, bien que nous vendions un peu de terrains. Vous remarquerez également qu'il existe un recours modéré à l'emprunt sur ce rapport. Je vous invite donc à voter ce budget annexe de La Marette au bénéfice des explications que je viens de donner.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ des Suffrages Exprimés avec 9 abstentions, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

En annexe, le rapport de présentation sur les projets de Budgets primitifs 2010 - Budget Annexes "Opérations de lotissement".

BUDGET ANNEXE DE LA MARETTE

BUDGET PRIMITIF 2010

MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT

Conformément à l'article L 2312-1 du C.G.C.T., le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal.

Sur la base du rapport de présentation joint et du document budgétaire conforme à l'instruction comptable et budgétaire M14,

Il est proposé au Conseil Municipal

- d'adopter le Budget Primitif 2010 du Budget Annexe « ZONE DE LA MARETTE » qui s'équilibre de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Dépenses de l'exercice	2 832 257,19	Recettes de l'exercice	2 832 257,19
Total :	2 832 257,19	Total :	2 832 257,19

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DE LA LONGUE HAIE

BUDGET PRIMITIF 2010

MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT

Conformément à l'article L 2312-1 du C.G.C.T., le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal.

Sur la base du rapport de présentation joint et du document budgétaire conforme à l'instruction comptable et budgétaire M14,

Il est proposé au Conseil Municipal

- d'adopter le Budget Primitif 2010 du Budget Annexe « LOTISSEMENT DE LA LONGUE HAIE » qui s'équilibre de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Dépenses de l'exercice	3 190 798,77	Recettes de l'exercice	3 190 798,77
Total :	3 190 798,77	Total :	3 190 798,77

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Dépenses de l'exercice	3 039 659,28	Recettes de l'exercice	3 039 659,28
Total :	3 039 659,28	Total :	3 039 659,28

La Commission « Finances, Contrôle de Gestion, Budget, Relations avec les Associations Patriotiques », réunie le 17/03/10, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ des Suffrages Exprimés avec 9 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

M. JULLIEN : Il s'agit du lotissement de la Longue Haie. Il s'agit également d'un budget de zone, dans laquelle nous sommes également en pleine phase de montée en charge avec essentiellement des acquisitions pour plus de 2,2 M€. Les ventes s'élèvent à 200 000 €. L'ensemble doit être équilibré par des emprunts. Ceux-ci seront remboursés au fur et à mesure que nous aurons remboursé et commercialisé les terrains aménagés de cette opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ des Suffrages Exprimés avec 9 abstentions, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES RIGALLOIS

BUDGET PRIMITIF 2010

MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT

Conformément à l'article L 2312-1 du C.G.C.T., le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal.

Sur la base du rapport de présentation joint et du document budgétaire conforme à l'instruction comptable et budgétaire M14,

Il est proposé au Conseil Municipal

- d'adopter le Budget Primitif 2010 du Budget Annexe « LOTISSEMENT LES RIGALLOIS » qui s'équilibre de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Dépenses de l'exercice	43 800,50	Recettes de l'exercice	43 800,50
Total :	43 800,50	Total :	43 800,50

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Dépenses de l'exercice	0,00	Recettes de l'exercice	0,00
Total :	0,00	Total :	0,00

La Commission « Finances, Contrôle de Gestion, Budget, Relations avec les Associations Patriotiques », réunie le 17/03/10, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ des Suffrages Exprimés avec 9 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

M. JULLIEN : Les Rigallois constituent un petit budget de 43 801 €. Ce budget est beaucoup moins important que les budgets précédents. Nous démarrons également sur une phase d'opération, une phase de redémarrage avec des acquisitions à hauteur de 25 633 € compensés par des résultats reportés. Pour l'instant, la phase de vente des terrains aménagés n'est pas encore commencée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ des Suffrages Exprimés avec 9 abstentions, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT AGEL

BUDGET PRIMITIF 2010

MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT

Conformément à l'article L 2312-1 du C.G.C.T., le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal.

Sur la base du rapport de présentation joint et du document budgétaire conforme à l'instruction comptable et budgétaire M14,

Il est proposé au Conseil Municipal

- d'adopter le Budget Primitif 2010 du Budget Annexe « LOTISSEMENT AGEL » qui s'équilibre de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Dépenses de l'exercice	14 206 525,02	Recettes de l'exercice	14 206 525,02
Total :	14 206 525,02	Total :	14 206 525,02

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Dépenses de l'exercice	15 789 091,88	Recettes de l'exercice	15 789 091,88
Total :	15 789 091,88	Total :	15 789 091,88

La Commission « Finances, Contrôle de Gestion, Budget, Relations avec les Associations Patriotiques », réunie le 17/03/10, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ des Suffrages Exprimés avec 9 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

M. JULLIEN : Il s'agit du budget du lotissement Agel. Les quelques ventes de terrain représentent 350 000 €. Nous sommes encore en phase de montée en charge de ce budget pour plus de 2 M€ d'acquisitions et de travaux complémentaires pour aménager les terrains nécessaires et les vendre au titre des budgets futurs qui vous seront soumis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ des Suffrages Exprimés avec 9 abstentions, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

BUDGET ANNEXE PA TILLOY

BUDGET PRIMITIF 2010

MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT

Conformément à l'article L 2312-1 du C.G.C.T., le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal.

Sur la base du rapport de présentation joint et du document budgétaire conforme à l'instruction comptable et budgétaire M14,

Il est proposé au Conseil Municipal

- d'adopter le Budget Primitif 2010 du Budget Annexe «LOTISSEMENT TILLOY» qui s'équilibre de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Dépenses de l'exercice	1 545 407,70	Recettes de l'exercice	1 545 407,70
Total :	1 545 407,70	Total :	1 545 407,70

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Dépenses de l'exercice	1 489 025,40	Recettes de l'exercice	1 489 025,40
Total :	1 489 025,40	Total :	1 489 025,40

La Commission « Finances, Contrôle de Gestion, Budget, Relations avec les Associations Patriotiques », réunie le 17/03/10, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ des Suffrages Exprimés avec 9 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

M. JULLIEN : Concernant le parc d'activités du Tilloy, il n'existe pour l'instant aucune vente. Il s'agit d'une montée en charge pour plus d'1 M€ de travaux prévus et d'acquisitions. Les commercialisations se feront lorsque les travaux de routes seront terminés. Le financement de cette opération est rendu possible par le biais d'une enveloppe d'emprunt. Celle-ci sera remboursée lorsque les terrains seront vendus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ des Suffrages Exprimés avec 9 abstentions, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

BUDGET ANNEXE ZAC SAINT-QUENTIN OUEST

BUDGET PRIMITIF 2010

MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT

Conformément à l'article L 2312-1 du C.G.C.T., le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal.

Sur la base du rapport de présentation joint et du document budgétaire conforme à l'instruction comptable et budgétaire M14,

Il est proposé au Conseil Municipal

- d'adopter le Budget Primitif 2010 du Budget Annexe «ZAC SAINT-QUENTIN OUEST» qui s'équilibre de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Dépenses de l'exercice	2 595 221,31	Recettes de l'exercice	2 595 221,31
Total :	2 595 221,31	Total :	2 595 221,31

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Dépenses de l'exercice	3 374 416,49	Recettes de l'exercice	3 374 416,49
Total :	3 374 416,49	Total :	3 374 416,49

La Commission « Finances, Contrôle de Gestion, Budget, Relations avec les Associations Patriotiques », réunie le 17/03/10, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ des Suffrages Exprimés avec 9 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

M. JULLIEN : S'agissant de la ZAC Saint-Quentin-Ouest, nous sommes également en phase d'acquisition et de travaux pour 1 600 000 €. Il s'agit d'une phase de montée en charge. La totalité doit être financée par une enveloppe d'emprunt. Comme je le disais pour les autres budgets, ces emprunts seront remboursés au moment où les terrains seront vendus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ des Suffrages Exprimés avec 9 abstentions, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES LONGUES RAYES

BUDGET PRIMITIF 2010

MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT

Conformément à l'article L 2312-1 du C.G.C.T., le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal.

Sur la base du rapport de présentation joint et du document budgétaire conforme à l'instruction comptable et budgétaire M14,

Il est proposé au Conseil Municipal

- d'adopter le Budget Primitif 2010 du Budget Annexe « LOTISSEMENT DE LA LONGUE HAIE » qui s'équilibre de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Dépenses de l'exercice	1 051 251,73	Recettes de l'exercice	1 051 251,73
Total :	1 051 251,73	Total :	1 051 251,73

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Dépenses de l'exercice	995 000,00	Recettes de l'exercice	995 000,00
Total :	995 000,00	Total :	995 000,00

La Commission « Finances, Contrôle de Gestion, Budget, Relations avec les Associations Patriotiques », réunie le 17/03/10, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ des Suffrages Exprimés avec 9 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

M. JULLIEN : S'agissant des Longues Rayes, nous avons cette fois-ci plus de ventes de terrains que d'acquisitions : 589 000 € sont prévus. Quelques travaux restent à terminer pour 277 000 €. Il existe encore un besoin de financement au niveau de cette opération. Lorsque l'ensemble de l'opération sera terminé, nous trouverons un équilibre global au moment de la clôture de ce budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ des Suffrages Exprimés avec 9 abstentions, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

BUDGET ANNEXE REGIE D'EXPLOITATION ELISPACE

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2010

MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 1612-11 et suivants,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 17/12/2009 approuvant le Budget Primitif 2010,

Vu le détail figurant dans le document budgétaire joint,

Considérant que les Décisions Modificatives permettent, en cours d'année, d'ajuster les ouvertures de crédits inscrites au Budget Primitif, soit par réaffectation de crédits disponibles, ou par l'inscription de recettes nouvelles,

Il est proposé au Conseil Municipal :

Vu l'exposé des motifs ci-dessus,

- d'adopter la décision modificative n°1 du budget annexe régie d'exploitation de l'Elispace arrêtée comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Propositions nouvelles	25 000,00	Propositions nouvelles	25 000,00
Total :	25 000,00	Total :	25 000,00

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Résultat d'invest° reporté (déficit)	15 113,51	Excédent de fonct° capitalisé (1068)	15 113,51
Total :	15 113,51	Total :	15 113,51

La Commission « Finances, Contrôle de Gestion, Budget, Relations avec les Associations Patriotiques », réunie le 17/03/10, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ des Suffrages Exprimés avec 9 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

M. JULLIEN : Concernant le budget de régie d'exploitation Elispace, nous sommes dans le cadre d'un budget supplé-

mentaire. Dans ce dossier, nous retrouvons les opérations d'affectation du compte administratif que nous vous avons mentionné tout à l'heure. Elles sont retracées dans le chapitre « Investissement » (15 113 €). Il existe des propositions nouvelles à hauteur de 25 000 €. Celles-ci étaient destinées essentiellement au financement d'une opération exceptionnelle, en ce qui concerne la valorisation de l'équipement dont il s'agit.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ des Suffrages Exprimés avec 9 abstentions, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

En annexe le rapport de présentation sur la régie exploitation de l'Élispac.

COMPTE RENDU DES ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN ENTREPRISES EN 2009

DSU 2009

MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT

La loi n° 91-429 du 13 mai 1991 a institué une Dotation de Solidarité Urbaine visant à contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines confrontées à une insuffisance de leurs ressources et supportant des charges élevées.

Selon les dispositions de l'article L2334-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, les villes éligibles à cette dotation sont classées en fonction d'un indice synthétique de ressources et de charges intégrant le potentiel financier par habitant de la commune (1255,02€), le nombre de logements sociaux (9115), le nombre de bénéficiaires de prestations logements (19253), le revenu par habitant de la commune (10146,39€).

Sur la base de cet indice, la Ville de Beauvais a perçu une dotation de solidarité urbaine de 3.173.340 € en augmentation de 2% par rapport à l'exercice 2008.

Conformément à l'article L2334-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous informe que cette dotation a contribué au financement des actions de développement social urbain suivantes :

Actions du Contrat urbain de cohésion sociale : 1.400.604,43 €
Dont :

Projet de rénovation urbaine 414.359,82 €
 Subventions 903.387,00 €

Actions du Contrat local de sécurité : 343.196,71 €

Dont :
 Subvention IFEP 175.589,00 €

Subventionnement logement d'urgence : 246.355,00 €

Dont :
 Association « Accueil et Promotion » 68.000,00 €
 Foyer des jeunes travailleuses 169.855,00 €

Aménagement d'aires de jeux et jardins familiaux : 75.661,02 €

Rénovation urbaine sur les quartiers prioritaires 1.107.522,84 €

Dont :
 Construction d'un équipement 1.107.522,84 €
 pour la jeunesse
 Sur un coût total de 1.584.562,53 euros

La Commission « Finances, Contrôle de Gestion, Budget, Relations avec les Associations Patriotiques », réunie le 17/03/10, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal a pris acte du compte rendu des actions de développement social urbain entreprises en 2009 de la dotation de solidarité urbaine.

ADHÉSION À L'ASSOCIATION FINANCES, GESTIONS

ÉVALUATION DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES (AFIGESE - CT)

MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT

L'AFIGESE-CT est une association de professionnels des

collectivités territoriales, travaillant sur les métiers des finances, du contrôle de gestion et de l'évaluation des politiques publiques.

Cette association a pour objet d'affirmer l'attachement de ses membres aux valeurs suivantes :

- la libre administration des collectivités territoriales ;
- le citoyen au centre de la problématique du service public ;
- le professionnalisme, la transversalité et le partage des cultures.

Les moyens d'action de l'AFIGESE-CT sont :

- l'organisation d'une manifestation annuelle appelée les Assises de la fonction financière, du contrôle de gestion et de l'évaluation des politiques publiques des collectivités territoriales (manifestation organisée avec succès depuis plus de 10 ans) ;
- l'organisation de formations sur tout sujet concernant les métiers des trois fonctions ;
- la constitution de groupes de travail sur des sujets pré-occupant les collectivités territoriales et se rapportant aux trois fonctions et métiers cités ci-dessus.

Les statuts de l'association permettent aux collectivités territoriales organismes de droit public de devenir membres de cette association, offrant ainsi à leurs cadres intéressés un lieu d'échanges, de formation et de confrontation des problèmes rencontrés, dans une optique de plus grand professionnalisme et de performance de leur collectivité.

La qualité de membre de cette association permettra notamment de bénéficier d'un tarif privilégié pour l'inscription d'élus ou d'agents de la collectivité aux Assises annuelles et à toute formation organisée par cette association ou en liaison avec d'autres partenaires, ainsi que de recevoir gratuitement tous les documents élaborés ou publiés par l'association.

La Ville de Beauvais a adhéré à cet organisme en 2009. Le renouvellement de l'adhésion à l'AFIGESE-CT permettrait d'accéder aux cycles de formations et colloques organisés, et de bénéficier d'une documentation sur les finances locales riche et variée.

Compte-tenu de l'intérêt pour notre collectivité d'avoir des collaborateurs toujours mieux formés et en mesure d'apporter des idées, des réflexions, et des solutions durables à nos problématiques par l'intermédiaire d'un réseau offrant des prestations nécessaires à notre gestion et une souplesse d'accès et de mobilisation, il convient de renouveler l'adhésion à l'AFIGESE-CT.

Au vu de l'organisation de nos services, notre collectivité aura un représentant au sein de cet organisme. Pour l'année 2010, la cotisation s'élèvera à 340 euros TTC.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser :

- le renouvellement de la collectivité à l'AFIGESE-CT ;
- le versement des cotisations demandées chaque année ;
- Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

La Commission « Finances, Contrôle de Gestion, Budget, Relations avec les Associations Patriotiques », réunie le 17/03/10, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

M. JULLIEN : Je pense qu'il est tout à fait intéressant d'adhérer à cette association, qui nous permettra de disposer de moyens complémentaires en ce qui concerne les groupes de travail et l'organisation d'un certain nombre de formations au profit de notre collectivité. Elle nécessite une cotisation très importante de l'ordre de 340 € TTC, ce qui nous permettra

d'avoir également un représentant au sein de cet organisme. Je vous demande donc de bien vouloir renouveler l'adhésion et d'autoriser le versement de la cotisation de 340 €.

M. VIGUIER : Mme le Maire, je souhaite simplement dire que nous ne pouvons qu'approuver cette adhésion ou réadhésion, qui aboutirait probablement à améliorer le champ de la formation des agents, voire des élus de la majorité en matière financière. Nous l'espérons notamment en matière fiscale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC CRÉMATORIUM

MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT

La Ville de Beauvais a conclu avec la Société OGF une convention de Délégation de Service Public portant sur l'exploitation du crématorium de Beauvais pour une durée de 15 ans à compter du 24 avril 2001.

Deux avenants ont été proposés par la Société OGF :

- le 1^{er} pour entériner les changements des nomenclatures des activités et des produits françaises modifiant la formule de révision des tarifs ;

- le second pour modifier le règlement intérieur en y intégrant les dispositions de la loi du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire.

Avant de les soumettre à l'assemblée délibérante, ces avenants doivent avoir recueilli l'avis favorable de la Commission de Délégation de Service Public.

C'est pourquoi, conformément aux dispositions de l'article 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de procéder à la désignation de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants.

Le comptable de la collectivité et le représentant du Ministère de la Concurrence siègent également à cette commission avec voix consultative.

La Commission « Administration Générale, Travaux et Vie Associative », réunie le 10/03/10, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus. Le Conseil Municipal a désigné à l'Unanimité Messieurs GAIRIN, MICHELINO, VIGUIER, Mesdames BLEIN et WISSOTZKY en qualité de membres titulaires, et Mesdames LEROY, BERTIN, PERNIER, Messieurs HIBERTY et CNOCKAERT en qualité de membres suppléants, afin de siéger à la Commission de Délégation de Service Public - Crématorium.

Mme Le MAIRE : Il s'agit de la désignation des membres de la Commission de délégation de services publics - Crématorium. Il faut 5 membres titulaires et 5 membres suppléants. A la proportionnelle, un siège est donné à l'opposition en titulaire et en suppléant. Madame HOUSSIN, qui sont vos candidats ?

Mme HOUSSIN : Thibaud VIGUIER en titulaire et Xavier CNOCKAERT en suppléant.

Mme Le MAIRE : Pour la majorité, les candidats sont : Mme BLEIN, Mme WISSOTZKY, M. MICHELINO, M. GAIRIN et M. VIGUIER pour l'opposition. Les suppléants proposés sont : Mme LEROY, Mme BERTIN, Mme PERNIER, M. HIBERTY et M. CNOCKAERT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE, décide d'adopter le rapport ci-dessus. Le Conseil Municipal a désigné à l'Unanimité Messieurs GAIRIN, MICHELINO, VIGUIER, Mesdames BLEIN et WISSOTZKY en qualité de membres titulaires, et Mesdames LEROY, BERTIN, PERNIER, Messieurs HIBERTY et CNOCKAERT en qualité de membres suppléants, afin de siéger à la Commission de Délégation de Service Public - Crématorium.

RÉGIME INDEMNITAIRE-FILIÈRE TECHNIQUE-PRIME TECHNIQUE-PRIME DE SERVICE ET DE RENDEMENT (PSR)

MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT

Par délibération en date du 17 juin 2004, le Conseil Municipal a défini le régime indemnitaire applicable aux agents.

Ainsi, les agents de catégorie A et B de la filière technique bénéficiaient de la Prime de Service et de Rendement dans les conditions définies par un décret de 1972.

Ce décret vient d'être remplacé par une prime de même dénomination mais dont les conditions financières sont plus favorables aux agents sauf pour les ingénieurs en chef.

C'est pourquoi, si l'application des dispositions du décret de 2009 entraîne une diminution du montant de la PSR perçu par l'agent, ce dernier bénéficiera du maintien à titre individuel du montant antérieur.

Le montant individuel de la PSR est fixé par l'autorité territoriale en tenant compte d'une part, des responsabilités, du niveau d'expertise et des sujétions spéciales liées à l'emploi occupé et, d'autre part, de la qualité des services rendus. Ce montant ne peut excéder le double du montant annuel de base associé au grade de l'agent.

Il est proposé au Conseil Municipal, à compter du 01 avril 2010 :

- d'abroger l'attribution de la PSR dans les conditions prévues par le décret N° 72-18 du 5 janvier 1972 ;
- d'attribuer la nouvelle PSR conformément aux dispositions du décret N° 2009-1558 (annexe fixant le montant de la PSR par grade) ;
- de maintenir à titre individuel le montant de la PSR aux agents pour lesquels l'application du décret N° 2009-1558 conduirait à une diminution du montant perçu.

La Commission « Administration Générale, Travaux et Vie Associative », réunie le 10/03/10, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ des Suffrages Exprimés avec 9 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

ANNEXE
MONTANT ANNUEL DE BASE DE LA PSR

Cadre d'emploi - Grade	Montant annuel de base à compter du 01 avril 2010 ⁽¹⁾	Montant annuel de base avant le 01 avril 2010
<u>INGÉNIEUR</u>		
- Ingénieur en chef classe exceptionnelle	5 523 €	5 546 €
- Ingénieur en chef classe 1 normale	2 869 €	2 922 €
- Ingénieur principal	2 817 €	2 740 €
- Ingénieur	1 659 €	1 601 €
<u>TECHNICIEN SUP</u>		
- Technicien supérieur chef	1 400 €	1 252 €
- Technicien supérieur principal	1 300 €	1 190 €
- Technicien supérieur	1 010 €	861 €
<u>CONTRÔLEUR</u>		
- Contrôleur en chef	1 349 €	1 202 €
- Contrôleur principal	1 289 €	1 142 €
- Technicien supérieur	986 €	838 €

⁽¹⁾ montant défini par l'arrêté du 15 décembre 2009, revalorisé en fonction des modifications publiées pour application du décret n° 2009-1558.

M. JULLIEN : Ce dossier concerne une amélioration du régime indemnitaire de nos agents municipaux. Elle correspond à une mise à jour, au titre des dispositions d'un décret de 2009, qui va permettre d'améliorer la situation. La municipalité souscrita très volontiers à cette amélioration. Le verso comporte la modification et les améliorations apportées. Vous remarquerez que ces améliorations seront surtout intéressantes pour les techniciens supérieurs et les contrôleurs. Je pense que nous pouvons valablement et chaleureusement adopter cette délibération.

M. VIGUIER : Madame le Maire, nous souhaiterions avoir des précisions sur l'application de cette mesure. Combien de personnes sont concernées par cette réforme du régime indemnitaire ? A quel grade administratif et technique les personnes concernées sont-elles ?

Mme Le MAIRE : Cette mesure touche 40 emplois, soit une quarantaine de personnes : ingénieurs, techniciens et contrôleurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ des Suffrages Exprimés avec 9 abstentions, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

MODALITÉS D'ACCUEIL DES STAGIAIRES DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

MONSIEUR TABOUREUX, MAIRE ADJOINT

En septembre 2006, le Conseil Municipal fixait les moda-

lités d'indemnisation des stagiaires de l'enseignement supérieur accueillis dans les différents services de la ville.

Ces dernières faisaient référence à des textes législatifs de 2006 et prévoyaient que tout stagiaire de l'enseignement supérieur dont la durée de stage est supérieure à trois mois consécutifs pouvaient bénéficier d'une gratification.

Toutefois, un nouveau décret N° 2009-885 du 21 juillet 2009 relatif aux modalités d'accueil des étudiants de l'enseignement supérieur en stage dans les administrations de l'Etat, transposable aux collectivités par une circulaire du 04 novembre 2009, prévoit que « lorsque la durée du stage est supérieure à 2 mois consécutifs, celui-ci fait l'objet d'une gratification fixée à 12,5% du plafond de la Sécurité Sociale. Cette gratification est due à compter du premier jour du stage »

Par ailleurs, ce décret permet également au stagiaire de bénéficier du remboursement des frais de mission exposés dans le cadre de leur stage, dans les conditions fixées par le décret N° 2006-781 du 03 juillet 2006 pour les agents des collectivités.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil Municipal de fixer les nouvelles modalités d'accueil des stagiaires dans les conditions suivantes :

- tout stagiaire de l'enseignement supérieur accueilli en stage pendant au moins 2 mois consécutifs bénéficiera d'une gratification dans les conditions prévues par le décret N° 2009-885 (soit 12,5% du plafond de la sécurité Sociale) ;

- le remboursement des frais de mission exposés par l'étudiant dans le cadre de son stage est fixé dans les mêmes conditions que celles applicables aux agents de la collectivité (décret N° 2006-781).

La Commission « Administration Générale, Travaux et Vie Associative », réunie le 10/03/10, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

TABLEAU DES EFFECTIFS

MADAME CAROLINE CAYEUX, MAIRE

Le tableau des effectifs 2010 prend en compte les besoins en compétences identifiés dans les différents services afin de répondre aux attentes des Beauvaisiens.

Dans ce cadre, la ville de BEAUVAIS mène actuellement un important programme d'actions en matière de politique de la ville et de rénovation urbaine qui s'accompagne de mesures de prévention et de sécurité urbaine.

Pour mener à bien ces missions, la Direction Générale de la collectivité souhaite recruter un directeur du pôle solidarité expérimenté chargé de coordonner les services politique de la ville, vie associative, prévention, sécurité et logement.

Compte tenu des spécificités de l'emploi et de l'exigence de haute technicité de la part de son titulaire, il sera pourvu par voie contractuelle en application de l'article 3, alinéa 5 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Le traitement sera calculé par référence à celui des ingénieurs en chef de classe normale, augmenté du régime indemnitaire afférent.

Diplômé de l'enseignement supérieur, le candidat retenu aura une expérience professionnelle significative dans le domaine.

Cet emploi prendra effet au 1er juin 2010.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver les termes de ce rapport.

La Commission « Administration Générale, Travaux et Vie Associative », réunie le 10/03/10, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Mme Le MAIRE : Il concerne le tableau des effectifs et plus particulièrement le recrutement d'un directeur du pôle Solidarité. Je rappelle que le directeur nous a quitté il y a presque six mois. Compte tenu des spécificités de l'emploi, de l'exigence de haute technicité et surtout du fait que nous n'avons pas trouvé dans le cadre d'un contrat statutaire, nous ouvrons le recrutement à un emploi contractuel. Cet emploi prendra effet au 1er juin 2010. A l'heure actuelle, parmi les effectifs de la collectivité, une personne en contrat à durée déterminée pourrait être embauchée si les trois mois de son contrat se déroulent d'une manière satisfaisante.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

ASSOCIATION DU FOYER DES JEUNES TRAVAILLEUSES

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE
COMPLÉMENT POUR LE LOYER 2010

Mme BERTIN, CONSEILLÈRE MUNICIPALE

En 2003, la Ville de Beauvais a mis à disposition de la S.A. d'H.L.M. de l'Oise, par bail emphytéotique, le bâtiment du Foyer des Jeunes Travailleuses, dont la ville est propriétaire, en vue de sa rénovation et réhabilitation. Ce bail a été consenti pour une durée de 35 ans, augmenté de la durée des travaux.

Concomitamment, une convention tripartite signée le 4 mars 2003 a donné en location l'équipement réhabilité et rénové à l'association du F.J.T.

Conformément à l'article 4 de la convention entre la Ville et le Foyer des Jeunes Travailleuses, stipulant que « La Ville de Beauvais rembourse au Foyer des Jeunes Travailleuses ce loyer annuel ... », et afin de compenser cette lourde charge pour l'association, la Ville de Beauvais a donc décidé de lui verser chaque année une subvention complémentaire à celle de fonctionnement, équivalente au montant annuel du loyer demandé par la S.A. d'H.L.M. de l'Oise pour l'occupation de cet immeuble.

Lors de l'élaboration du BP 2010, la Ville de Beauvais ne possédait pas encore le montant exact de ce loyer pour 2010, et a donc décidé d'attribuer au F.J.T. une subvention prévisionnelle de 100.000 € pour celui-ci.

Cependant, les services de la Ville ont reçu un courrier de la Société d'H.L.M. en date du 18 janvier notifiant le montant du loyer annuel pour le F.J.T., s'élevant à 107.888,95 €.

La subvention pour la location du F.J.T., attribuée lors du B.P. 2010, s'avère donc insuffisante.

Il est proposé au Conseil Municipal :

– d'attribuer une subvention complémentaire de 7.888,95 € à l'association du F.J.T, correspondant à la différence entre le loyer réel, et la subvention accordée lors du BP 2010 ;

– d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

La Commission « Administration Générale, Travaux et Vie Associative », réunie le 10/03/10, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Mme Le MAIRE : Je déplore toutefois qu'il s'agit d'une augmentation de loyer réalisée par la S.A du département. Or, il s'agit d'un foyer à vocation sociale. Je me permets donc de le souligner. Mme HOUSSIN, vous êtes vice-présidente du Conseil d'administration.

Mme HOUSSIN : Madame le Maire, cela devient lamentable. Le président s'appelle Alain VASSELE. Mme le Maire, je ne fais que représenter le Conseil Général dans cet honorable organisme H.L.M., Madame le Maire, adressez-vous à Monsieur VASSELE.

Mme Le MAIRE : Madame HOUSSIN, de qui vous moquez-vous ? Qui est à la majorité du Conseil Général aujourd'hui ? Depuis huit ans, je vous entends critiquer la gestion de la S.A du département. Je m'étonne qu'ayant repris la main à Mme (...)

Mme HOUSSIN : Quand m'avez-vous entendue critiquer la gestion de la S.A H.L.M de l'Oise ?

Mme Le MAIRE : À de nombreuses reprises dans cette enceinte, vous nous avez affirmé que les immeubles étaient mal entretenus, sales et que la sécurité n'était pas respectée. Vous êtes entrée comme administrateur à la S.A du département. Je n'y suis pas. Vous y êtes. Me trompai-je ? N'êtes-vous pas administrateur ? Il s'agit de la S.A du département. À quoi servez-vous ? À quoi sert le département ? Je répète que les loyers ont été augmentés. Je me permets de le signaler.

M. CHENU : Madame HOUSSIN, vous avez décidé d'un problème pour assumer votre mandat. Nous parlons de l'augmentation du loyer du F.J.T. J'ai été saisi un certain nombre de fois d'une augmentation double des loyers de l'O.P.A.C. Vous n'y pouvez encore certainement rien. Mais comme le dit le Maire, la bonne question est de savoir à quoi vous servez finalement. En effet, sous couvert d'être toujours le défenseur de la veuve et de l'orphelin, vous avez honte de vos décisions. Or, vous devez les assumer. Je vous rappelle quels sont vos engagements. D'un côté, vous augmentez les loyers au F.J.T, à l'OPAC, notamment pour les résidents des Rigallois à qui je pense en particulier, qui ont du faire face à deux augmentations de loyer. De l'autre, vous venez en Conseil Municipal nous donner des leçons, en affirmant qu'il faut défendre les personnes aux revenus modestes. Il s'agit d'être en accord avec soi-même. Assumez vos engagements. Assumez votre mandat de conseillère générale, assumez votre mandat d'administratrice de l'O.P.A.C et de la S.A H.L.M de l'Oise et assumez votre mandat au Conseil Municipal. Cessez de jouer sur tous les tableaux. Arrêtez de nous faire croire que vous avez le cœur en bandoulière, toujours à l'écoute du plus pauvre, alors que parallèlement vous augmentez les loyers de personnes qui n'en ont pas besoin.

Brouhaha dans la salle

Mme Le MAIRE : Je rappelle que l'assistance est tenue au silence. Je vous demande de ne pas crier les uns et les autres.

M. AURY : Vous auriez dû tenir ces propos auparavant. En effet, lorsque vous avez organisé les débats, vous leur avez donné des consignes. Or, lorsque les choses se gâtent, ces consignes ne sont plus valables. À force, ils ne vont plus comprendre. Pour résumer la question sur la S.A de l'Oise, si j'ai bien compris Madame le Maire, vous voulez que nous organisions une manifestation avec les locataires contre la hausse de loyers décidée par le sénateur VASSELLE, de l'UMP et Président de la S.A de l'Oise, en raison des mauvais entretiens de ces logements. Ai-je bien compris ?

Mme Le MAIRE : Monsieur AURY, pendant le premier mandat, vous nous avez à de nombreuses reprises violemment critiqué sur la mauvaise gestion de la S.A de l'Oise. Curieusement depuis le changement de majorité du Conseil Général, depuis 2004, nous n'en avons jamais plus rien entendu. Les augmentations de loyers sont néanmoins décidées. Avant de nous donner des leçons, je vous prie de balayer devant votre porte.

M. AURY : Je souhaiterais simplement faire un petit rappel. Le président de la S.A de l'Oise c'est bien Monsieur VASSELLE, l'un de vos amis, sénateur UMP et Président de l'Association des Maires de l'Oise ? A ma connaissance, cet état n'a pas changé. Je crois que depuis toutes ces années, M. VASSELLE n'est jamais plus venu se préoccuper de la situation des logements dans notre ville ni de ceux dépendant de la S.A qu'il préside.

M. TABOUREUX : Le Maire de Beauvais est toujours Caroline CAYEUX, ce qui ne vous empêche apparemment pas de vous exprimer. Par conséquent, le fait qu'il y ait tel ou tel président ne doit pas empêcher un administrateur d'exprimer son agrément ou son non-agrément par rapport à des propositions faites.

M. AURY : Il s'agit d'une simple question : y a-t-il des administrateurs de la ville, à savoir des membres du Conseil d'administration qui représentent la ville de Beauvais au sein de la S.A de l'Oise ?

Mme Le MAIRE : Nous ne sommes pas représentés. Nous passons au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

AFFECTATION DES CRÉDITS INSCRITS AU BUDGET PRIMITIF 2010

6574 - SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX ASSOCIATIONS

Mme PERNIER, CONSEILLÈRE MUNICIPALE

Chaque année, la Ville de Beauvais souhaite soutenir des projets associatifs à destination des Beauvaisiens, notamment en apportant son concours financier à leur réalisation.

Plusieurs demandes de financement pour l'année 2010 n'ont pu être instruites dans le cadre de la préparation du budget primitif et sont donc étudiées de manière exceptionnelle en cours d'année.

À ce titre, le Conseil municipal s'est prononcé favorablement sur l'inscription au budget primitif 2010 de crédits non répartis au compte 6574 « subventions aux associations et autres organismes de droit privé » ventilés selon la codification fonctionnelle de l'inscription budgétaire M14.

Il est proposé au Conseil municipal de donner son accord pour l'attribution d'une subvention à la mise en oeuvre des projets des associations suivantes :

- Association LaSalle Beauvais : 1 000 €
Soirée de gala annuelle « Nuit de l'Institut »
- Association Opale : 500 €
Organisation d'une bourse aux fossiles et aux minéraux
- UNPRG (Union Nationale du Personnel en retraite de la Gendarmerie) : 150 €

La dépense sera imputée sur les crédits prévus à cet effet.

AFFECTATION DE CRÉDITS INSCRITS AU BUDGET PRIMITIF 2010

6574 - SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX ASSOCIATIONS

025 - AIDES AUX ASSOCIATIONS - Vue 1042

ASSOCIATION LASALLE BEAUVAIS 1 000 €
Soirée de gala annuelle « Nuit de l'Institut »

ASSOCIATION OPALE 500 €
Organisation d'une bourse aux fossiles et aux minéraux .

UNPRG 150 €
(Union Nationale du Personnel en Retraite de la Gendarmerie)

La Commission « Administration Générale, Travaux et Vie Associative », réunie le 10/03/10, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

ADHÉSION AU RÉSEAU DIVA (DISPOSITIF D'INFORMATION SUR LA VIE ASSOCIATIVE)

MONSIEUR PIA, MAIRE ADJOINT

La CPCA (Conférence Permanente des Coordinations Associatives) qui a pour vocation de développer, structurer et représenter la vie associative en région travaille depuis plusieurs mois sur la mise en place d'un réseau intitulé DIVA.

Le réseau se donne pour objectif d'aider les associations à se repérer dans le paysage associatif et de les aiguiller vers les bons interlocuteurs.

À ce jour, on compte 45 points « DIVA » potentiels en Picardie dont 13 dans la Somme, 12 dans l'Aisne et 20 dans l'Oise.

L'adhésion à ce réseau est gratuite et ouverte à toutes structures ayant dans leurs missions une fonction d'information sur la vie associative.

Pour entrer dans le réseau, la structure doit désigner un ou

plusieurs référents qui s'engagent à participer aux formations, informer gratuitement les associations et à remplir une « fiche contact » pour chaque sollicitation. L'adhésion au réseau implique une participation autant que possible aux initiatives prises par le réseau.

En contrepartie, chaque membre bénéficiera gratuitement d'un extranet (veille d'information, base documentaire, newsletter...), d'une formation continue et d'un soutien technique régional.

Ce réseau est financé par la Caisse d'épargne, le Chorum (organisme mutualiste), le Conseil Régional et la DRDJS, il est à noter que les trois Conseils généraux ont également été sollicités pour 2010.

L'ouverture du réseau se fera en juin 2010, une campagne de communication sera lancée par la CPCA sur l'ensemble du territoire picard avec une manifestation institutionnelle le 1er juillet 2010.

Parallèlement, à cette communication régionale, la CPCA laisse libres les points DIVA pour communiquer sur son territoire (organisation de manifestations, conférences de presse...)

L'adhésion de la Ville de Beauvais à ce réseau permettrait de rejoindre les objectifs de ce réseau cités précédemment, de profiter des compétences du réseau et de bénéficier de nouveaux outils. Enfin, cela apporterait une certaine reconnaissance à la volonté municipale de soutien à la vie associative.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter l'entrée de la Ville de Beauvais dans ce réseau.

La Commission « Administration Générale, Travaux et Vie Associative », réunie le 10/03/10, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

ÉGLISE SAINT ÉTIENNE

INSTALLATION DE SÉCURITÉ
DEMANDE DE SUBVENTION

MADAME THIÉBLIN, MAIRE ADJOINT

Des efforts importants ont été entrepris par la ville pour mettre en valeur l'édifice et son mobilier avec, pour une part, la participation de l'affectataire.

L'Association Espace de son côté a étendu les plages d'ouverture au public. Or, la surveillance d'un édifice aussi important avec des œuvres classées de grande valeur est difficile.

Conscient des problèmes de sécurité touchant ces édifices, le Département s'est engagé à subventionner des équipements permettant de supprimer si ce n'est de réduire les risques de vols et de dégradations. Ainsi, l'aide peut atteindre plus de 50 % du montant HT.

Aussi, à la demande de l'affectataire et de l'Association Espace, il a été étudié la mise en place d'une vidéo-protection.

Le coût de cette installation, estimé à près de 8.000 euros HT, est prévu au BP 2010.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Madame de Maire ou l'adjoint délégué à solliciter le Département afin d'obtenir la subvention aux taux le plus élevé et à signer les pièces afférentes.

La Commission « Administration Générale, Travaux et Vie Associative », réunie le 10/03/10, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

AUGMENTATION DU CAPITAL DE LA SA HLM DU BEAUVAISIS

MONSIEUR PIA, MAIRE ADJOINT

La Ville de Beauvais est actionnaire à hauteur de 41,99 % de la SOCIÉTÉ ANONYME D'HABITATIONS À LOYERS MODÉRÉS DU BEAUVAISIS.

Le 4 septembre 2009, les actionnaires de la dite société réunis en assemblée générale extraordinaire ont décidé d'augmenter le capital social de 3.999.998,75 euros, pour le porter d'un montant de 230.885 euros à un montant de 4.230.883,75 euros, par l'émission de 262.295 actions d'une valeur nominale de 15,25 euros.

La Ville dispose de la possibilité de souscrire 110.150 actions nouvelles.

Par application des dispositions de l'article L.225-132 du code de commerce, la souscription aux actions nouvelles est réservée par préférence aux propriétaires des actions anciennes.

Chaque ancien actionnaire peut toutefois, s'il le désire, conformément aux dispositions de l'article L. 225-132 précité, renoncer individuellement à son droit préférentiel de souscription.

En application de ces dispositions, la Ville de Beauvais souhaite renoncer à son droit préférentiel de souscription au bénéfice de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis détentrice de la compétence équilibre social de l'habitat.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de renoncer, au bénéfice de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, à son droit préférentiel de souscription dans le cadre de l'augmentation du capital social de la Société Anonyme d'Habitations à Loyers Modérés du Beauvaisis décidée par l'assemblée générale extraordinaire de cette société.

La Commission « Administration Générale, Travaux et Vie Associative », réunie le 10/03/10, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus. Madame Caroline CAYEUX, Madame Claire BEUIL et Monsieur Jean-Marie JULLIEN ne prennent pas part au vote.

AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DU JEU DE PAUME

TRANSFERT DU PROTOCOLE D'ACCORD

M. LOCQUET, CONSEILLER MUNICIPAL

La Ville de Beauvais a signé, dans le cadre d'un projet d'implantation d'un pôle commercial sur la Place du Jeu de Paume, deux protocoles d'accord avec Foruminvest France, société spécialisée dans l'investissement, la promotion et la gestion/animation de centres commerciaux en Centre Ville.

En juillet 2008, le premier protocole d'accord a permis à Foruminvest France de réaliser les études nécessaires pour la conception du projet et à la Ville de Beauvais de lancer une importante phase de concertation. Le projet devait comporter :

- 30 000 m² de surfaces commerciales
- 2 500 m² de logements
- un parking de 1 700 places

Suite à cette phase de concertation, le projet a été revu à la baisse et comprend dorénavant :

- 19 000 m² de surfaces commerciales
- 2 500 m² de logements
- environ 800 places de parking

Un deuxième protocole d'accord, signé en mai 2009, a autorisé Foruminvest France à déposer les autorisations administratives préalables à la réalisation de ce projet.

À la suite de la cession par Foruminvest France des potentiels de projet français à la SCI Hammerson Beauvais, il nous est aujourd'hui demandé de permettre à cette société de poursuivre la réalisation de ce projet dans les mêmes conditions prévues par les deux protocoles signés avec Foruminvest France.

Hammerson est une société foncière spécialisée dans l'acquisition de centres commerciaux et dans les parcs d'activités commerciales depuis plus de 20 ans. Le groupe est classé parmi les 10 premiers européens de l'immobilier commercial. Ses actifs représentent près de 5,8 milliards d'euros.

La filiale française d'Hammerson a en propriété 8 centres commerciaux en France dont O'Parinor, Italie 2 ou bien encore les 3 fontaines à Cergy Pontoise.

Par conséquent, il convient de procéder au transfert des deux protocoles d'accord au profit de la SCI Hammerson Beauvais.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte de cession des protocoles au profit de la SCI Hammerson Beauvais.

La Commission « Urbanisme, Circulation et Stationnement, Environnement », réunie le 11/03/10, a émis un avis favorable.

La Commission « Emploi, Commerce, PRU, Politique de la Ville », réunie le 17/03/10, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la MAJORITÉ avec 8 voix contre et 1 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

En annexe, la cession novatoire du protocole relatif à la réalisation du projet d'aménagement de Place du Jeu de Paume.

4006

SÉANCE DU 29 MARS 2010

Mme HOUSSIN : Madame le Maire, jeudi dernier vous avez invité l'ensemble des élus de cette assemblée à une réunion plénière pour leur présenter le « nouveau » projet Hammerson. Selon vos habitudes, il s'agissait d'une réunion à huit-clos pour éviter naturellement tout débat public avec les opposants au projet notamment. Cette réunion, parfaitement inutile, fut marquée par une totale absence de débat.

Brouhaha dans la salle

Mme Le MAIRE : Vous avez refusé de parler !

Mme HOUSSIN : Quel débat pouvait-il y avoir ? En effet, le projet de société Hammerson que vous avez présenté est strictement identique à celui de la société Foruminvest, qui a fait l'objet de nombreuses heures de discussion dans cette salle comme au Palais de Justice. Non seulement les protocoles sont les mêmes, mais les hommes qui le réaliseront le seront également, puisque Hammerson confie une mission de maîtrise d'ouvrage à Foruminvest. Il s'agit de petits arrangements entre amis : Hammerson s'arrange avec Foruminvest. Ainsi, les élus qui pouvaient espérer au moins une inflexion du projet et ceux qui espéraient que le projet soit remis en cause sont restés sur leur fin, faute de propositions nouvelles de votre part. Malheureusement, nous n'avons pu que constater que vous repreniez le même projet, les mêmes méthodes, les mêmes promoteurs, sans tenir compte à aucun moment des critiques et des controverses que soulève cette implantation de centre commercial. Les critiques sur ce projet sont pourtant vives et nombreuses dans notre Ville. Elles viennent de toutes parts : des élus, des commerçants et de nombreux Beauvaisiens, quelle que soit leur appartenance politique. Je vous rappelle que les conclusions du procès que vous nous avez infligé et que vous avez perdu a également reconnu le bien fondé et la pertinence de ces critiques dans son jugement du 26 novembre 2009 : « Madame HOUSSIN, Monsieur VIGUIER se sont exprimés sur la base d'éléments sérieux et vérifiés, afin d'exprimer leur interrogations légitimes sur ce projet ». Ces éléments n'étaient autres que ceux que nous avons défendus ici et que d'autres défendent à l'extérieur, mais auxquels vous restez sourde. S'agissant du fonds du projet, ce projet est très contestable pour l'urbanisme de notre ville. En effet, il va priver les Beauvaisiens d'un patrimoine historique, porteur de mémoire. Il va supprimer un élément structurant du tissu du centre-ville, à savoir une place avec de belles perspectives ouvertes et multiples, notamment sur le lycée Félix FAURE ou l'université. Nous qualifions cette place de véritable « respiration ». Il nous semble qu'il conviendrait au contraire de reprendre l'aménagement en parc public, tel qu'il était à votre arrivée en 2001. Il s'agit d'un projet architectural très imposant, d'un « mammoth parachuté », qui n'est pas à l'échelle du site qui l'entoure et qui va profondément modifier le cadre de vie des riverains et en particulier des Beauvaisiens, qui auront tous pour façade sur le boulevard Saint-André le dos sans vie d'un centre commercial. Il s'agit d'un projet contestable du point de vue de la préservation de l'environnement. Par son emplacement, le centre commercial va générer un trafic routier renforcé à proximité du centre-ville et une circulation accrue sur les axes de desserte. Une telle situation s'oppose aux objectifs du Grenelle de l'environnement, qui préconise notamment de lutter contre l'asphyxie des centres-villes par la voiture. Ce projet va conduire au bétonnage de la place du Jeu de Paume, ce qui aura des conséquences considérables sur les rivières et les nappes souterraines, qui sont particulièrement nombreuses à cet endroit. Il s'agit d'un projet contestable du point de vue économique. Par son emplacement hors de l'hyper-centre, ce projet risque d'aboutir à la délocalisation d'une part de l'activité commerciale du centre-ville, qui risque une fois de plus d'être affaiblie avec l'ouverture d'une offre commerciale nouvelle de 19 000 m². L'aménagement de la rue Jeanne d'Arc ne suffira pas à endiguer les risques de polarisation du centre commercial aux dépens des rues piétonnes et de leurs commerces. Si une telle hypothèse voyait le jour,

toutes les études sérieuses montrent que le nombre d'emplois créés sera à comparer avec ceux perdus dans le commerce du centre-ville. Concernant la forme, il s'agit d'un projet qui bénéficie d'une clause d'exclusivité exorbitante donnée à un promoteur privé au bénéfice de ses seuls intérêts financiers. Madame CAYEUX, vous vous êtes abstenue de la moindre phase de mise en concurrence et d'analyses de propositions alternatives sur un projet colossal autour duquel un investisseur privé, qui n'a pas une vocation philanthropique, va réaliser un investissement de 120 M€. Par le biais du protocole que vous nous soumettez pour la deuxième fois, Hammerson ne sera pas gêné par la concurrence, puisque vous lui permettez d'être la seule entreprise en piste pour les sessions foncières, les études, la construction et la gestion du futur centre commercial. Par le biais du protocole que vous nous soumettez, Hammerson sera seul. Madame CAYEUX, pourquoi décider d'un protocole vous interdisant de vous rapprocher de tout autre promoteur ? Quel est l'intérêt de notre collectivité de se retrouver pieds et poings liés avec un groupe privé ? Il s'agit également d'un projet qui bénéficie certes d'une clause d'exclusivité totale, mais sans aucune contrepartie au profit de la ville. Madame CAYEUX, vous avez affirmé aux Beauvaisiens plusieurs éléments : « Cette opération ne coûtera pas un centime aux Beauvaisiens. Cette opération rapportera 1 M€ de taxe professionnelle et le promoteur participera aux travaux connexes à son implantation ». La taxe professionnelle ne rapportera rien, puisque votre ami Nicolas Sarkozy vient de supprimer cette recette aux collectivités locales. Il en est de même du financement par le promoteur des travaux d'aménagement des abords et des voiries. En effet, à l'issue de vos négociations avec Foruminvest entre février et avril 2009, vous avez finalement accepté l'accord avec le promoteur : celui-ci ne financera que ce qui le concerne directement, à savoir l'achat de la place du Jeu de Paume et l'entrée et la sortie du parking du boulevard Saint-André. Madame le Maire, contrairement à ce que vous nous avez dit, le reste des travaux sera à la charge de la Ville. Ces travaux comprennent l'aménagement des rues adjacentes, les deux ronds-points de la rue Clermont et de l'avenue Kennedy, les travaux de voirie, le déménagement de la fête foraine et son installation sur le parc Kennedy. Face à la clause d'exclusivité exorbitante que vous offrez au groupe, vous savez pertinemment qu'il n'existera aucune contrepartie financière pour la Ville. À l'inverse, il existera des charges financières supplémentaires, qui vont coûter très cher aux Beauvaisiens. En période de pénurie de l'argent public, de baisse de l'activité économique et commerciale, de baisse du pouvoir d'achat des Beauvaisiens et d'une attente de nos concitoyens, non pas sur un centre commercial, mais sur une politique forte de service public, comment pouvez-vous, sans un minimum de consensus, prendre le risque de ce projet démesuré pour notre Ville ? Madame CAYEUX, nous vous demandons de revoir votre position sur ce projet hasardeux, qui risque de devenir calamiteux. Vous ne pouvez pas ignorer les aléas et les risques de ce projet et passer en force en dépit des oppositions qui vous sont faites. Vous ne pouvez pas soumettre dans les quatre prochaines années de mandat l'aménagement de notre centre-ville à l'implantation de ce groupe privé. Aujourd'hui, votre projet « Cœur de ville » répond uniquement à l'implantation de ce centre commercial et n'offre pas à Beauvais une vision d'avenir pour le développement de son centre-ville. Vous ne pouvez pas non plus accepter, sous votre seule responsabilité, que des promoteurs puissent s'arranger entre eux et jongler à leur gré avec la place du Jeu de Paume. Tant que nous n'aurons pas voté cette délibération, nous espérons que les départs de Foruminvest vous permettent de remettre tout à plat et de reprendre les choses autrement. Il s'agit de mener une vraie étude préalable et indépendante sur l'avenir commercial du centre-ville, réunissant autour de cette table tous les acteurs concernés. Nous rejetons cette étude pipée par un cabinet proche de Foruminvest, qui plaque des idées toutes faites pour aller dans le sens du promoteur, qui nous trompe et place Méru dans la zone de chalandise de Beauvais, alors que tout le

monde sait que Méru est dans la zone de chalandise de Cergy-Pontoise. Il s'agit de mener une véritable réflexion à travers des hypothèses de développement offrant plusieurs alternatives et permettant à vos élus et à la municipalité de décider en toute connaissance de cause. Garante des politiques publiques, une véritable mise en concurrence vous permettra d'envisager différents modes d'organisation. Pourquoi choisir le privé ? Pourquoi ne pas choisir une maîtrise publique sous partenariat public privé ou sous forme de SEM ou sous forme de tout autre outil public de développement, engageant un vrai débat avec les Beauvaisiens, au lieu de cette opération de communication qui n'a pour but que de vendre l'idée d'un produit déjà décidé par avance sur catalogue ? Un réel travail sous maîtrise publique répondrait aux objectifs de la municipalité et à ceux des Beauvaisiens et non pas à ceux des investisseurs. Il est encore temps de prendre cette décision. Par conséquent, nous vous proposons ce soir de retirer cette délibération. Passer en force ce projet, en dépit des oppositions nombreuses, serait déraisonnable. En ce qui nous concerne, nous ne vous donnerons pas l'autorisation de vendre le Jeu de Paume aux Anglais. Par conséquent, nous voterons contre.

Mme Le MAIRE : Y a-t-il d'autres interventions ?

M. LOCQUET : Madame le Maire, chers collègues. Vous savez que j'ai habitude de ne pas écrire mes discours. Cependant, aujourd'hui les propos de l'opposition sont suffisamment graves et les enjeux importants pour prendre la peine de rédiger un texte, qui en dit long sur les raisons peu scrupuleuses employées par les élus de gauche à Beauvais pour faire avorter le projet de pôle commercial en centre-ville. J'ai pris la peine de vous écouter en silence, Madame HOUSSIN. J'ai pris la plume vendredi soir en rentrant de l'inauguration du salon de l'habitat et de l'immobilier, où j'ai croisé de nouveaux chefs d'entreprises nous soutenant et attendant cette réalisation pour le développement économique de la Ville. Chers collègues, il y a deux ans, notre Maire m'a confié d'accompagner ce projet de centre commercial. Depuis, j'ai examiné, consulté, visité d'autres villes et rencontré d'autres collègues. Depuis deux ans, je travaille sur les opportunités, les freins et les interrogations. Petit à petit, les questions ont laissé place aux réponses et à des engagements. Depuis deux ans, avec mon collègue Jean-Luc BOURGEOIS, nous dialoguons et rencontrons les Beauvaisiens pour faire évoluer positivement ce projet certes ambitieux, mais réaliste pour la Ville. Depuis deux ans, nous subissons la déchirure de l'opposition sur ce projet, ainsi qu'une prise de parole systématiquement négative et stérile à l'endroit de cet ensemble commercial dans le centre-ville. Depuis deux ans, l'évasion commerciale de 100 M€, constatée par tous les observateurs, laisse de marbre cette même opposition. Depuis deux ans, cette formidable opportunité pour notre ville ne génère aucune approbation chez les élus de gauche, bien que la zone de chalandise soit de 250 000 habitants et que le potentiel des emplois créés pourrait aider près de 900 personnes. Ces deux années ne m'expliquent toujours pas cette fermeture d'esprit à ce projet. Chers collègues, en toute sincérité, je ne comprends pas cette opposition systématique depuis deux ans. Je ne comprends pas que Monsieur AURY ne défende pas la création de 900 emplois durant la construction du bâtiment et les 600 emplois fixes qui seront dans le centre. Or, Monsieur AURY nous disait encore tout à l'heure être le défenseur de la crise ouvrière et des travailleurs. Je ne comprends pas non plus que Mehdi RAHOUI, si élégant et proche des quartiers qu'il fréquente à l'occasion, ne soutienne pas un projet attendu par de nombreux lycéens et des jeunes Beauvaisiens, qui auront enfin une offre à la taille de Beauvais et qui pourront espérer travailler à l'intérieur de ce centre. Faut-il vous rappeler qu'il existe dans ce protocole un dispositif pour favoriser l'emploi des Beauvaisiens en priorité ? Il est réellement difficile de comprendre nos confrères progressistes de l'opposition, si empreints à la modernité et au développement économique. Je ne comprends pas et pourtant j'aimerais croire que nous partageons les mêmes constats : le

besoin de renforcer l'attractivité du centre-ville, la nécessité de rompre avec l'évasion commerciale, le besoin d'emplois moyennement qualifiés pour les jeunes de Beauvais en général et ceux des quartiers en particulier. Il est vrai que depuis deux ans, je ne comprenais pas. Mes chers collègues, j'ai ensuite compris un jour, presque par hasard. J'ai compris que la volonté de certains élus, comme le disait Madame MOUALEK, pouvait être plus forte que l'intérêt collectif. J'ai compris que la politique partisane et obtuse pouvait l'emporter sur le bien général. J'ai compris qu'aucun argument, aussi crédible qu'il soit, ne ferait jamais changer d'avis l'opposition socialo-communiste beauvaisienne. En effet, cet avis négatif sur l'opportunité d'un centre commercial d'envergure régionale au centre de Beauvais n'est pas dicté par le cœur ou l'amour pour Beauvais. Cet avis tranché n'est ni le fruit d'une réflexion sur le devenir du commerce beauvaisien, ni celui d'une analyse socioéconomique par rapport au bassin d'emplois ou à la zone de chalandise. Cet avis négatif de l'opposition n'est pas guidé par l'opportunité de créer 900 emplois. Chers collègues, cet avis est dicté par quelque chose de plus obscur. Pour comprendre les raisons de l'opposition à ce projet, je vous invite à entrer avec moi dans la petite histoire de la politique locale. Je vais vous éclairer sur les mesquineries de certains enjeux et sur la mauvaise foi de certains représentants du peuple. Mes chers collègues, permettez-moi de vous éclairer et de vous citer un élu important pour l'opposition beauvaisienne. J'ai en effet retrouvé les propos de Claude GEWERC dans « Le Courrier Picard » du 24 octobre 2008 : « On est dans une zone qui est pillée. Si ce projet ne se faisait pas ici, vous aurez un autre projet à 2 kilomètres. Il faut fixer les clients et en attirer d'autres. Et c'est à vous, commerçants, de les capter. C'est votre savoir-faire d'animer. Il y a plus de 20 ans que cela dure. Les clients s'en vont ou viennent faire quelques courses en centre, quand ils ont besoin. Si le projet n'est pas concrétisé, on continuera à fonctionner comme ça ». Monsieur GEWERC défendrait-il notre projet de centre-ville ? Utiliserait-il les arguments pour convaincre les opposants du centre commercial ? Monsieur GEWERC aurait-il compris les enjeux d'un tel équipement, alors que ses alliés à Beauvais feraient semblant de ne pas les comprendre ? Oui et non, chers collègues. En effet, la raison est naturellement bien plus perverse et compliquée qu'elle n'y paraît. En effet, le Président de la Région défend un projet de centre commercial en soutenant « l'emploi, la lutte contre l'évasion commerciale et le renforcement de l'attractivité ». Mais ce projet est souhaité non pas dans la ville Préfecture, non pas à Beauvais, mais à Neuilly-sous-Clermont, à 15 minutes d'ici. Mesdames et Messieurs, la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) vient de donner son accord pour la création d'un ensemble commercial à Neuilly-sous-Clermont, situé à 5 kilomètres du centre-ville de Clermont. Cet ensemble commercial sera composé de :

- l'extension de l'hypermarché Leclerc de Cauffry de 3 800 à 7 900 m² ;
- 21 boutiques dans la galerie marchande pour un total de 2 440 m² ;
- la création d'une surface culturelle de 1 000 m² ;
- la création d'un magasin de sport de 1 950 m² ;
- la création d'une zone commerciale de 20 magasins supplémentaires pour un total de 10 966 m².

Cet ensemble commercial atteindra une totalité de 24 256 m² pour une ville de 11 000 habitants, ce qui représente 2,2m² par habitant. Je vous rappelle que notre projet est de 19 000 m² pour 55 000 habitants, soit 0,3m² par habitant. Trois recours ont été menés contre ce projet, qui sont aujourd'hui en passe d'être levés. Le permis de construire a été accordé. Les travaux devraient commencer mi-2010. Naturellement, les commerçants clermontois sont majoritairement contre ce projet, car celui-ci est en périphérie et non en cœur de ville. Ce projet va demander d'importants aménagements routiers. Le Conseil Général de l'Oise a déjà financé ces aménagements routiers par une rocade. Monsieur GEWERC en personne a défendu

ce projet bec et ongles, allant même jusqu'à rencontrer les enseignes qui ont déposé les recours. Telles sont la triste réalité et la funeste vérité qu'il faut dire aux Beauvaisiens. A un quart d'heure de notre ville, Monsieur GEWERC, Président socialiste de la Région, sans opposition de la gauche beauvaisienne, défend avec véhémence l'implantation d'un centre commercial de 24 000 m², alors qu'ici les élus de gauche rejettent un projet plus petit. Autant je peux comprendre l'association Les Amis du Jeu de Paume, qui défendent les intérêts de leur environnement, autant j'ai du mal à comprendre la politique politicienne qui s'immisce dans ce débat. Par conséquent, je vous le demande, sans faire de spectacle, sans jeu politique, mais simplement avec sincérité : Monsieur VIGUIER, allez-vous intervenir auprès du président GEWERC pour qu'il abroge son projet de centre commercial à Neuilly-sous-Clermont de 24 000 m² ? Sylvie HOUSSIN, Thierry AURY, Thibaud VIGUIER, Anne ROUBI, Mehdi RAHOUI, Jacqueline MENOUBE, je vous le demande encore une fois et en toute sincérité face aux Beauvaisiens : préférez-vous soutenir un projet de 24 000 m² à 15 minutes de Beauvais et permettre le développement de l'emploi là bas plutôt qu'ici ? Ou préférez-vous au contraire que l'embauche se réalise dans notre Ville, qu'elle soit destinée en priorité aux jeunes Beauvaisiens et qu'elle sauve notre centre de la paupérisation ? Chers collègues de l'opposition, croyez-vous que ce qui est valable à Neuilly-sous-Clermont ne le soit pas chez nous à Beauvais ? Dites-nous sincèrement : qui défendez-vous ? Les intérêts de Claude GEWERC ou la vie quotidienne des Beauvaisiens ? A qui profite aujourd'hui ce lien indéfectible de la politique beauvaisienne ? Aux Beauvaisiens ou à des investisseurs qui ont décidé de bâtir 24 000 m² de surfaces commerciales dans la périphérie d'une ville de 11 000 habitants ? J'ai bien peur de comprendre votre choix. Chers amis, je regrette de constater que l'opposition de gauche de Beauvais a choisi de défendre Neuilly-sous-Clermont, plutôt que les habitants et les commerçants de Beauvais. Tel est ce qui dicte votre opposition systématique et qui pervertit l'objectivité de votre avis. Cet avis négatif sur le centre commercial en centre-ville est dicté par votre sectarisme et la couleur de votre carte politique. D'un côté, le projet est intéressant, de l'autre, ici il ne l'est pas. Qu'allez-vous dire Messieurs VIGUIER et AURY aux jeunes de la ZUP ? Qu'allez-vous dire Madame ABLA, Madame HOUSSIN et Monsieur RAHOUI aux jeunes et moins jeunes demandeurs d'emplois de Saint-Jean ? Allez-vous leur dire que pour avoir les mêmes avantages que les autres et du travail dans le centre commercial, ils doivent aller à Neuilly-sous-Clermont, prendre leur vélo et demander à leurs parents de les y amener ? Je vous demande donc de mettre vos pratiques politiques de côté et de répondre sincèrement aux Beauvaisiens : qui défendez-vous ? Qui préférez-vous ? 19 000 m² en centre-ville de Beauvais avec 900 emplois à la clef et un rayonnement régional pour Beauvais ou 24 000 m² à deux pas de chez nous, qui accentueront encore l'évasion commerciale et mettront en péril l'attractivité de Beauvais ? Nous et les Beauvaisiens attendons vos réponses. Merci.

Mme ROUBI : Merci Madame le Maire. Je vais prendre la parole pour expliquer en quelques mots l'un des aspects de ma position contre ce centre. Je pense que la modernité ne consiste pas à construire maintenant des centres commerciaux de cette taille et de cette ampleur en centre-ville. Je m'explique. Ce projet date de 2008. La crise commençait. Elle a touché durement la population. Le contexte est très difficile. À la lumière de ce que montrent les médias et de ce qui se passe autour de nous, nous savons que la consommation pour les ménages est beaucoup plus compliquée. La baisse est sensible et durable. Les études nous informent que les gens ne consomment plus de la même manière et que la consommation ne va pas reprendre, parce que le pouvoir d'achat est lourdement touché par la crise économique. Par ailleurs, j'ai regardé attentivement l'étude de marché ayant servi au départ pour ce projet. Elle contient des pages intéressantes, notamment avec des chiffres de l'INSEE. Je souhaiterais rappeler que le

revenu moyen pour les foyers fiscaux est très bas à Beauvais, puisqu'il atteint 14 135 €, contre une moyenne nationale de 17 000 €. La population de notre Ville a un faible pouvoir d'achat. Je pense qu'il s'agit d'une erreur de concevoir le commerce de cette manière. Cette conception n'est pas le signe de la modernité. La société Hammerson nous a présenté les projets qu'elle a mis en place en Angleterre et en France. Parmi les centres existants, un seul a été construit en 2005. Tous les autres ont été réalisés antérieurement. Je pense que la modernité consiste à s'adapter aux nouvelles habitudes de consommation et aux réelles possibilités de la population. Je pense que la modernité réside dans le petit commerce et le commerce par Internet. La population a peur de l'avenir. Elle épargne et consomme beaucoup moins. Je déclare haut et fort que ce centre commercial constitue une énorme erreur énorme.

M. AURY : À mon tour, je souhaiterais appuyer les propos de mes collègues. J'ai parfaitement entendu M. LOCQUET, qui n'avait absolument pas prévu d'intervenir ce soir, ne sachant pas comment nous allions nous-mêmes intervenir. Visiblement, l'affaire était bien préparée. Chacun le sait, au vue de son intervention, les élus de gauche sont par nature des traîtres à la fois à leur ville et à leur patrie. Ces propos rappellent quelque peu les discours antédiluviens. M. LOCQUET, je n'attendais pas de tels propos de votre part ce soir. Je pense qu'il faut que vous acceptiez que nous ayons un avis différent du vôtre sur un projet comme celui-ci. Nous avons le droit d'avoir un avis différent du vôtre sur un tel projet. Nous avons le droit de ne pas être enthousiasmés par la défense absolue des intérêts financiers d'un « requin » commercial anglais. Si vous avez le droit d'être enthousiasmés, nous avons également le droit de ne pas être favorable à ce qui est annoncé comme étant l'affaire mirobolante du XXI^{ème} siècle pour Beauvais. A mon avis, l'enthousiasme délirant qui semble entourer votre intervention autour de cette table et celui d'un certain nombre de personnes dans le public, est quelque peu trompeur par rapport à l'avis de toute une partie de la population dans cette ville. J'avoue que j'y entends beaucoup moins d'enthousiasme, y compris de la part d'hommes et de femmes, qui ne sont pas forcément très éloignés de vos sensibilités politiques et qui se posent néanmoins des questions, que vous ne vous posez plus du tout aujourd'hui. Nous avons le droit de continuer à nous poser beaucoup de questions. Je me souviens de vos affiches électorales pour les municipales, qui annonçaient des logements et des milliers d'emplois. Au moins, vous n'aurez pas à tenir ces promesses pour les régionales. Je crois qu'il ne suffit pas d'écrire et de répéter ces affirmations des centaines de fois pour que celles-ci deviennent une vérité et qu'elles se concrétisent. Ces dernières années nous ont montré exactement l'inverse. S'agissant de l'emploi, nous nous posons la question du différentiel. Si vous nous affichez le chiffre des emplois qui vont être créés, je ne vous entends pas vous interroger sur ceux qui risquent d'être supprimés. Or, beaucoup de commerçants du centre-ville se posent la question. En effet, ils se demandent quel est l'intérêt, au sein d'une ville de la taille de Beauvais, de recréer une sorte de deuxième centre-ville, à quelques centaines de mètres du premier, alors que les Beauvaisiens n'ont malheureusement pas des ressources extensibles, en raison notamment d'un certain nombre de choix que vous approuvez par ailleurs sur le plan national. Soit ce centre commercial fonctionne et l'hyper-centre ville actuel en paie le prix fort. Soit le centre commercial est un échec et il ne nous restera qu'à pleurer sur la perte d'une grande place publique de la ville qui est définitivement privatisée. Ces groupes d'immobilier commercial sauront rebondir une fois qu'ils auront récupéré le maximum de profits dans cette affaire. Peu importe après si un certain nombre d'enseignes auront disparu et peu importe si de nombreux commerçants, ayant été séduits par l'idée de s'y implanter, se seront saignés pour finalement faire faillite. Le groupe Hammerson s'en moque naturellement, comme de n'importe quelle autre ville. Lors de la précédente réunion, j'ai été frappé par les exemples donnés par Hammerson. S'ils ont certes davantage de présentation

que de simples bateleurs de fête foraine, nous avions l'impression qu'ils nous débitaient un projet qu'ils auraient pu débiter de la même manière dans n'importe quelle ville et dans n'importe quelle situation. Dans leur discours, tout est mirobolant, tout est gagnant. Ils ne sont là que pour le bien de notre Ville. Tout le monde sait que l'une des raisons de la création de Hammerson a été le devenir de Beauvais, le bien-être des habitants et de notre Ville. A travers les exemples cités, entre Birmingham en Grande-Bretagne, la banlieue nord de Paris et les Terrasses du Port de Marseille, j'ai le sentiment qu'ils étaient quelque peu emportés par leur enthousiasme. En effet, je n'y ai vu peu de ressemblance avec ce qu'est la réalité d'une ville comme Beauvais, ville moyenne qui comporte déjà un certain nombre de surfaces commerciales. A une époque, il était dit que nous étions l'une des villes dans lesquelles le nombre de grandes surfaces commerciales ramené à la population était le plus important. Eu égard à ce classement, pourquoi en rajouter ? Quoi qu'il en soit, je n'avais pas l'impression que les représentants de Hammerson nous parlaient d'une situation correspondant à notre Ville. Comme l'a parfaitement dit Anne, je crois que nous pouvons avoir une vision différente de ce qu'il faut pour notre centre-ville et de ce que nous appelons revitaliser/redynamiser un centre-ville. Revitaliser et redynamiser un centre-ville correspond-il à supprimer une grande place publique, sur laquelle se déroulent des événements festifs ou s'agit-il au contraire de travailler sur cet aspect d'un centre-ville, qui est aujourd'hui plutôt dépourvu de grands parcs publics et d'espaces pour le loisir et la détente ? Il s'agit de donner une autre vision du centre-ville qui correspondrait davantage à ce qu'attendent aujourd'hui les habitants et qui donnerait envie de venir au centre-ville. Le déplacement en centre-ville ne sera pas motivé par la présence d'une énième grande surface commerciale, mais probablement par la culture d'un autre art de vivre. Sur ce dossier, je constate qu'il s'agit de brader et de privatiser définitivement un grand espace public de la Ville, plutôt que de s'interroger sur la façon de le faire revivre, en en faisant un outil intelligent et intéressant pour l'aménagement du centre-ville. Vous avez affirmé que nous n'avions formulé aucune proposition. Nous en avons formulé. Certaines ont été balayées d'un revers de main. Nous vous avons interrogé sur le devenir du Franc Marché et sur le réaménagement des axes routiers, en raison des déviations de Beauvais. Avez-vous travaillé sur ces sujets ? Ils ont été complètement balayés d'un revers de main pour nous donner clef en main un projet qui n'est absolument pas construit avec les habitants et les commerçants de cette Ville. Je pense que nous devrions profiter de la séance de ce soir pour nous rappeler de cette faillite de Foruminvest. Pourtant, il y a deux ans, les qualificatifs élogieux à l'égard de Fourminvest ne manquaient pas : « une société aux reins solides, une société jouissant d'une grande expérience ». Nous ne sommes pas assez cruels pour vous donner la liste exhaustive de ces termes, entendus à la fois en Commission plénière et au sein du Conseil Municipal, qui nous garantissaient la solidité de Foruminvest. Vous pouvez donc comprendre que l'utilisation ce soir des mêmes discours et des mêmes argumentations qu'il y a deux ans, ne fasse que renforcer encore davantage notre méfiance vis-à-vis de ce projet. Il est compréhensible que nous vous demandions de surseoir à ce projet et de le retravailler avec toutes les forces vives de cette Ville et les acteurs de cette Ville pour savoir ce qu'il est pertinent de développer comme projet pour l'avenir de notre Ville et pour la redynamisation de notre centre-ville.

Mme LEROY : Je ne vais pas entrer dans un discours polémique, qui ne me semble pas utile. Pour rebondir sur la première intervention, je ne comprends pas sa logique. En effet, vous remettez en cause le projet, alors qu'il est réduit en surface. Cependant, il vous semble normal qu'un projet beaucoup plus grand puisse se réaliser dans un périmètre proche. Je ne sais donc pas très bien comment les habitants d'une ville comme Beauvais trouveraient plutôt astucieux d'aller faire des achats à Clermont, alors qu'ils vont déjà à Amiens, à

Paris de temps en temps et à Rouen. Si je ne suis pas beauvaisienne, je connais un petit peu l'histoire de Beauvais. Je suis donc beauvaisienne depuis un certain nombre d'années. Derrière l'inquiétude exprimée par la mise en œuvre d'un autre bâtiment, je pense que les Beauvaisiens ressentent confusément que ce projet touche à quelque chose d'historique. Pourtant, cette place du Jeu de Paume, qui fut un lieu de promenade et d'expression sportive, ne l'est plus et ne constitue aujourd'hui qu'un parking, qui de temps en temps voit l'arrivée de quelques baraques foraines, coincées entre toutes les routes qui les entourent et qui font beaucoup de bruit pour les populations qui y habitent. Je pense qu'il faudrait être un petit peu raisonnable et prendre la mesure des éléments. En effet, en termes de mètres carrés, je ne suis pas certaine que cette place du Jeu de Paume ne puisse pas accueillir cette plate-forme, qui n'est pas seulement une plate-forme commerciale, mais qui constitue également une plate-forme d'animations. En effet, il ne faut pas oublier que cette place du Jeu de Paume se situe entre deux pôles qui sont essentiellement destinés aux jeunes, à savoir d'un côté le lycée Félix Faure et de l'autre côté cette antenne universitaire. Par conséquent, je trouve que vos motifs ne sont pas fondés, parce qu'il s'agit d'une zone qui offre suffisamment de passage. Il est certain que les Beauvaisiens auront plaisir à venir dans ce centre commercial, qui leur permettra de faire leurs courses et de se promener à l'abri du froid et de la pluie. Ces avantages méritent que nous y accordions beaucoup d'attention. Dans un tel espace, il reste également de la place pour installer de temps en temps des expositions. Ce centre commercial ne porterait donc pas uniquement des aspects strictement commerçants et financiers, auxquels vous avez l'air de beaucoup vous préoccuper, mais également une partie culturelle. Je trouve qu'il faut savoir être novateur, oser avancer et offrir à des habitants de nouveaux services. Il s'agit de ne pas passer à côté de cette opportunité et de le regretter dans quelques années.

Mme CORILLION : Thierry AURY pense qu'il est le seul à poser véritablement des questions. Très modestement, je n'en poserai qu'une : d'après vous, de combien va s'accroître l'évasion commerciale lorsque Neuilly-sous-Clermont sera finalisée ?

M. CHENU : Ce soir, les masques tombent. Après avoir reçu des leçons d'urbanisme venant d'élus au bilan « béton » assez contestable, des leçons d'économie venant d'élus qui ont livré le centre-ville aux banques, des leçons d'environnement venant d'élus laissant la rue de Clermont ou la rue du Faubourg Saint-Jean dans l'état dans lequel elles étaient à notre arrivée, nous découvrons que la réalité n'est pas celle-ci. Votre engagement n'est pas au service du commerce beauvaisien. Il n'est pas du tout en faveur du développement économique. Vous soutenez un projet identique à Neuilly-sous-Clermont pour des raisons politiques. Vous avez tout à fait le droit. Mais alors qu'ici à Beauvais nous nous rendons parfaitement compte que nous ne pouvons pas compter sur le Conseil Général, à Neuilly-sous-Clermont ce même Conseil Général réalisera les travaux pour le centre commercial.

Brouhaha dans la salle

Mme Le MAIRE : Vous devez avoir un minimum de respect pour écouter les uns et les autres. Personne ne fait autant de bruit. Si la séance ne peut pas se passer d'une manière tranquille, nous serons obligés de faire évacuer la salle.

Brouhaha dans la salle

M. AURY : Madame le Maire, ils croyaient qu'ils avaient le droit ce soir. Ils n'avaient pas compris les règles. Mme le Maire, ils pensaient qu'ils pouvaient ce soir applaudir, crier et réagir. Il est donc vrai qu'ils sont quelque peu perturbés. En effet, d'un côté, les réactions sont tolérées. D'un autre côté, elle ne le sont pas. Mme le Maire, vous riez à l'écoute des applaudissements de certains, mais vous êtes en colère lorsque

d'autres réagissent. Mme le Maire, il faudrait que vous rappeliez les règles, parce que nous n'y comprenons plus rien. Dans l'assemblée et dans le public, les personnes sont perdues...

Brouhaha dans la salle

M. CHENU : Je reprends mon intervention. J'ai été victime d'une usurpation d'identité par Monsieur AURY. Chers élus, chers collègues, il est dommage que je n'ai pas pu terminer mon propos. Je comprends qu'il puisse gêner. Je comprends votre petite manœuvre. Chers collègues, les masques sont tombés. Vous refusez ce projet à Beauvais. Mais comme l'a dit tout à l'heure Sylvie HOUSSIN, un même projet est satisfaisant pour Clermont. Vous ne défendez donc pas les intérêts beauvaisiens sous de faux prétextes. Vous n'assumez pas votre soutien au projet de Claude GEWERC. D'ailleurs, vos réponses ne comportent rien sur le projet de Neuilly-sous-Clermont. Je n'ai entendu ni Monsieur VIGUIER, ni Madame HOUSSIN revenir sur le projet de Neuilly. Vous raisonnez en vase clos, alors qu'il est vrai qu'à 15 kilomètres d'ici, vos amis politiques n'ont pas raisonné de cette manière. En effet, ils ont perçu qu'il existait une opportunité à prendre pour le développement de leur secteur. Ici, cette perspective vous gêne. Vous ne pouvez pas soutenir un tel projet, parce que vos amis en soutiennent un plus important à 15 kilomètres. J'admets que cette situation est quelque peu gênante. Mes chers collègues, je vous le dis très clairement : si demain le projet se réalise à Neuilly-sous-Clermont et que nous ne réagissons pas ici, le centre-ville est mort. Vous le savez très bien.

M. RAHOUI : J'aimerais réagir simplement sur ce que Monsieur LOCQUET a bien voulu nous dire de manière assez grotesque par rapport à la situation des jeunes des quartiers. Cette manière est grotesque, parce que Monsieur LOCQUET limite...

Brouhaha dans la salle

Mme Le MAIRE : Monsieur RAHOUI, le débat démocratique a raison d'exister. Je vous accorde qu'il existe un peu de chahut ou un peu de passion. Mais je ne vous permets pas d'être désagréable, méprisant, voire vulgaire.

M. RAHOUI : J'espère que vos collègues l'auront entendu.

Mme HOUSSIN : Madame le Maire, Monsieur CHENU n'a-t-il pas été vulgaire ce soir en parlant de « cocu » à un moment ?

M. CHENU : Il s'agit d'une citation de Guillaume Apollinaire. Je suis désolé de vous inciter à lire.

M. RAHOUI : J'insiste sur le fait que je trouve ses propos grotesques. En effet, le fait de limiter l'avenir des jeunes Beauvaisiens à un centre commercial prouve que vous n'avez absolument aucune politique pour l'emploi des jeunes dans votre municipalité. Madame le Maire, Monsieur LOCQUET, l'emploi des jeunes ne se résume pas à un centre commercial. Vous avez sans doute lu les articles de la presse économique sur la gestion des ressources humaines de H&M et de Zara, enseignes que vous souhaitez d'ailleurs voir arriver dans cette ville, comme vous nous le répétez si souvent. Les propos de la presse économique sur la gestion des ressources humaines montrent que les perspectives semblent plutôt mal engagées pour les futurs employés de cette structure commerciale. Je vous invite à les consulter et nous en reparlerons. Par ailleurs, j'ai lu ce que l'association beauvaisienne Les amis du quartier du Jeu de Paume peut dire par rapport à votre projet. Je pense que vous devriez y porter attention. En effet, les arguments cités dans ce document s'avèrent réfléchis et sont bien plus neutres et objectifs que les arguments qui nous sont présentés par la société Hammerson. Il est vrai que vous avez eu la gentillesse jeudi dernier d'organiser une séance une fois de plus à

huit-clos, parce que vous ne souhaitez pas que la population puisse être mise au courant de ce qui se passe autour de ce projet de manière publique et ouverte. Ils ont déjà apprécié cette manœuvre. En effet, entre mars 2008 et mars 2010, 6 000 Beauvaisiens supplémentaires ne vous font pas confiance. Vous avez perdu 6 000 électeurs. Je pense que vous devriez en tirer les conséquences en retirant ce projet de centre commercial.

M. VIGUIER : Je voulais réagir à un certain nombre d'arguments, qui ont été évoqués par certains de nos collègues de la majorité. Par le passé, lors des deux derniers Conseils Municipaux qui avaient traité du projet de la place du Jeu de Paume, nous avons considéré que d'un point de vue urbanistique et d'un point de vue commercial et de revitalisation du centre-ville ce projet était véritablement un projet paresseux, qui donnait la part belle à un promoteur privé et qui se contentait simplement de lui préparer son arrivée de manière extrêmement paresseuse et sans aucune réflexion sur le devenir de notre cœur de ville. Aujourd'hui, je constate qu'au-delà de la paresse du projet, nous sommes face également à la paresse des arguments, qui nous rappellent des souvenirs avec Thierry AURY notamment. Nous sommes redevenus ce soir le parti de l'étranger. Ce soir, les élus de gauche sont le parti de Clermont et du Clermontois contre les intérêts de Beauvais et du Beauvaisis. Une telle perception est totalement grotesque.

Mme Le MAIRE : Ce qui est bon pour Clermont ne l'est pas pour Beauvais.

M. VIGUIER : Nous sommes extrêmement pragmatiques. Madame le Maire, vous me coupez la parole. Je demande à la présidente de séance de bien vouloir faire cesser ces interruptions intempestives.

Mme Le MAIRE : Monsieur VIGUIER, croyez-vous qu'avec vos grands airs vous nous impressionnez ? Vous ne savez pas vraiment.

M. VIGUIER : Madame la Présidente, je vous invite à n'employer ni l'injure, ni la vulgarité. Puis-je poursuivre Madame la Présidente de séance ?

Mme Le MAIRE : Pour l'instant.

M. VIGUIER : Ces arguments comportent une réelle paresse. Depuis deux années, nous avons démontré en quoi ce projet était dangereux en matière commerciale, environnementale, urbanistique et financière pour notre Ville. La mise en œuvre potentielle d'un centre commercial dans l'agglomération voisine ne va pas nous conduire à trouver du jour au lendemain ce projet absolument phénoménal, merveilleux et remarquable en termes de développement durable. Une telle logique n'est pas sérieuse. Nous examinons le projet d'une manière pragmatique. Il nous semble que ces arguments sont aussi paresseux que le projet. Je reviens sur quelques éléments que nous avons déjà évoqués lors des conseils municipaux de juillet 2008 et de mai 2009. A chaque fois, nous avons évoqué en premier lieu le fait que nous souhaitions qu'une action volontaire soit engagée en matière de diversification du tissu commercial et de revitalisation du centre-ville. C'est pourquoi nous avons souhaité et demandé à plusieurs reprises qu'une réflexion soit engagée sur le site du Franc Marché. Depuis deux années, vous avez toujours refusé de vous y intéresser, alors qu'il nous semble qu'il serait possible d'y réaliser un espace commercial de taille plus modeste et plus adaptée à notre ville, sur un espace qui tienne compte de la disparition de la traversée de Beauvais par la RN31. Vous n'avez pas voulu entendre parler. Nous avons fait des propositions en matière de revitalisation et de diversification du tissu commercial. Depuis deux ans, elles sont restées lettre morte et vous ne nous avez pas écoutés. De la même manière, nous avons émis une série de remarques et d'oppositions au projet de la place du

Jeu de Paume. En premier lieu, nous avons exprimé notre crainte pour le commerce beauvaisien. Madame LEROY vient de nous présenter tous les bienfaits du futur centre commercial, en nous expliquant que les consommateurs iront là où il faut chaud, à l'abri de la pluie et là où ils pourront se stationner sous le centre commercial. Ces propos prouvent clairement que les consommateurs ne viendront plus dans le commerce existant actuellement en centre-ville. Ainsi, ce que vous créez là-bas, vous le ferez disparaître ici. A notre avis, il s'agit également d'un mauvais projet d'un point de vue environnemental. Cette place du Jeu de Paume constitue une espèce de respiration, que vous avez laissée se dégrader depuis près de 10 ans. Vécue comme un parc urbain, aujourd'hui, elle n'est plus qu'un parking par votre faute. Cette place comprend de très nombreux arbres, que vous allez abattre pour tenter d'y réaliser ce bloc de béton. Il ne s'agit donc pas d'une bonne politique environnementale. De la même manière, cette éventuelle réalisation au cœur de notre Ville amènera des milliers de véhicules supplémentaires chaque semaine. Du point de vue de l'environnement et du développement durable, une telle situation ne nous paraît pas non plus être une bonne politique. Au-delà des aspects commercial et environnemental, le même constat s'opère sur le plan financier. Comme l'a rappelé et démontré Sylvie HOUSSIN, ce projet sera extrêmement coûteux pour des finances de la Ville, qui sont déjà en partie exsangues. Par conséquent, nous vous demandons de réviser véritablement votre position pour le bienfait de notre Ville. En réalité, ce projet paresseux est un mauvais projet. Il s'agit d'un projet d'une équipe municipale, qui n'a plus les moyens aujourd'hui de conduire une politique d'équipements digne de ce nom dans une ville de 56 000 habitants et qui est obligée de s'en remettre à des promoteurs privés, qui vont d'abord mettre en œuvre des projets qui serviront leurs propres intérêts. Ce projet politique est un projet paresseux. Il est également le projet d'un Maire, qui ne vit malheureusement pas dans la ville dont il est Maire. Pour conclure, je trouve que vous êtes ce soir bardés de certitudes dans votre choix. Comme vous l'étiez encore il y a six mois en matière fiscale, vous êtes bardés de certitudes en matière commerciale. Vous n'écoutez rien de ce que vous disent les commerçants de Beauvais, les Beauvaisiens et l'opposition municipale. Cette manière de procéder, à savoir changer de promoteur et de prendre finalement sous un autre vocabulaire les mêmes avec le même mauvais projet, est extrêmement préoccupante pour la santé démocratique de notre Ville. Il s'agit d'une sorte de bras d'honneur que vous faites aux Beauvaisiens, un peu à la manière de celui que Nicolas Sarkozy vient d'adresser aux Français au lendemain des élections régionales des 14 et du 21 mars. Madame le Maire, vous pouvez compter sur nous, ce soir comme hier et dans les mois et les années qui viennent pour dire haut et fort avec de plus en plus de Beauvaisiens : Beauvais n'est pas à vendre.

M. GAIRIN : J'écoute l'opposition et j'y entendais la confirmation de ce que j'ai toujours su sur quelque chose d'absolument déplorable et contraire à toutes les lois et à l'état d'esprit de la République : ces personnes sont contre l'initiative privée. La référence à la paresse signifie qu'ils imaginent que d'autres personnes que les commerçants peuvent faire le commerce. Une telle croyance n'est pas fondée et est parfaitement inexacte. Le problème se posait déjà à l'époque de Walter AMSALLEM, commerçant lui-même et bon commerçant certainement. Je me souviens de ses propos à l'intention de Sylvie : « Ecoute Sylvie, on ne peut pas exclure l'initiative privée dans une ville. L'initiative privée dans une ville doit rester la première. Nous accompagnons les bons projets qui viennent de l'initiative privée. Une ville ne peut pas se passer de promoteurs privés. On ne va pas se mettre à faire de la promotion publique, c'est impossible ». Vous comprenez que s'opposent deux conceptions de la politique et de la démocratie : une conception totalitaire qui est la leur et une conception libérale, complètement incluse dans ce qu'est la Constitution française, qui est la nôtre.

Mme Le MAIRE : Nous passons au vote. Qui vote contre ? 9 votes contre. Madame HOUSSIN est sortie et n'a donné aucun pouvoir. Elle n'est donc pas là pour voter. Je regrette. Elle pouvait attendre cinq minutes. Elle revient.

M. VIGUIER : Mme le Maire, qu'avez-vous dit ? Je souhaiterais simplement que vous nous disiez ce que vous avez dit et que vous vous excusiez très vite.

Mme Le MAIRE : Nous passons au vote. Monsieur VIGUIER, je n'ai rien dit.

Mme HOUSSIN : Menteuse ! Je l'ai entendu.

M. VIGUIER : Les propos que vous venez de tenir sont très graves. Votre politique se place réellement sous la ceinture.

Mme Le MAIRE : Et vous alors ?

M. VIGUIER : Madame le Maire, nous demandons une suspension de séance avant le vote.

Mme Le MAIRE : Nous votons. Je ne suis pas forcée de vous la donner. Vous ne participez donc pas au vote.

M. VIGUIER : Vu la teneur de vos propos, vous n'avez pas le choix Madame le Maire.

Mme Le MAIRE : Nous sommes en train de voter. Nous étions en train de voter.

M. TABOUREUX : Le vote avait commencé, puisque vous n'étiez pas là pour voter.

Mme Le MAIRE : Le vote avait commencé. Vous n'étiez pas là. Combien y a-t-il de votes contre ?

M. VIGUIER : Madame le Maire, retirez vos propos s'il vous plaît.

Mme Le MAIRE : Monsieur VIGUIER, nous votons. Nous suspendrons la séance ensuite.

M. VIGUIER : Retirez vos propos. Nous ne pouvons pas voter.

Mme Le MAIRE : Cela suffit. Vous avez le droit de refuser de voter. Combien y a-t-il de votes contre ?

M. VIGUIER : Madame le Maire, nous ne pouvons pas voter dans ces conditions. Retirez vos propos.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la MAJORITÉ avec 8 voix contre et 1 abstention, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Mme Le MAIRE : Je suspends la séance.

REPRISE DE LA SÉANCE

Mme Le MAIRE : Monsieur LOCQUET, vous avez la parole pour le dossier n°38.

Mme HOUSSIN : Madame le Maire, nous demandons auparavant la parole. Après une suspension de séance, il est normal que nous reprenions la parole. Chers collègues, telle est la règle.

M. VIGUIER : Le débat a été vif, mais nous vous avons entendu utiliser le qualificatif de « sorcière » à l'encontre d'une des élus de notre groupe. Nous vous demandons simplement de bien vouloir retirer ces propos probablement exprimés dans le feu de l'action et qui ne reflètent sans doute pas ce que vous pensez de chacun et de chacune d'entre nous.

Mme Le MAIRE : Monsieur VIGUIER, les propos que vous énoncez sont faux. De plus, je parlais avec mes voisins. Vous ne pouvez donc pas affirmer ce que vous avez dit. Le débat est clos.

M. VIGUIER : Madame le Maire, vous parlez à voix haute et avec le micro ouvert. Nous sommes en séance publique. Le public a entendu ce que vous avez dit au sujet de notre collègue.

Mme Le MAIRE : Je n'ai cité personne.

M. VIGUIER : Madame le Maire, nous vous demandons solennellement de bien vouloir retirer le propos que vous avez employé à l'encontre d'une de nos collègues du groupe « *Vivre ensemble Beauvais* » ? S'il vous plaît.

Mme Le MAIRE : Ces propos n'étaient dirigés contre personne, encore moins contre l'une de vos collègues. Nous en restons donc là.

Mme HOUSSIN : S'ils n'étaient dirigés envers personne, quel mal avez-vous donc à les retirer ?

Mme Le MAIRE : Je peux parler à mes voisins !

M. VIGUIER : Vous êtes le premier magistrat de cette commune et la Présidente de séance. Vous avez une responsabilité toute particulière. Nous vous demandons donc de l'assumer et de bien vouloir retirer le qualificatif que vous avez employé à l'encontre de l'une de nos collègues s'il vous plaît Mme le Maire.

Mme Le MAIRE : Monsieur VIGUIER, j'assume parfaitement la présidence de séance. J'ai également le droit de parler à mes voisins. Je ne parlais de personne. Le débat est clos. Je me permets seulement de souligner que votre groupe d'opposition est en train d'installer une ambiance absolument détestable que nous n'avons jamais connue pendant le premier mandat. Nous poursuivons avec le rapport n°38.

M. VIGUIER : Madame le Maire, puisque vous ne retirez pas vos propos et que nous en restons sur une injure de votre part à l'encontre d'une de nos collègues, nous nous retirons pour ce soir.

CONVENTION AVEC L'UNION DES COMMERÇANTS ET ARTISANS DE BEAUVAIS (U.C.A.B) PROGRAMME D'ANIMATIONS

M. LOCQUET, CONSEILLER MUNICIPAL

L'Union des Commerçants et Artisans de Beauvais (U.C.A.B.) participe activement à l'animation de la Ville en organisant des opérations commerciales essentielles à la vitalité économique de notre territoire. Pour continuer à œuvrer pour la redynamisation commerciale, la Ville verse chaque année une subvention. Cette année, compte tenu du programme ambitieux d'animations proposé par l'U.C.A.B., le montant de la subvention s'élève à 60 000 euros.

Compte tenu du montant de la subvention, il est nécessaire de conventionner avec l'association.

Afin de permettre à l'U.C.A.B. de mettre en œuvre dès à présent son programme d'animations il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la convention jointe en annexe
- d'autoriser Madame le Maire à signer la convention ;

Cette dépense sera prélevée sur les crédits prévus à cet effet.

La Commission « Emploi, Commerce, PRU, Politique de la Ville », réunie le 17/03/10, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

En annexe, la convention d'objectifs et de moyens.

4014

SÉANCE DU 29 MARS 2010

CONTRAT URBAIN DE COHÉSION SOCIALE

PROLONGATION D'UN AN DE LA DURÉE DU CONTRAT URBAIN DE COHÉSION SOCIALE ET PROGRAMMATION 2010

MONSIEUR PIA, MAIRE ADJOINT

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) adopté le 5 mars 2007, constitue le cadre par lequel la ville de Beauvais, l'État, le Département, et l'ensemble des acteurs locaux s'engagent dans la mise en œuvre d'un projet de développement social et urbain en faveur des habitants de quartiers en difficulté.

Initiée en 2007 et conclue pour une durée de trois ans, la première génération du CUCS de Beauvais est arrivée à terme fin 2009.

Dans l'attente de nouvelles orientations concernant la définition de la géographie prioritaire et la contractualisation, l'Etat a annoncé le prolongement du dispositif pour 2010, sur la base des contrats signés en 2007. Ce délai supplémentaire devra être mis à profit pour :

- évaluer de façon approfondie les résultats des actions « politique de la ville » dans les quartiers ;
- préparer les contrats qui succéderont aux CUCS.

À ce titre, la programmation 2010 du CUCS de Beauvais participe à la concrétisation des six objectifs fixés par la convention cadre à savoir :

- l'amélioration du cadre de vie et le renouvellement de l'offre urbaine ;
- l'accès à l'emploi et le développement économique ;
- la réussite éducative ;
- l'accès à la santé ;
- la citoyenneté et la prévention de la délinquance ;
- l'animation des quartiers en difficultés.

L'ensemble du programme d'actions 2010 s'élève prévisionnellement à 50 546 213 € pour lequel la ville de Beauvais va engager des dépenses pour un montant de 4 465 186 € répartis de la manière suivante : 1 625 662 € en crédits de fonctionnement et 2 839 524 € en crédits d'investissement.

L'exécution de ce programme d'actions est conditionnée par l'engagement financier de l'Etat et des autres partenaires financiers sollicités.

Vu la circulaire du 5 juin 2009 proposant le prolongement des CUCS pour une durée d'un an ;

Vu la programmation 2010 du CUCS de Beauvais ;

Considérant que les actions inscrites dans ce programme entrent dans les objectifs fixés dans la convention cadre du CUCS ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de prolonger l'application du CUCS de Beauvais pour une durée d'un an ;
- de confirmer la mise en œuvre du programme d'actions 2010 du CUCS impliquant une participation financière de la Ville de 4 465 186 € ;
- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce programme.

La Commission « Emploi, Commerce, PRU, Politique de la Ville », réunie le 19/01/10, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

En annexe, le tableau récapitulatif des financements.

4016

SÉANCE DU 29 MARS 2010

M. PIA : Le CUCS constitue un dossier très important. Il est donc regrettable que l'opposition soit partie avant un dossier essentiel pour la vie sociale dans nos quartiers. Je trouve tout à fait regrettable que Madame HOUSSIN, qui s'occupait du contrat de ville il y a quelques années, ne soit pas présente ce soir autour de cette table, sachant que la Commission « Emploi, Politique de la ville », saisie sur ce dossier ne comptait aucun membre de l'opposition, à l'exception de Fatima ABLA, qui a bien voulu s'excuser.

L'ensemble de ces projets représente un financement de 7 956 €.

La Commission « Emploi, Commerce, PRU, Politique de la Ville », réunie le 17/03/10, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

En annexe, le dispositif des «fonds de soutien aux initiatives locales».

CONTRAT URBAIN DE COHÉSION SOCIALE

PROGRAMMATION 2010

FONDS DE SOUTIEN AUX INITIATIVES LOCALES

Mme PICARD, CONSEILLÈRE MUNICIPALE

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2010 prévoit un Fonds de Soutien aux Initiatives Locales à hauteur de 35.000 €. Ce fonds est un outil au service des forces vives des quartiers devant susciter l'émergence de projets individuels ou collectifs dans les territoires prioritaires.

Les premières actions proposées par les associations ont d'ores et déjà été instruites par le Service Politique de la Ville et soumises au Comité d'attribution réuni le 24 février 2010.

Par conséquent, il est proposé aux membres du Conseil municipal d'attribuer les subventions suivantes :

<i>Fiche action n°1</i>	« Activités vacances » Association Cultures sans frontières Pour ce projet, le montant de la subvention s'élève à 700 €
<i>Fiche action n°2</i>	« Ciné goûter » Association Equilibre Pour ce projet, le montant de la subvention s'élève à 570 €
<i>Fiche action n°3</i>	« Amicalement sportif » Association Equilibre Pour ce projet, le montant de la subvention s'élève à 496 €
<i>Fiche action n°4</i>	« Soirée folklorique » Association Benkadi Pour ce projet, le montant de la subvention s'élève à 840 €
<i>Fiche action n°5</i>	« Arts créatifs » Porteur de projet : habitantes du quartier Saint-Lucien Association relais : Utile Pour ce projet, le montant de la subvention s'élève à 600 €
<i>Fiche action n°6</i>	« Festi'soiv » Porteur de projet : habitants du quartier Saint-Lucien Association relais : Utile Pour ce projet, le montant de la subvention s'élève à 1 250 €
<i>Fiche action n°7</i>	« Loto de Notre-Dame-du-Thil » Porteur de projet : habitantes du quartier Notre-Dame-du-Thil Association relais : Caisse à Outils Pour ce projet, le montant de la subvention s'élève à 800 €
<i>Fiche action n°8</i>	« Fresques itinérantes » Association Rosalie Pour ce projet, le montant de la subvention s'élève à 2 000 €
<i>Fiche action n°9</i>	« Arts et cuisine » Association Franco-marocaine de Beauvais Pour ce projet, le montant de la subvention s'élève à 700 €

4018

SÉANCE DU 29 MARS 2010

CONVENTION DE LOCATION RÉSIDENCE POUR PERSONNES ÂGÉES QUARTIER SAINT-JEAN À BEAUVAIS

*BAIL EMPHYTÉOTIQUE ADMINISTRATIF ENTRE LA
SA HLM DU BEAUVAISIS ET LA VILLE DE BEAUVAIS*

M. CHENU, CONSEILLER MUNICIPAL

Dans le cadre du projet de rénovation urbaine du quartier Saint Jean à Beauvais et du projet de développement de l'offre pour les personnes âgées mené par le CCAS, une résidence pour personnes âgées non dépendantes (E.H.P.A) doit être construite.

Cet établissement, d'une capacité de 80 logements, se situera sur le lot 4 du lotissement Agel et comprendra trois niveaux au-dessus d'un rez-de-chaussée et d'un sous-sol. La SA HLM du Beauvaisis en assure la maîtrise d'ouvrage.

Pour autant, la société HLM du Beauvaisis n'étant pas compétente pour gérer des établissements médico-sociaux régis en application de la loi n° 2002-02 du 2 janvier 2002, l'exploitation de la résidence sera assurée par le CCAS de la Ville de Beauvais. La mise à l'habitation est prévue pour le premier trimestre 2011.

Pour rappel, la création de cette 3ème Résidence pour Personnes Âgées, est liée à la signature d'un bail emphytéotique entre la société HLM du Beauvaisis et la Ville de Beauvais (une promesse de bail emphytéotique a été signée à cet effet le 27 juillet 2007).

La convention tripartite de location définit les conditions de gestion de l'établissement et établit les devoirs et obligations qui incombent à chacune des parties, telles que désignées ci-après :

- La SA HLM du Beauvaisis, propriétaire des murs,
- Le CCAS, gestionnaire de l'établissement,
- La Ville de Beauvais, garant des paiements de la redevance par le CCAS.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les termes de ce rapport ;
- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer le bail emphytéotique d'une durée de cinquante deux ans, mettant à la disposition de la SA HLM du Beauvaisis le terrain dépendant du lot 4 du lotissement Agel 1, d'une surface de 2502 m² moyennant l'euro symbolique (projet ci-joint) ;
- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer la présente convention ainsi que toute pièce complémentaire afférente à ce dossier.

La Commission « Emploi, Commerce, PRU, Politique de la Ville », réunie le 19/01/10, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

En annexe, le bail emphytéotique administratif.

4020

SÉANCE DU 29 MARS 2010

M. CHENU : Ce dossier concerne le quartier Saint-Jean. Il s'agit de la convention de location résidence pour personnes âgées. Ce dossier, important pour le quartier Saint-Jean, sera voté comme d'habitude sans la conseillère générale du quartier Saint-Jean. La résidence pour personnes âgées non dépendantes, qui va être construite, avait été souhaitée par les habitants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

QUARTIER SAINT-JEAN *GESTION URBAINE DE PROXIMITÉ* PROGRAMME D' ACTIONS 2010

M. CHENU, CONSEILLER MUNICIPAL

Par délibération du 23 Mai 2008, le Conseil Municipal a adopté le principe d'une démarche de Gestion Urbaine sur le quartier Saint-Jean à Beauvais. La convention liant les partenaires de la GUP signée le 11 Juillet 2008 s'articule autour des thèmes suivants :

- La propreté, l'entretien et la sécurité des espaces extérieurs (espaces verts, aires de jeux, voiries et cheminements, mobilier urbain, éclairage, tours d'échelle, collecte des déchets et encombrants, nettoyage des graffitis, enlèvement des véhicules épaves, dératissage),
- La propreté, l'entretien et la sécurité des équipements publics,
- La propreté, l'entretien et la sécurité des espaces privés collectifs (halls et parties communes),
- La gestion des chantiers et des nuisances induites.

Conformément à la convention initiale, chaque année un programme d'actions est élaboré en concertation avec les bailleurs sociaux détenant du patrimoine sur le quartier Saint-Jean.

Le Comité de Pilotage de la GUP réuni le 14 décembre 2009 a validé le programme d'actions 2010 de la Gestion Urbaine de Proximité pour le quartier Saint Jean.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le programme d'actions 2010 annexé à la présente délibération,
- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toute pièce nécessaire à la poursuite de cette affaire,

La Commission « Emploi, Commerce, PRU, Politique de la Ville », réunie le 19/01/10, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

En annexe, la programmation 2010 de la GUP.

4022

SÉANCE DU 29 MARS 2010

ADHÉSION À L'ASSOCIATION IDÉAL *RÉSEAUX PETITE ENFANCE ET ESPACES VERTS* ANNÉE 2010

MADAME BEUIL, MAIRE ADJOINT

Créé en 1985, le Réseau IDEAL (Information sur le Développement, l'Environnement et l'Aménagement Local) a pour vocation d'animer les échanges de savoir-faire entre les collectivités.

Cette association loi 1901, administrée par un conseil composé de représentants des différents types de collectivités et de leurs organismes professionnels, regroupe plus de 100 adhérents, collectivités publiques, dont 58 départements et 8 régions, des communes et des groupements intercommunaux (communautés de communes, districts, etc...).

La diversité des actions mises en œuvre par une trentaine de salariés confère au Réseau IDEAL un véritable rôle d'observatoire des pratiques au service de ses adhérents.

Le Réseau IDEAL est un des rares médiateurs des pratiques existantes et émergentes dans le domaine de la Petite Enfance et des Espaces Verts, notamment par la création et l'animation d'un réseau professionnel et l'organisation d'événements autour de meilleures pratiques.

La Ville de Beauvais adhère à cet organisme depuis 2007. Le renouvellement de l'adhésion au réseau Petite Enfance et au réseau Espaces Verts permettrait aux agents de ces secteurs d'accéder aux cycles de formations et colloques organisés, et de bénéficier des outils en ligne (forum de gestion des connaissances, bibliothèque documentaire).

Le montant de l'adhésion aux réseaux Petite Enfance et Espaces Verts, déterminé en fonction de la taille de la collectivité, est fixé pour l'année 2010 à 1.340 € TTC.

Pour ces motifs, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser :

- le renouvellement de l'adhésion de la collectivité aux réseaux Petite Enfance et Espaces Verts à compter du 1^{er} janvier 2010 ;
- le versement du montant de l'adhésion aux deux réseaux prélevé sur les crédits prévus à cet effet
- Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

La commission urbanisme, circulation et stationnement, environnement, réunie le jeudi 14 janvier 2010 à 18h00, a émis un avis favorable.

La Commission « Petite Enfance, Famille, Logement, Santé, Plan ALZHEIMER, EPODE, DALO, Hébergement d'Urgence », réunie le 18/01/10, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'O.P.H.S. *INSTITUT LÉON BERNARD - MULTI ACCUEIL PETITE ENFANCE LES P'TITS LOUPS*

MADAME BEUIL, MAIRE ADJOINT

Depuis juin 2007, la Ville de Beauvais a passé une convention avec l'O.P.H.S., établissement gérant l'Institut

Léon Bernard afin que cette structure accueille des enfants beauvaisiens, en contrepartie d'une aide allouée par la Ville de Beauvais pour cet accueil.

En 2009, les familles beauvaisiennes ont été accueillies à hauteur de 38.149 heures.

La Ville de Beauvais souhaiterait poursuivre ce partenariat avec l'O.P.H.S. en 2010.

Le montant de la subvention, plafonné à 60.000 €, dépend du nombre d'heures prévisibles facturées aux familles beauvaisiennes pour l'exercice 2010, soit 26.316 heures.

Une convention d'objectifs et de moyens doit être conclue avec l'O.P.H.S. afin d'en définir l'objet ainsi que les conditions d'utilisation et de versement de la subvention.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les termes de la convention ci-annexée,

- d'attribuer à l'O.P.H.S., pour l'Institut Léon Bernard, une subvention de fonctionnement pour l'année 2010 à hauteur de 2,28 € par heure facturée aux familles beauvaisiennes, et ne pouvant pas excéder 60.000 € selon l'échéancier suivant :

- 1^{er} versement : dans le mois qui suit la signature de la convention, 80% du montant de la subvention annuelle maximale, soit 48.000 € (équivalent à 21.052 heures facturées aux familles beauvaisiennes)

- le solde en janvier 2011, sur présentation d'un état justificatif des heures réellement facturées aux familles beauvaisiennes en 2010, ce solde ne pouvant excéder 12.000 €. Dans l'hypothèse où les 21.052 heures déjà subventionnées ne seraient pas réalisées, le différentiel serait déduit de la subvention de l'année suivante.

- d'autoriser Madame le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer toutes pièces nécessaires relatives à ce dossier.

La Commission « Petite Enfance, Famille, Logement, Santé, Plan ALZHEIMER, EPODE, DALO, Hébergement d'Urgence », réunie le 18/01/10, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

En annexe, la convention d'objectifs et de moyens.

4024

SÉANCE DU 29 MARS 2010

AVENANT À LA CONVENTION TRIENNALE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

ASSOCIATION DE GESTION DES CRÈCHE ET HALTE-GARDERIE PIERRE JACOBY

MADAME BEUIL, MAIRE ADJOINT

Dans le cadre de sa politique de soutien aux structures d'accueil de la Petite Enfance, la Ville de Beauvais apporte son concours financier au multi-accueil Pierre Jacoby.

La convention triennale d'objectifs et de moyens passée entre la Ville de Beauvais et l'Association susvisée le 15 février 2008, stipule dans son article 3.3 les modalités de versement de la subvention annuelle de fonctionnement qu'il y a lieu de modifier.

En effet, pour tenir compte des efforts de gestion réalisés par l'Association, la ville renonce à déduire l'éventuel excédent de l'année 2009 réalisé par l'Association.

L'avenant ci annexé précise les nouvelles modalités de versement de la subvention.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les termes de l'avenant à la convention ci-annexé ;
- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires relatives à ce dossier.

La Commission « Petite Enfance, Famille, Logement, Santé, Plan ALZHEIMER, EPODE, DALO, Hébergement d'Urgence », réunie le 18/01/10, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

AVENANT N° 1

CONVENTION TRIENNALE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

La Ville de Beauvais, représentée par Caroline CAYEUX, Maire de Beauvais, agissant en cette qualité par une délibération en date du 13 mars 2009,

désignée ci-après «La Ville de Beauvais» D'une part

ET :

L'association de Gestion des Crèche et Halte-Garderie «Pierre Jacoby», Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et déclarée en Préfecture de l'Oise sous le n° 5672 (avis publié au JO du 03/08/1973), ayant son siège social 16 rue des Flandres Dunkerque 40 - 60000 Beauvais, représentée par Madame Florence Dubois, Présidente

désignée ci-après «L'Association» D'autre part

PRÉAMBULE :

La Ville de Beauvais a conclu le 19 février 2008 avec l'Association une convention triennale d'objectifs et de moyens fixant les conditions dans lesquelles la Ville de Beauvais apporte son soutien aux activités d'Accueil de la Petite Enfance que l'Association entend poursuivre conformément à ses statuts.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 : Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet de modifier les modalités de versement de la subvention annuelle de fonctionnement allouée par la ville de Beauvais.

Article 2 : Effet de l'avenant sur la convention

L'article 3.3 de la convention entre la Ville de Beauvais et l'Association est modifié comme suit :

- 60% de la subvention attribuée dans les 2 mois qui suivent l'adoption du budget primitif

- le solde dans les 2 mois qui suivent la remise des comptes certifiés du dernier exercice clos.

L'avenant prendra effet dès sa signature entre les deux parties.

Article 3 :

Toutes les autres dispositions de la convention initiale demeurent inchangées tant qu'elles ne sont pas contraires au présent avenant.

Fait à Beauvais, le

Pour l'Association,

Florence DUBOIS
Présidente de l'association

Pour la Ville de Beauvais,

Caroline CAYEUX
Maire de la Ville de Beauvais

ASSOCIATION CULTURELLE ARGENTINE ASCA

SIGNATURE D'UNE CONVENTION

MONSIEUR PIA, MAIRE ADJOINT

La Ville conduit une politique culturelle globale où le soutien et l'aide à toutes les formes de création, sa diffusion auprès de tous les publics, les actions de médiation et la formation aux pratiques artistiques se complètent.

À ce titre, la Ville soutient depuis 1978 l'activité de l'Association Culturelle Argentine, acteur culturel de premier plan à Beauvais dans les domaines des musiques amplifiées, du cinéma et des nouvelles technologies appliquées à la création artistique.

Centre culturel situé en plein cœur du quartier Argentine, l'ASCA réunit trois structures :

- la Scène de Musiques Actuelles (SMAC) « L'Ouvre-Boîte » ;
- le Cinéma Agnès Varda (classé Art & Essai) ;
- et depuis 2004, le LaBo, Espace Culture Multimédia.

Compte tenu de l'expérience acquise par l'Association Culturelle Argentine dans le domaine de la médiation, de la formation, de la programmation, de la création et des pratiques artistiques, qu'elles soient amateurs ou professionnelles, la Ville entend aujourd'hui poursuivre son soutien à l'ASCA pour la continuité et le développement de son action artistique et culturelle dans les domaines musical, cinématographique et multimédia.

La présente convention prolonge celle approuvée en Conseil Municipal de décembre 2006 arrivée à échéance en décembre 2009.

Considérant l'arrivée récente d'un nouveau directeur et la réflexion menée par l'association sur le projet d'établissement, il a été conjointement convenu que celle-ci serait signée pour un an seulement.

Il est rappelé que dans le cadre du vote du budget primitif 2010, une subvention de 613 000 € a été allouée à l'ASCA pour le développement de ses activités.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'adopter les termes de ce rapport ;
- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention ci-annexée.

La Commission « Culture, Francophonie, Patrimoine, Label Ville d'Art et d'Histoire », réunie le 14/01/10, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

En annexe, la convention d'objectifs et de moyens.

ASSOCIATION LA BATOUE, CENTRE DES ARTS DU CIRQUE ET DE LA RUE *SIGNATURE D'UNE CONVENTION PLURIANNUELLE*

M. HAUDOIRE, CONSEILLER MUNICIPAL

La Ville de Beauvais conduit une politique culturelle globale où le soutien et l'aide à toutes les formes de création, sa diffusion auprès de tous les publics, les actions de médiation et la formation aux pratiques artistiques se complètent.

Dans ce cadre, une première convention a été signée en 2009 avec l'association « La Batoude, Centre des Arts du Cirque et de la Rue ». Celle-ci arrivant à échéance au 30 janvier 2010, une nouvelle convention précisant les conditions dans lesquelles la Ville apporte son soutien à l'association pour le développement de son projet artistique et culturel en faveur des arts du cirque, doit être passée.

Cette convention est proposée pour une durée de trois ans.

Le projet de la Batoude s'inscrit dans la continuité des orientations préalablement mises en oeuvre et s'articule autour de trois axes principaux à savoir :

- un volet pédagogique organisant la formation d'amateurs, notamment de jeunes, aux arts et métiers du cirque avec l'Ecole du Cirque ;
- un volet artistique prenant en compte la diffusion de spectacles professionnels au sein de la Salle Jacques Brel et le soutien à la création actuelle par l'accueil en résidence de jeunes compagnies ou artistes professionnels ;
- un volet culturel visant un élargissement des publics, une ouverture aux initiatives locales en lien avec les différents acteurs du territoire, le développement du projet dans une politique de réseaux et de partenariats.

Les activités de la Batoude sont organisées au sein de la Salle Jacques Brel, bâtiment mis à disposition par la Ville.

Il est rappelé que dans le cadre du vote du budget primitif 2010, une subvention de 133 000 € a été allouée à cette association au titre du fonctionnement.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'adopter les termes de ce rapport ;
- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention ci-annexée.

La Commission « Culture, Francophonie, Patrimoine, Label Ville d'Art et d'Histoire », réunie le 14/01/10, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

En annexe, la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens.

4028

SÉANCE DU 29 MARS 2010

ASSOCIATION POUR LE RAYONNE- MENT DU VIOLONCELLE

SIGNATURE D'UNE CONVENTION

Mme WISSOTZKY, CONSEILLÈRE MUNICIPALE

Le décret du 6 juin 2001 pris pour l'application de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations impose à toute collectivité l'obligation de conclure une convention avec les organismes de droit privé bénéficiant de subventions dont le montant annuel dépasse la somme de 23 000 €.

En vertu d'un principe de précaution, la Ville a décidé d'abaisser ce seuil de conventionnement à 15 000 €.

Dans le domaine culturel, l'Association pour le rayonnement du violoncelle est concernée par ces dispositions au titre du soutien financier apporté par la Ville pour l'organisation du Festival de Violoncelle.

La convention qui lie la Ville à l'association ayant expiré le 31/12/2009, l'objet du présent rapport est d'arrêter le projet de convention passée avec l'association pour la mise en œuvre de la 18ème édition du Festival de Violoncelle qui se tiendra du 28 mai au 2 juin 2010.

Il est rappelé que dans le cadre du vote du budget primitif 2010, une subvention de 95 000 € a été allouée à cette association.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'adopter les termes de ce rapport ;
- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention ci-annexée.

La Commission « Culture, Francophonie, Patrimoine, Label Ville d'Art et d'Histoire », réunie le 14/01/10, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

En annexe, la convention de mise en œuvre 2010.

4030

SÉANCE DU 29 MARS 2010

DEMANDES DE SUBVENTIONS 2010

DRAC PICARDIE & SACEM

Mme THIÉBLIN, MAIRE ADJOINT

Le présent rapport a pour objet les demandes de subventions auprès de la DRAC - Direction Régionale des Affaires Culturelles de Picardie et de la SACEM pour accompagner les démarches engagées par la Ville dans le domaine des arts plastiques et de la musique.

La DRAC peut octroyer une aide visant prioritairement à soutenir dans le domaine de l'art contemporain les projets de création ou de résidences d'artistes. À ce titre, une subvention sera sollicitée à hauteur de 5 000 € pour la résidence multimédia initiée en 2007 par la Mission arts plastiques en partenariat avec Le Labo (ASCA) et le Blog 46.

Le budget prévisionnel de cette résidence est de l'ordre de 15 000 €.

La Mission Arts Plastiques coordonne les différentes phases du projet, de la résidence à l'exposition et développe également une démarche d'action culturelle visant à favoriser la découverte de la création multimédia au plus grand nombre notamment des jeunes. Le Blog 46 est ainsi un partenaire privilégié qui permet la mise en œuvre d'actions spécifiques de sensibilisation du public jeune souvent éloigné des lieux traditionnels d'exposition. Le Labo apporte les moyens matériels ainsi que l'assistance technique nécessaires à la mise en œuvre du projet artistique. Enfin, les ateliers d'artistes de la Ville complètent ce dispositif d'accueil avec la mise à disposition d'un atelier et d'un logement.

En matière de musique, la SACEM (Société des Auteurs Compositeurs et Editeurs de Musique) conduit une action culturelle en faveur du développement musical et redistribue à ce titre, une partie des droits d'auteur qu'elle collecte.

Elle peut notamment octroyer une aide aux festivals de musiques actuelles qui favorisent la programmation de jeunes auteurs/compositeurs en développement.

À ce titre, une subvention sera sollicitée pour les Scènes d'Été 2010 dans la limite du plafond fixé par la SACEM à savoir : 10% des dépenses artistiques engagées.

Le budget prévisionnel global des Scènes d'Été s'élève à près de 100 000 €.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Madame le Maire à solliciter ces subventions ;
- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les pièces afférentes.

La Commission « Culture, Francophonie, Patrimoine, Label Ville d'Art et d'Histoire », réunie le 14/01/10, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

CESSION DE TERRAIN À MONSIEUR ET MADAME GUILLEMENET**MONSIEUR BOURGEOIS, MAIRE ADJOINT**

Le 12 Mars 2004, le Conseil Municipal délibérait sur la

cession à Monsieur Richard GUENIN demeurant 5 impasse Jean Lecomte, d'un terrain (comprenant une remise) jouxtant sa maison.

Cependant, Monsieur GUENIN n'avait pu à l'époque concrétiser cet achat et il louait depuis 2007 cette parcelle à la Ville.

Aujourd'hui, monsieur GUENIN vend sa maison et les nouveaux propriétaires Monsieur et Madame GUILLEMENET réitèrent cette même demande à la Ville.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- de céder à Monsieur et Madame GUILLEMENET ou à toute personne qui s'y substituera dans le cadre de ce projet les parcelles O n° 1061 (33 m²), O n° 1071 (148 m²) au prix proposé de 8 200 € au vu de l'Avis des Domaines.

- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

La Commission « Urbanisme, Circulation et Stationnement, Environnement », réunie le 11/03/10, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

RÉSERVES FONCIÈRES

LIEUDIT 'SURMONTIER'

M. MICHELINO, CONSEILLER MUNICIPAL

La Ville de Beauvais a reçu quatre déclarations d'intention d'aliéner portant sur des parcelles à usage de jardin situées lieudit « Surmontier » à Beauvais et appartenant aux consorts SALUT/CANGIONI.

Considérant que ce secteur est une zone d'urbanisation future, ces parcelles sont nécessaires à la constitution d'une réserve foncière en vue de l'aménagement cohérent de cette nouvelle zone d'urbanisation sur le secteur de Marissel.

C'est pourquoi le Maire a exercé son droit de préemption sur ces parcelles de jardin moyennant les prix fixés ci-après, en accord avec le Service des Domaines.

Les consorts SALUT ayant donné leur accord, il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'acquérir les parcelles suivantes :

REFERENCE	SUPERFICIE	PRIX DIA	PRIX PREEMPTÉ
Q n° 429	168 m ²	702,00 €	500,00 €
Q n° 397	183 m ²	549,00 €	549,00 €
Q n° 482	142 m ²	504,00 €	504,00 €
n° 483	92 m ²		
Q n° 1013	258 m ²		
n° 1014	114 m ²		
n° 456	310 m ²	3 549,00 €	3 549,00 €
n° 457	229 m ²		
n° 460	140 m ²		
n° 461	132 m ²		
TOTAL	1 768 m ²	5 304,00 €	5 104,00 €

- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer l'acte de vente et toute pièce nécessaire à la poursuite de cette affaire.

La Commission « Urbanisme, Circulation et Stationnement, Environnement », réunie le 14/01/10, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

RÉTROCESSION DE L'ÉGLISE SAINT-JEAN-MARIE VIANNEY A

L'ASSOCIATION DIOCÉSAINNE DE BEAUVAIS

MONSIEUR BOURGEOIS, MAIRE ADJOINT

L'église Sain-Jean-Marie Vianney, sise rue de Gascogne, à Beauvais est demeurée à tort incluse dans le patrimoine de la Ville de Beauvais. Or, elle est rattachée fiscalement à l'actif de l'association diocésaine qui en assure l'entretien et dispose de tous les attributs du propriétaire depuis sa construction dans les années 70.

Afin de régulariser cette situation, il est donc proposé au Conseil Municipal :

- de rétrocéder gracieusement, le terrain d'assiette de l'église Saint Jean-Marie Vianney, cadastré section K n°s 1321p et 1414p pour 2 144 m2 environ au profit de l'Association Diocésaine de Beauvais dont le siège se trouve 15, rue Jeanne Hachette à Beauvais. Pour information, l'avis des domaines s'élève à 67 000 €.

- il est précisé que cette parcelle avait été rétrocédée gracieusement à la Ville de BEAUVAIS en 1978 par la SEDO, (société d'équipement du département de l'Oise)

- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer l'acte de vente et toute pièce nécessaire à la poursuite de cette affaire.

La Commission « Urbanisme, Circulation et Stationnement, Environnement », réunie le 11/03/10, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

En annexe, le plan de division.

LOTISSEMENT AGEL

VENTE DE TERRAIN A L'OPAC

TRAVAUX DE VIABILITÉ SUPPLÉMENTAIRE

M. CHENU, CONSEILLER MUNICIPAL

Le 19 décembre 2008, le Conseil Municipal décidait de vendre à l'OPAC un terrain situé sur le lotissement AGEL 2ème tranche en vue de la réalisation de 16 logements collectifs et 21 maisons individuelles, ce programme s'inscrivant dans le projet de rénovation urbaine.

La réalisation de ce programme nécessite des travaux de viabilité complémentaire à la charge de l'acquéreur.

Pour des raisons de coordination de travaux et de délai, l'OPAC a sollicité la ville de Beauvais afin qu'elle réalise ces travaux sur la base d'un devis établi à la somme totale de 47 034,00 € TTC, somme qui sera refacturée à l'OPAC lors de la cession effective du terrain.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- de prendre en charge les travaux de viabilité supplémentaire du lot 1 du lotissement AGEL 2 pour un montant total de 47 034,00 € TTC conformément aux devis ci-joint,
- de refacturer cette somme à l'OPAC lors de la vente du terrain,
- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toute pièce nécessaire à la poursuite de cette affaire.

La Commission « Urbanisme, Circulation et Stationnement, Environnement », réunie le 14/01/10, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

M. DORIDAM : Madame le Maire, je regrette que nos collègues de l'opposition soient partis, car ils auraient pu dénoncer ce scandale qui consiste à brader le patrimoine immobilier pour faire du logement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

En annexe, le détail quantitatif estimatif du 9 avril 2009.

4034

SÉANCE DU 29 MARS 2010

BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSI- SIONS IMMOBILIÈRES RÉALISÉES PAR LA VILLE EN 2009

MONSIEUR BOURGEOIS, MAIRE ADJOINT

Comme tous les ans et conformément à l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est appelé à prendre connaissance du bilan des acquisitions et cessions immobilières engagées par la Ville en 2009, afin notamment d'en assurer l'information au public.

Ainsi, au cours de l'année 2009, la Ville a engagé les acquisitions suivantes :

- 7 573 m² en vue de la constitution de réserves foncières nécessaires au projet d'aménagement de zones (Marissel, reconversion ZI n° 1),

- 7 578 m² de voirie, 268 m² pour l'aménagement de parcs de stationnement, 800 m² pour la réalisation d'un bassin d'orage, 1 108 m² pour espaces verts,

- 1 838 m² de terrain en vue de l'aménagement du bois Brûlet,

- un local commercial au centre Camard dans le cadre de l'opération ANRU,

- deux immeubles bâtis destinés à la revente en vue de la réalisation de logements,

- le transfert des crèches Saint Jean, Saint Lucien et Saint Quentin,

Concernant les ventes, la Ville a engagé les cessions suivantes :

- 8 794 m² de terrain sur le lotissement de la Marette -3^{ème} tranche, en vue de la réalisation d'un équipement de sports/loisirs

- 2ha 44a 45ca de terrains et deux immeubles bâtis en vue de la réalisation d'opération de logements,

- 840 m² de terrain pour ventes aux riverains et régularisations foncières

- 6 714 m² de terrain dans le cadre d'un programme de résidentielisation avenue Jean Rostand

- 366 m² de terrain dans le cadre de l'opération ANRU pour du relogement

- 13ha 54a 13ca en vue de la réalisation d'équipements collectifs d'intérêt général (établissement pénitentiaire, extension maison de la famille et des solidarités)

- la Résidence Sainte Barbe et les pavillons de l'avenue Pierre Mendès France à l'OPAC de l'Oise

Le bilan détaillé des acquisitions et cessions avec mention des parcelles, surfaces, prix, identité des cédants et cessionnaires, est joint aux présentes.

La Commission « Urbanisme, Circulation et Stationnement, Environnement », réunie le 11/03/10, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal a pris acte du bilan des acquisitions et cessions immobilières engagées par la Ville en 2009.

En annexe, le bilan des acquisitions et cessions immobilières 2009.

TRAVAUX D'ENTRETIEN DES BERGES DE L'AVELON, PROGRAMME 2009-2010 SOLLICITATION DES FINANCEURS

MONSIEUR BOURGEOIS, MAIRE ADJOINT

L'étude-diagnostic des rivières de Beauvais (réalisation 2008-2009, bureau d'études INGETEC) a abouti à l'élaboration de programmes pluriannuels de travaux, pour l'entretien et la réhabilitation des 40 km de rivière que compte la Ville. Ces programmes vont être mis en place progressivement.

La première tranche de travaux 2009-2010 concerne les parcelles appartenant à la Ville bordant la rivière Avelon.

Ces travaux sont susceptibles d'être subventionnés par l'Entente Oise-Aisne et l'Agence de l'Eau et le Département.

Pour information, une des opérations, jugée urgente, a été réalisée courant décembre 2009, après demande de démarrage anticipé auprès des financeurs.

L'ensemble des interventions concerne 1.1 km de rivière, le montant total des travaux a été estimé à 31 000 € TTC.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Madame le Maire à solliciter des partenaires institutionnels une autorisation de démarrage anticipé de l'opération avant l'octroi des arrêtés de subvention.

- d'autoriser Madame le Maire à solliciter toute participation financière auprès des partenaires institutionnels.

La Commission « Urbanisme, Circulation et Stationnement, Environnement », réunie le 14/01/10, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

SOUSSION AU RÉGIME FORESTIER DES PARCELLES DU BOIS BRÛLET, MARTELAGE ET COUPE DE LA PARCELLE 1 DU BOIS BRÛLET, RÉÉVALUATION DE LA TARIFICATION COMMUNALE DES BOIS ET ÉVALUATION FINANCIÈRE DES ARBRES D'ORNEMENT

MONSIEUR BOURGEOIS, MAIRE ADJOINT

Soumission au régime forestier des parcelles récemment achetées par la commune et rattachement au bois Brûlet.

Le bois Brûlet, d'une superficie de 31 ha 83 est soumis au Code forestier et doté d'un document d'aménagement depuis 2008.

Ce document précise les interventions à réaliser pendant une durée de 15 ans. On y retrouve les opérations de coupe et de travaux.

Une première coupe d'amélioration a été réalisée au cours de l'année 2008-2009, sur une surface d'environ 13 hectares. Cette dernière nous a permis de récolter la somme de 33 981 euros.

Cette année, plusieurs parcelles ont été achetées par la ville de Beauvais. Il s'agit des parcelles suivantes (voir annexe 1) : BE 73, BE 74, BE 75, BE 76, BE 78, BE 79, BE 80, BE 81.

Afin d'avoir une gestion cohérente de nos massifs forestiers, il est nécessaire de rattacher ces parcelles au bois Brûlet et de les soumettre au régime forestier (aménagement en cours).

Martelage et coupe de la parcelle 1 du bois Brûlet

Il est prévu cette année, dans l'aménagement du bois Brûlet, des coupes de régénération et d'amélioration dans la parcelle 1 (voir annexe 2).

Des bouquets (de 0,30 ha à 1 ha) répartis dans la parcelle 1, ont été matérialisés sur le terrain à l'aide de peinture. Leur surface totale est d'environ 2,40 ha. Les arbres présents dans cette surface seront martelés (marqués) puis coupés. Ces espaces ouverts seront ensuite plantés, ce qui nous permettra d'assurer le renouvellement de la forêt.

Parallèlement à ces opérations, un martelage sera réalisé cet hiver sur le restant de la parcelle. Seront marqués les arbres permettant d'améliorer la valeur esthétique, sanitaire, écologique et économique du peuplement. Après une vente publique des bois, les arbres seront récoltés au cours d'une exploitation forestière. Compte tenu du stade de développement de la parcelle 1, on estime prélever environ 10 % de la densité.

Réévaluation de la tarification communale des bois

La tarification communale des bois en vigueur a été approuvée en 2005. Suite à l'évolution des cours du bois de chauffage, il est nécessaire de réévaluer les tarifications (voir annexe 3). Cette réévaluation sera basée sur la tarification en vigueur de l'Office National des Forêts (ONF), établissement public français chargé de la gestion des forêts publiques.

La ville de Beauvais possède un patrimoine arboré de plus de 20 000 arbres. Plantés pour certains depuis plusieurs dizaines d'années, ils représentent le poumon vert de la ville. Les arbres ont une grande valeur patrimoniale, esthétique et écologique en ville.

Il est courant de constater la dégradation accidentelle ou volontaire de certain sujet, et elle est punissable par la loi :

1) Code pénal art. 322-1:

Sanctions en matière de dégradation des biens immobiliers y compris les arbres

2) Code de la voirie routière art. R116-2 alinéa 1er

Seront punis ceux qui auront « accompli un acte portant ou de nature à porter atteinte à l'intégrité du domaine [public], ou de ses dépendances ainsi qu'à celle des ouvrages, installations ou plantations établis sur ledit domaine ».

Les sanctions financières sont les plus communément appliquées. Mais elles sont incomplètes car seule la valeur du remplacement du sujet mort est prise en compte.

L'évaluation financière des arbres d'ornement permet de tenir compte d'autres paramètres tels que l'espèce, la taille, l'état sanitaire, l'aspect esthétique, la valeur patrimoniale...

Ainsi, l'évaluation peut se résumer de la manière suivante (annexe 4) :

- 1) calcul de la valeur d'aménité de l'arbre à partir du barème d'évaluation de la valeur d'un arbre,
- 2) calcul de l'indemnisation à l'aide du barème d'évaluation du montant des dégâts,
- 3) calcul des coûts de remplacement.

Cette méthode d'évaluation financière est utilisée par de nombreuses villes de France (Paris, Nantes, Montpellier...), Conseils Généraux (Seine et Marne, Val de Marne...) ...

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal l'approbation :

- de la soumission au régime forestier des parcelles récemment achetées par la commune et leur rattachement au bois Brûlet,
- du martelage et de la coupe de la parcelle 1 du bois Brûlet,
- de la réévaluation de la tarification communale des bois,
- de l'évaluation financière des arbres d'ornement.

La Commission « Urbanisme, Circulation et Stationnement, Environnement », réunie le 14/01/10, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

En annexe, la carte du Parcellaire et de la desserte.

DÉMOLITION DE LA MAISON DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION ET DE SES GREFFES PRU ST JEAN

MONSIEUR PIA, MAIRE ADJOINT

Centre géographique de la ZUS Saint-Jean, le secteur « cœur de plateau » concentre des difficultés socio-économiques prégnantes. Afin de remédier aux dysfonctionnements repérés, ce secteur va connaître une transformation urbaine profonde, qui passe par la déconstruction de la Tour Harmonie, du bâtiment F et de ses greffes ainsi que du bâtiment G appartenant à l'OPAC de l'Oise. Ces opérations de déconstruction s'accompagnent d'opérations de réhabilitation et de résidentialisation des bâtiments D et E.

Afin d'accompagner cette transformation, la Ville de Beauvais va réaménager la majeure partie du secteur pour permettre la reconstruction de petits logements en diversification sur l'emprise libérée.

Construits à la fin des années 70 au pied de la Tour Harmonie, ces équipements regroupent une halte garderie, l'espace Colette destiné aux associations et la Maison de l'Emploi et de la Formation (qui regroupe en son sein outre les services administratifs, des associations œuvrant dans le champ de l'emploi, de la formation ou de l'accès au droit...).

En cohérence avec les orientations du projet urbain, il a été décidé de procéder à la déconstruction de ces équipements en envisageant, au préalable, leur transfert sur d'autres sites, à savoir la structure dédiée à la jeunesse et les associations et le Pôle de Proximité.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à déposer une demande de permis de démolir l'immeuble sis 10 rue Emile Zola (cadastré section AJ418) et 12 rue Gustave Flaubert (cadastré section AJ428)
- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toute pièce nécessaire relative à la poursuite de cette affaire.

La Commission « Urbanisme, Circulation et Stationnement, Environnement », réunie le 11/03/10, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Mme MOUALEK : Je voulais savoir si nous avons une idée de la date à laquelle il faut que la tour Harmonie soit vide.

Mme Le MAIRE : Il s'agit d'un problème de reconstruction. Aujourd'hui, les habitants attendent tous des reconstructions. Tous ceux qui ont pu être relogés dans ce qui est déjà construit ou ailleurs en ville le sont. Nous avons malheureusement pris un peu de retard. La tour devrait être vidée début 2011.

Mme MOUALEK : Je suis toujours dans la tour avec les bureaux. Nous ne voudrions pas sauter en marche.

Mme Le MAIRE : Madame MOUALEK, nous vous préviendrons. Ne vous inquiétez pas.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

DÉNOMINATION DE VOIES 'LES LONGUES RAYES'

Mme CHAMORIN, CONSEILLÈRE MUNICIPALE

Dans le cadre de l'aménagement du lieudit « les Longues Rayes » effectué respectivement par la SA HLM du Beauvaisis et la Société AUBARNE (opération la Clé des Champs), situé entre l'Avenue Jean Rostand et la résidence Clairefontaine, il y a eu lieu :

- de prévoir le prolongement de la rue Ronsard et de la rue Rabelais pour desservir l'opération de la SA HLM du Beauvaisis (2 collectifs [33 logts] et 4 maisons individuelles),
- et de dénommer une rue et trois allées pour desservir l'opération de la Société AUBARNE [67 maisons individuelles].

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil Municipal d'entériner les noms suivants :

- rue Prosper Mérimée
- allée Jules Renard
- allée Georges Feydeau
- allée Anatole France

La Commission « Urbanisme, Circulation et Stationnement, Environnement », réunie le 15/10/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

MADAME CORILLION, MAIRE ADJOINT

La Ville de Beauvais a reçu des demandes de subventions exceptionnelles de la part d'associations à vocation sportive.

L'intérêt des projets, leur ponctualité et leur attractivité justifiant une aide financière, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'accorder les subventions suivantes :

- LAM SAI WING 500,00 Euros
- BEAUVAIS OISE UNITED CLUB 3 500,00 Euros
OF BADMINTON
- FOULÉES DE LA RUE 500,00 Euros
- CERCLE NAUTIQUE DE BEAUVAIS .. 500,00 Euros
- CLUB ESCALADE DU BEAUVAISIS 400,00 Euros

Les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits prévus à cet effet au Budget Principal :

- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de ce dossier.

La Commission « Sport, Jeunesse », réunie le 10/03/10, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Mme MOUALEK : Je souhaite simplement rappeler que les Foulées de la Rue constituaient également une association à but culturel et humanitaire. Depuis le début de l'année et plus particulièrement depuis un mois, les bénévoles de l'association distribuent tous les mercredis soirs une soupe, du pain et des gâteaux aux SDF. Mercredi dernier, ils ont distribué 18 plats. Parallèlement, ils aident les SDF les plus démunis et ceux qui vivent dans les bois autour de Beauvais, en lien avec Mme CAFFIN du CCAS, qui peut apporter un soutien au niveau des démarches pour les papiers. Merci.

Mme Le MAIRE : Merci beaucoup Mme MOUALEK. Je sais que vous vous en occupez avec beaucoup de générosité. Nous avons essayé avec le CCAS d'aider au maximum, dans le respect de la légalité. Nous passons au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

CONVENTIONNEMENT AVEC UN ORGANISME DE DROIT PRIVÉ BÉNÉFICIAIRE D'UNE SUBVENTION SUPÉRIEURE À 15 000 €

MONSIEUR DJENADI, MAIRE ADJOINT

Le législateur a souhaité renforcer la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques. Ces dispositions législatives imposent à la collectivité l'obligation de conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui bénéficie de subventions dont le montant annuel dépasse la somme de 23.000 euros.

En vertu du principe de précaution, la collectivité a décidé d'abaisser ce seuil à 15.000 euros.

Ces contrats d'objectifs et de moyens définissent l'objet et les conditions d'utilisation des subventions attribuées au budget primitif 2010 dépassant ce seuil. Afin de pérenniser les actions mises en place, il est proposé de fixer à 3 ans la durée de conventionnement.

L'association concernée est la suivante :

– ACADÉMIE BEAUVAISIENNE D'ESCRIME

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Madame le Maire à signer la convention ci-annexée. Les crédits seront prélevés sur les chapitres budgétaires correspondants.

La Commission « Sport, Jeunesse », réunie le 13/01/10, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

En annexe, la convention d'objectifs et de moyens.

TRIATHLON 2010 *ORGANISATION*

Mme LESURE, CONSEILLÈRE MUNICIPALE

Le Triathlon de Beauvais se déroulera cette année les 12 et 13 juin 2010.

Chaque année, cette manifestation rencontre un véritable succès et sa renommée ne cesse de grandir.

En 2010, notre ville a été sollicitée afin d'accueillir les épreuves du Grand Prix F.F.TRI, Championnat de France des Clubs masculin et féminin. Les épreuves de ce « Grand Prix » seront diffusées sur la chaîne « Sport Plus ».

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de se prononcer sur ces dispositions, et notamment d'autoriser Madame le Maire à signer, avec les partenaires de la Ville, les conventions, ainsi que toutes pièces nécessaires à la conclusion de cette affaire ;

- de régler les frais d'agrément de l'ensemble des épreuves et les frais d'assurance à la Fédération Française de Triathlon sur présentation de facture ;

- de régler à la Fédération Française de Triathlon les frais de participation à la production télévisée sur la chaîne SPORT PLUS sur présentation de facture ;

- de régler les frais liés aux secours et à la sécurité sur présentation de facture ;

- de prélever les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet.

La Commission « Sport, Jeunesse », réunie le 13/01/10, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

En annexe, la convention entre la Fédération Nationale de Protection Civile et la Mairie de Beauvais.

ADHÉSION À L'ASSOCIATION FRANCE SPORT

Mme CHAMORIN, CONSEILLÈRE MUNICIPALE

La Ville de Beauvais souhaite s'inscrire dans le cadre du développement du tourisme sportif et de l'accueil de grands événements nationaux et internationaux.

Forte de son positionnement géographique et stratégique au niveau du territoire, la ville de Beauvais offre un important potentiel pour l'accueil et le développement d'une politique sportive nationale et internationale de très haut niveau.

La Ville de Beauvais peut également avoir en perspective de devenir une base arrière pour les équipes internationales participantes des prochains Jeux Olympiques de Londres 2012.

Un potentiel renforcé par un ensemble de moyens et d'équipements sportifs structurants :

- Elispace, Aquaspace, plan d'eau du Canada, Complexe P.de Coubertin, Stade P.Brisson, 14 gymnases, 2 piscines, des terrains extérieurs (Communeau, Omet, un stade d'athlétisme)

- Une offre médicale sur place de haute technologie (IRM, Scanner, médecine nucléaire).

- Une capacité hôtelière importante (544 chambres), un aéroport international, des accès autoroutiers performants qui situent Paris et Roissy Charles de Gaulle à moins d'une heure de route

- Un patrimoine touristique de grande qualité

Également, la ville compte 15 000 licenciés répartis dans une centaine d'associations et des clubs de haut niveau voire de très haut niveau (ASBO, BOUC Volley, Beauvais Triathlon, BRC XV, BOUC Handball...).

L'ensemble formant une politique sportive cohérente et lisible pour le public. Une politique récompensée en 2006 par le prix du « Challenge l'Equipe »

Ainsi, développer une politique sportive événementielle d'envergure irait en adéquation avec les moyens et les ressources dont la ville dispose. Par ailleurs, un tel positionnement véhiculerait pour la ville une dynamique génératrice d'image, de cohésion sociale et d'identité pour les beauvaisiens. L'économie locale serait dynamisée.

Fort de ce constat, l'association F.S.A. (France Sport Association) spécialisée dans la promotion des sites sportifs français à l'étranger a été consultée afin d'établir un diagnostic précis des moyens d'accueil et de l'offre sportive.

L'association « France Sport Association », a été créée en 1991 par la fondation Air France et est agréée par les Ministères du Tourisme et des Sports. Elle est présente dans cent trente pays via les Ambassades, les ministères, les fédérations sportives, les tours opérateur, le C.I.O..., son expertise et son expérience sont reconnues par tous.

Les fédérations sportives font appel à F.S.A. pour l'organisation de manifestations, les déplacements des équipes, les stages, la communication événementielle... Parmi ses fidèles partenaires, elle compte : l'équipe de rugby des All Blacks, la F.F.Rugby, la F.F.Handball, la F.F.Natation, F.F. Karaté, F.F.Football, F.F.Athlétisme...

Elle est l'organisatrice pour le compte des fédérations de l'Open EDF de Natation, du Festival Olympique de la Jeunesse, de la coupe des Confédérations de Football, des stages Jackson Richardson, Luc Abalo pour le hand et Franck Esposito pour la natation...

À travers une adhésion auprès de F.S.A., la Ville de Beauvais peut envisager de bénéficier des actions suivantes :

- Accueil de stages sportifs de haut niveau équipes de jeunes et seniors élites

- Accueil d'événements sportifs internationaux et nationaux

Outre l'avantage d'accueillir régulièrement des internationaux, les sportifs locaux auront l'opportunité de se confronter lors des matches d'entraînements aux équipes étrangères d'envergure.

Le principe de F.S.A. est de proposer en priorité à ses partenaires internationaux et nationaux des destinations vers les collectivités adhérentes de l'association. L'adhésion est annuelle, son coût pour l'année 2010 est de cinq mille Euros.

En dehors de devenir un site prioritaire, la ville de Beauvais bénéficiera dans 130 pays d'une visibilité à travers les campagnes de communication de F.S.A. Les coûts liés à la promotion sont intégralement supportés par F.S.A.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de se prononcer sur le principe d'adhésion de la Ville de Beauvais auprès de France Sport Association ;

- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de ce dossier ;

- de prélever les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet.

La Commission « Sport, Jeunesse », réunie le 13/01/10, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus..

ATTRIBUTION DE BOURSES AUX ATHLÈTES DE HAUT NIVEAU

M. HIBERTY, CONSEILLER MUNICIPAL

Afin d'encourager le sport de haut niveau, la ville de Beauvais souhaite instaurer des aides financières en faveur des athlètes de haut niveau.

La qualité de « sportif de haut niveau » s'obtient par l'inscription sur les listes arrêtées chaque année par le ministère des Sports. Cette reconnaissance institutionnelle est réservée aux sportifs sélectionnés dans les équipes de France et inscrits en catégories sénior, élite, jeune et espoir.

Sous forme de bourses individuelles, ces aides financières pourront permettre d'aider les athlètes à faire face aux dépenses liées à leur préparation sportive, à leurs frais d'équipement ou à leurs frais de scolarité pour les plus jeunes d'entre eux.

Les conditions et modalités d'attribution de ces aides doivent être fixées par l'assemblée délibérante de la collectivité.

Les critères d'attribution retenus sont :

- Inscription sur les listes d'aptitudes ministérielles,
- Licence dans un club local depuis au moins un an,
- Avoir des résultats sportifs probants dans des compétitions de référence.

Le montant de l'aide peut être modulé en fonction :

- De la situation financière du sportif,
- De la catégorie dans laquelle il est inscrit,
- Des résultats obtenus.

Elle peut également être destinée à la réinsertion du sportif dans le monde de l'entreprise à l'issue de sa carrière sportive.

Aussi deux athlètes remplissant les conditions d'éligibilité ont sollicité la Ville de Beauvais pour une aide financière :

- Chloé GUITARD, 16 ans, licenciée à l'Olympique Karaté Club Beauvais, championne de France, athlète de haut niveau inscrite sur les listes d'aptitudes ministérielles.
- Nathalie BIZET, licenciée à Beauvais Handisport, palmarès sportif au plus haut niveau, trois participations aux Jeux Olympiques.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de se prononcer sur ce dispositif de bourses aux athlètes de haut niveau ;
- de valider les critères d'attribution ;
- d'attribuer les bourses suivantes :
 - 1 000 euros à Chloé GUITARD
 - 6 000 euros à Nathalie BIZET
- d'autoriser Madame le Maire à signer toutes pièces nécessaire à la conclusion de ce dossier ;
- de prélever les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet.

La Commission « Sport, Jeunesse », réunie le 13/01/10, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

SUBVENTION ASSOCIATION CIDFF JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA FEMME

MONSIEUR GAIRIN, MAIRE ADJOINT

Depuis 2007, l'association CIDFF se mobilise à l'occasion de la Journée Internationale de la Femme qui se tient le 8 mars et propose en partenariat avec plusieurs associations locales et avec le soutien de la ville, des manifestations pour célébrer cette journée.

Cette action collective portée par le CIDFF vise à promouvoir l'égalité Hommes Femmes, à encourager l'accès des femmes à des activités et des emplois « non traditionnels » et à rassembler, autour d'une cause commune, les habitants des différents quartiers de Beauvais.

Cette journée ouverte à tout public, organisée le samedi 6 mars 2010 de 10 heures à 16 heures sur la Place Jeanne Hachette sur le thème de la santé et du bien être des femmes au vu du constat fait par les professionnels selon lequel les femmes privilégient souvent la santé de leurs enfants au détriment de la leur et ne s'autorisent pas à prendre du temps pour elles (activités, loisirs, etc), a proposé :

- des ateliers sur le thème du bien être, de la nutrition avec la participation d'élèves du lycée des Jacobins et du service prévention santé de la ville de Beauvais,
- des stands d'information sur le thème de la protection maternelle et infantile, de la santé mentale, de la prévention des cancers féminins, de l'alcoolisme avec la participation de l'association pour le couple et l'enfant, de la Ligue Française pour la Santé Mentale, de l'association pour le dépistage du cancer du sein dans l'Oise, de l'association nationale de prévention en alcoologie et addictologie,

- des mini conférences sur le thème de la nutrition.

Le budget prévisionnel de cette action se décompose de la manière suivante :

- 1117 euros pour la ville de Beauvais
- 100 euros pour le conseil régional

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les termes de ce rapport ;
- d'accorder une subvention de 1 117 euros au CIDFF,
- et d'autoriser Madame le Maire à signer toute pièce complémentaire afférente à ce dossier.

La Commission « Sécurité, Prévention de la Délinquance », réunie le 19/01/10, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

SUBVENTION ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE MARISSSEL A-FIDÉLIE BORDEZ

Mme LEROY, CONSEILLÈRE MUNICIPALE

Lors de sa séance du 18 décembre 2009, le Conseil Municipal a adopté le principe d'une participation financière de la ville à la réalisation d'activités menées dans les écoles, dans le cadre des Projets Artistiques et Culturels (P .A.C), des Actions Éducatives et Culturelles (A.E.C) et des Classes Coopératives.

Le dossier des trois classes coopératives de l'école élémentaire MARISSSEL A-FIDELIE BORDEZ qui vous est présenté, est arrivé postérieurement à ce vote.

TITRE DU PROJET : EAU

	Coût	Ville	Agence de l'Eau	Ecole
Marissel A - Fidélie Bordez -	2 421 €	311 €	1 800 €	310 €

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de verser à la coopérative scolaire de l'école la somme de 311 €
- d'imputer cette dépense au budget 2010

La Commission « Éducation, NTIC, Affaires Péri-scolaires, Conseil Consultatif de la Jeunesse », réunie le 18/03/10, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

SUBVENTIONS ÉCOLE OUVERTE

MONSIEUR LY, CONSEILLER MUNICIPAL

L'École ouverte est une opération interministérielle lancée

en 1991. Cette action, inscrite dans le CUCS vise à aider les jeunes à modifier leur représentation de l'école, contribue à leur réussite scolaire et prépare les élèves de CM2 à leur entrée au collège.

À Beauvais le collège C. FAUQUEUX (depuis 2003) et le collège H. BAUMONT (depuis 2006) sont volontaires et participent à l'École ouverte. Ils accueillent les élèves de CM2 et les collégiens pendant les vacances scolaires.

Diverses activités ludo-éducatives : calligraphie, activités autour des langues, voile, VTT...sont ainsi proposées à près de 600 élèves beauvaisiens de Janvier à Août 2010.

Du 23 au 27 août, 25 jeunes du Collège H. BAUMONT profiteront également d'activités scientifiques menées en partenariat avec la structure municipale, H20.

Collège H. BAUMONT (357 élèves concernés)	Collège C. FAUQUEUX (239 élèves concernés)
Dépenses (rémunérations, billetterie, fournitures) : 34 592,36 €	Dépenses (rémunérations, billetterie, fournitures) : 21 802,24 €

L'action est soutenue par quatre partenaires financiers :

- le Fond Social Européen (FSE),
- l'Éducation Nationale,
- l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des chances (ACSE),
- la Ville de Beauvais.

La Ville souhaite continuer à soutenir financièrement cette opération.

Ainsi il est proposé au Conseil Municipal

- d'attribuer une subvention de 2000 € au collège H. BAUMONT et une subvention de 2000 € au collège C. FAUQUEUX dont le versement s'effectuera en avril ;

- d'attribuer une subvention d'équilibre pouvant aller jusqu'à 2000 € sur production pour le 1er octobre 2010 au tard, d'un bilan détaillé accompagné des notifications d'accord ou de refus aux demandes d'aides aux partenaires financiers cités ci-dessus. Le versement interviendra avant le 31 décembre 2010 ;

- d'autoriser le versement de ces sommes aux agents comptables de chaque établissement.

La Commission « Éducation, NTIC, Affaires Périscolaires, Conseil Consultatif de la Jeunesse », réunie le 18/03/10, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

DÉLÉGATION DONNÉE AU MAIRE COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES

Conformément aux dispositions de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous rends compte des décisions que j'ai prises dans le cadre de la délégation que le Conseil Municipal m'a donnée par délibération en date du 4 Avril 2008 et du 13 mars 2009.

- 7 novembre 2009 : Passation d'un contrat de prestation de service avec le photographe Geoffrey ARNOLDY pour le tirage (agrandissements contre collés) des photographies prises

lors du festival « Pianoscope ». Les frais correspondants s'élèvent à 2.000,00 euros TTC.

- 7 novembre 2009 : Passation d'un contrat de prestation de service avec la société Leclerc Imprimerie, afin d'imprimer le catalogue de Benjamin Girard réalisé dans le cadre de sa résidence aux Ateliers d'Artistes. Les frais correspondants s'élèvent à 2.115,00 euros TTC.

- 7 novembre 2009 : Passation d'un contrat de prestation de service avec un graphiste « Caroline Pauchant », pour la réalisation des supports de communication de l'exposition de « Thomas Léon ». Les frais correspondants s'élèvent à 1.640,00 euros TTC.

- 7 novembre 2009 : Passation d'un contrat de prestation de service avec la Société Techniques & Impressions, afin d'imprimer les supports de communication relatifs à l'exposition de « Thomas Léon ». Les frais correspondants s'élèvent à 2.270,00 euros TTC.

- 7 novembre 2009 : Passation d'un contrat de prestation de service avec la Société Creaforme, afin de fabriquer une sculpture de Thomas Léon actuellement en résidence, dans la perspective de son exposition à l'espace culturel. Les frais s'élèvent à 1.800,00 euros TTC.

- 7 novembre 2009 : Passation d'un contrat de prestation de service avec la Société Paris Art, afin de promouvoir via « Paris art com. » l'exposition de « Thomas Léon ». Les frais s'élèvent à 700 euros TTC.

- 7 novembre 2009 : Passation d'un contrat de prestation de service avec la société Rainbow Color, afin de faire réaliser différents tirages des œuvres numériques de Thomas Léon (artiste multimédia actuellement en résidence) dans la perspective de son exposition à l'espace culturel. Les frais correspondants s'élèvent à 2.169,54 euros TTC.

- 7 novembre 2009 : Passation d'un contrat de prestation de service avec la société L?IL CARRE, afin de faire appel à un graphiste pour la conception du visuel de la prochaine édition des Scènes d'été. Les frais correspondants s'élèvent à 1.794,00 euros TTC.

- 12 novembre 2009 : Passation d'une convention avec le «CIDEFE», concernant la participation d'un élu au Colloque «réforme territoriale et devenir des collectivités locales». Les frais correspondants s'élèvent à 421,00 euros TTC.

- 16 novembre 2009 : Passation d'une convention avec l'AMF concernant la participation d'un élu au 92^{ème} congrès des Maires de France. Les frais correspondants s'élèvent à 90 euros TTC.

- 20 novembre 2009 : Passation d'une convention avec « TERRITORIAL » concernant la participation d'un agent à la journée technique «Déchets ménagers : la redevance incitative». Les frais correspondants s'élèvent à 260,00 euros TTC.

- 20 novembre 2009 : Passation d'une convention avec « CIVITAS » concernant la participation d'agents à la formation au logiciel « Gestion Financière ». Les frais correspondants s'élèvent à 2.100,00 euros TTC.

- 20 novembre 2009 : Location, à titre précaire, d'une parcelle de terre à l'association « l'Écume du jour » d'une superficie de 1.000 m², afin de leur permettre d'y exercer une activité de jardin collectif partagé.

- 25 novembre 2009 : Passation d'une convention avec « HANDISPORT PICARDIE » concernant la participation de 3 agents à la formation « Module A du Certificat de Qualification Handisport ». Les frais correspondants s'élèvent à 1.200 euros TTC.

- 25 novembre 2009 : Passation d'une convention de formation avec l'Écume du jour concernant la participation des techniciens du service des espaces verts. Les frais correspondants s'élèvent à 220 euros TTC.

- **26 novembre 2009** : Passation d'un avenant au marché de rénovation du gymnase Léo Lagrange avec l'entreprise SPRID pour des travaux supplémentaires nécessaires à la remise en peinture des escaliers de secours. Les frais correspondants s'élèvent à 4.554,36 euros TTC, portant le marché à 39.877,86 euros TTC.

- **26 novembre 2009** : Passation d'un avenant négatif au marché de construction d'un équipement jeunesse et associations de quartier avec l'entreprise FCB, supprimant des travaux plus nécessaires. Le montant de l'avenant est de 2.960,10 euros TTC, portant en diminution le marché à 22.155,90 euros TTC.

- **26 novembre 2009** : Passation d'un avenant au marché de travaux d'aménagement du lotissement Agel II avec l'entreprise SADE pour des travaux supplémentaires nécessaires au bon déroulement des travaux. Les frais correspondants s'élèvent à 1.709,08 euros TTC, portant le marché à 45.135,84 euros TTC.

- **26 novembre 2009** : Passation d'un avenant au marché de construction d'un équipement jeunesse et associations de quartier avec l'entreprise EOS CONSTRUCTION pour des travaux supplémentaires nécessaires au bon déroulement des travaux. Les frais correspondants s'élèvent à 15.909,28 euros TTC, portant le marché à 697.997,49 euros TTC.

- **26 novembre 2009** : Passation d'un avenant au marché de rénovation du gymnase Léo Lagrange avec l'entreprise STIO pour des travaux supplémentaires nécessaires à l'amélioration du réseau de chauffage. Les frais correspondants s'élèvent à 3.295,39 euros TTC, portant le marché à 58.684,44 euros TTC.

- **26 novembre 2009** : Passation d'un contrat, avec la Société I2G, de maintenance corrective et évolutive du logiciel CADAMAPX destiné aux besoins du service cadastral. Les frais correspondants s'élèvent à 658,80 euros.

- **26 novembre 2009** : Passation d'un contrat avec l'Association « Point Kilométrique 60-PK60 pour l'organisation d'une présentation et d'une animation de circuits de trains miniatures à l'Hôtel de ville, dans le cadre des fêtes de Noël 2009. Le montant de la prestation s'élève à 500 euros.

- **27 novembre 2009** : Passation d'une convention de mise à disposition à titre gratuit de la grande salle du centre Hector Berlioz au profit de l'association DESTIN DE FEMMES, afin de leur permettre la réalisation de leurs missions.

- **30 novembre 2009** : Passation d'un marché à prix unitaires en procédure adaptée avec la Société PGMIC pour le gardiennage de la Place Jeanne Hachette pour la période des fêtes de Noël. Le montant estimatif de la prestation est de 21.212,25 euros TTC.

- **30 novembre 2009** : Passation d'un contrat de prêt de 5.000.000 euros auprès de DEXIA, sur une durée de 10 ans.

- **1^{er} décembre 2009** : Passation d'un contrat avec l'entreprise de spectacle « Pommery Productions » pour l'organisation d'un spectacle intitulé « Noël pour tous », dans le but d'offrir à chaque enfant un spectacle pour Noël. Les frais correspondants s'élèvent à 143.600 euros TTC.

- **1^{er} décembre 2009** : Passation d'une convention de mise à disposition au profit de l'Association Les Francas, moyennant le versement d'un loyer annuel de 7,62 euros, d'un bureau situé au 1^{er} étage de l'Espace Pré-martinet, pour lui permettre de réaliser ses missions.

- **1^{er} décembre 2009** : Passation d'un contrat avec l'association « Blos Fo.rever » pour l'organisation d'une animation avec 4 artistes, échassiers et manipulateurs de feu, dans le cadre des fêtes de Noël. Les frais correspondants s'élèvent à 1.200 euros.

- **2 décembre 2009** : Passation d'une convention avec l'Orchestre d'Harmonie pour la mise à disposition du Théâtre du Beauvaisis, à titre gratuit, pour l'organisation d'un concert d'hiver avec les sapeurs pompiers de Paris.

- **2 décembre 2009** : Passation d'une convention de mise à disposition du Théâtre du Beauvaisis, à titre gratuit, au profit du Conservatoire Eustache du Caurroy, pour l'organisation de 2 concerts de Noël.

- **2 décembre 2009** : Passation d'une convention de mise à disposition du Théâtre du Beauvaisis, à titre gratuit, au profit du Secours Populaire, pour l'organisation d'un concert de l'Orchestre Départemental de l'Oise.

- **4 décembre 2009** : Passation d'un contrat avec Monsieur Gilles DUEZ, Architecte, afin de lui confier une mission de conseil permanent en matière d'urbanisme. Le montant de la prestation s'élève à 420 euros HT par demi-journée.

- **7 décembre 2009** : Passation d'un contrat avec ALLIANCE IMPRESSION pour l'impression du journal « LA SALAMANDRE » de décembre 2009. Les frais correspondants s'élèvent à 956,80 euros TTC.

- **7 décembre 2009** : Passation d'un marché avec l'entreprise EURODEM, pour un montant de 123.286,79 euros HT afin de réaliser des travaux de démolition de l'immeuble 18 rue Saint Laurent.

- **7 décembre 2009** : Passation d'un marché avec la Société QUALICONSULT pour la réalisation d'un diagnostic accessibilité dans les établissements recevant du public. Le montant du marché s'élève à 4.730,29 euros HT pour la tranche ferme, 12.293,42 euros HT pour la tranche conditionnelle 1 et 3.805,62 euros HT pour la tranche conditionnelle 2.

- **7 décembre 2009** : Passation d'une extension au contrat d'assurance temporaire pour l'exposition « Magnificience » avec le Cabinet MMA. Le montant de la prestation s'élève à 90 euros.

- **7 décembre 2009** : Passation d'une convention avec le SIFRRAP, concernant la participation de 15 agents à la formation « extincteurs ». Les frais correspondants s'élèvent à 600 euros HT.

- **7 décembre 2009** : Droit de préemption urbain sur les parcelles de jardin cadastrées section Q n°s 1013,1014,456,457,460 et 461 d'une superficie totale de 1.183 m², appartenant aux consorts SALUT, offrant aux vendeurs la somme de 3.549 euros. L'acquisition des biens cités ci-dessus est nécessaire à la constitution d'une réserve foncière en vue de l'aménagement futur cohérent d'une nouvelle zone d'urbanisation sur le secteur de Marissel.

- **7 décembre 2009** : Droit de préemption urbain sur le bien sis lieudit « Surmontier » cadastré section Q n° 397 d'une superficie totale de 183 m², appartenant aux consorts SALUT, offrant aux vendeurs la somme de 549 euros. L'acquisition du bien cité ci-dessus est nécessaire à la constitution d'une réserve foncière en vue de l'aménagement futur cohérent d'une nouvelle zone d'urbanisation sur le secteur de Marissel.

- **7 décembre 2009** : Droit de préemption urbain sur le bien sis lieudit « Surmontier » cadastré section Q n° 429 d'une superficie totale de 168 m², appartenant aux consorts SALUT, offrant aux vendeurs la somme de 500 euros. L'acquisition du bien cité ci-dessus est nécessaire à la constitution d'une réserve foncière en vue de l'aménagement futur cohérent d'une nouvelle zone d'urbanisation sur le secteur de Marissel.

- **7 décembre 2009** : Droit de préemption urbain sur les parcelles sises lieudit « Surmontier » cadastrées section Q n° 182

et 483 d'une superficie totale de 234 m², appartenant aux consorts SALUT, offrant aux vendeurs la somme de 504 euros. L'acquisition des biens cités ci-dessus est nécessaire à la constitution d'une réserve foncière en vue de l'aménagement futur cohérent d'une nouvelle zone d'urbanisation sur le secteur de Marissel.

- **8 décembre 2009** : Passation d'une convention de mise à disposition de l'Auditorium Rostropovitch, à titre gratuit, au profit de l'Association Octave V Clarinet'Capriccio, pour l'organisation d'un concert.

- **8 décembre 2009** : Passation d'un marché pour des travaux d'aménagement au parc Hector Berlioz avec les entreprises suivantes :

- Lot 1 - SACER : 286.734,72 euros HT
- Lot 2 - TELECOISE : 71.290,13 euros HT
- Lot 3 - ISS Espaces Verts : 144.012,34 euros HT
- Lot 4 - Clôtures Environnement : 26.754,00 euros HT

- **8 décembre 2009** : Passation d'un contrat avec la Société MEZZO pour la promotion de la manifestation « Pianoscope 2009 ». Les frais correspondants s'élèvent à 2.392 euros TTC.

- **10 décembre 2009** : Passation d'un marché avec la Société SYLVAIN JOYEUX, pour un montant de 10.489,90 euros HT, afin de réaliser des travaux de dévoiement du réseau eaux pluviales rue Paul Doumer.

- **14 décembre 2009** : Passation d'une convention avec l'entreprise AIR LIQUIDE, d'un montant de 331,00 euros TTC, pour la mise à disposition d'emballages de gaz pour le service serrurerie.

- **14 décembre 2009** : Passation d'un marché en procédure adaptée avec la Société H2COM, pour un montant compris entre un minimum annuel de 10.000 € HT et un maximum annuel de 40.000 € HT, pour la retranscription des débats lors des assemblées municipales.

- **14 décembre 2009** : Passation d'une convention d'exploitation et de mise à disposition d'un photocopieur dans le hall du bâtiment Malherbe avec la Société Photomaton.

- **14 décembre 2009** : Passation d'un contrat de prestations de service avec la Société TELURIK, pour la création d'une base données, l'hébergement, les abonnements, l'accompagnement ainsi que les coûts de consommations SMS pour une durée d'un an, dans le cadre de la mise en place du fil info SMS. Le montant de la dépense est de 3.750 euros HT forfaitaire pour la création d'une base de données, de 4.800 euros HT annuelle pour le coût inhérent aux opérations du système pour le compte de la Ville. Il est à prévoir également le coût des consommations SMS.

- **14 décembre 2009** : Passation d'un avenant au contrat assurance dommage aux biens pour l'extension des garanties à la patinoire mobile installée Place Jeanne Hachette, avec le Cabinet HUMBERT (MMA), moyennant une prime complémentaire de 750 euros.

- **14 décembre 2009** : Passation d'un marché pour des travaux d'entretien et d'aménagement des bâtiments de la Ville de Beauvais :

- Lot 1 - S2R : pour un montant maximum annuel de 80.000 euros TTC
- Lot 2 - S2R : pour un montant maximum annuel de 80.000 euros TTC
- Lot 3 - THEBAULT : pour un montant maximum annuel de 80.000 euros TTC
- Lot 4 - AVYA TP : pour un montant maximum annuel de 80.000 euros TTC
- Lot 5 - MARISOL : pour un montant maximum annuel de 80.000 euros TTC
- Lot 6 - S2R : pour un montant maximum annuel de 80.000 euros TTC
- Lot 7 - GLODT : pour un montant maximum annuel de 80.000 euros TTC

- **15 décembre 2009** : Modification de l'article 1 de la décision n°2009-734 portant sur les travaux de démolition de l'immeuble 18 rue Saint Laurent. Le montant du marché conclu avec l'entreprise EURODEM s'élève à 123.286,79 euros TTC.

- **15 décembre 2009** : Passation d'un marché avec l'entreprise Métallerie LEJEUNE pour la fourniture et la pose de garde-corps Avenue de l'Europe et Pont Cambry. Le montant du marché s'élève à 23.744,00 euros HT pour la tranche ferme et 24.416,00 euros HT pour la tranche conditionnelle.

- **15 décembre 2009** : Modification de l'article 1 de la décision n°2009-571 portant sur la fourniture, l'installation, l'interconnexion et le paramétrage d'une solution réseaux pour le raccordement de caméras de vidéo surveillance sur la ville. Le montant du marché conclu avec l'entreprise FORCLUM s'élève à 50.700 euros HT.

- **18 décembre 2009** : Passation d'un contrat annuel d'affranchissement AFFRANCHIGO FORFAIT N avec la POSTE, pour organiser occasionnellement l'affranchissement du courrier de la Ville de Beauvais.

- **18 décembre 2009** : Passation d'un contrat annuel de remise et de collecte à domicile du courrier avec la POSTE, pour livrer le courrier réceptionné et collecter le courrier municipal en vue de sa distribution, sur les tranches de 800 plus maximum déposés et de 8000 plus maximum collectés par jour. La dépense correspondante s'élève à 3.707,60 €.

- **18 décembre 2009** : Passation d'un contrat annuel de boîte postale FLEXIGO avec la POSTE, pour la réception des courriers et le fonctionnement du contrat de remise et collecte de courrier. Le montant total de la dépense annuelle s'élève à 94,36 euros.

- **21 décembre 2009** : Passation d'un marché avec la Direction de l'Exploitation SANEF, pour un montant annuel maximum de 40.000 € HT pour la fourniture de sel de deverglage.

- **21 décembre 2009** : Passation d'un contrat avec Bastien GALLET, critique d'art, pour la création d'un texte original pour le dépliant accompagnant l'exposition de « Thomas Léon ». Les frais correspondants s'élèvent à 670 euros TTC.

- **22 décembre 2009** : Passation d'un marché avec l'entreprise ISS ESPACES VERTS, pour des travaux de plantations d'arbres d'alignement sur la voie d'accès au lotissement Beaulieu. Les frais correspondants s'élèvent à 9.209,91 euros HT.

- **24 décembre 2009** : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, de la salle de jeux de l'école maternelle Pablo Picasso au profit de l'association « CRES-CENDO », afin de répondre à leurs besoins.

- **28 décembre 2009** : Passation d'un marché pour des travaux d'aménagement de la tranche 2 du parc Hector Berlioz avec les entreprises suivantes :

- Lot 1 : EIFFAGE - pour un montant (offre de base) de 95.183,86 euros HT
- Lot 2 : SPORT France - pour un montant (offre variante) de 30.700,00 euros HT

- **28 décembre 2009** : Passation d'un marché d'étude préalable à la création d'une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager sur la ville de Beauvais, pour un montant global et forfaitaire de 119.600 € TTC. Le marché est conclu en procédure adaptée avec le groupement solidaire composé de Daniel Duché, Architecte DPLG et du patrimoine, urbaniste ENPC et de Jean-Marie Curvale, Paysagiste DPLG.

- **5 janvier 2010** : Passation d'un marché avec le Centre de gestion de la fonction publique territoriale pour un service de

médecine professionnelle et préventive, d'hygiène et de sécurité. Le marché est à bons de commande compris entre un montant minimum annuel de 20.000 € HT et un montant maximum annuel de 200.000 € HT. Le montant estimatif annuel pour la Ville de Beauvais est de 78.750 € net.

- 5 janvier 2010 : Passation d'une convention de formation avec le Comité de Picardie Natation (ERFAN) concernant la participation de deux agents à la révision du Certificat d'Aptitude à l'Exercice de la Profession de Maître Nageur Sauveteur (CAEPMNS). Les frais correspondants s'élèvent à 388,00 euros TTC

- 5 janvier 2010 : Passation d'une délégation de droit de préemption urbain sur l'ensemble de l'immeuble sis Boulevard Saint Jean à Beauvais, cadastrée section AR n° 389, 390, 412, 397, 400, 290, 310, 334, 336, 337, 430, 291, 293, 281, 282, 263, 266, 150, 264, et les 746/1.000èmes de la parcelle AR n° 265 d'une surface totale de 3ha 62a 04ca, au prix de 2 020 882,52 € HT au profit de la société BERTJADI.

- 5 janvier 2010 : Passation d'un contrat d'engagement avec la société « MAXIMUM SHOW », afin d'assurer une prestation musicale avec l'orchestre de variétés : « ORCHESTRE MILLENIUM » lors des vœux du Personnel Municipal à l'Elispace. Les frais correspondants s'élèvent à 6.000 euros TTC.

- 6 janvier 2010 : Passation d'une convention de formation avec TPMA concernant la participation d'un agent à la formation « l'animatrice de RAM face à la législation » dans l'Oise en 2010. Les frais correspondants s'élèvent à 250,00 euros TTC.

- 6 janvier 2010 : Passation d'une convention de formation avec ADIAJ FORMATION 3 concernant la participation d'un agent à la formation « rédiger les règlements de fonctionnement des crèches ». Les frais correspondants s'élèvent à 468,00 euros TTC.

- 6 janvier 2010 : Passation d'une convention de formation avec CFPTS concernant la participation d'un agent à la formation « prévention des risques et sécurité pour la licence d'exploitant ». Les frais correspondants s'élèvent à 920,92 euros TTC.

- 6 janvier 2010 : Passation d'une convention de formation avec SERIANS concernant la participation d'un agent à la formation « oracle administration ». Les frais correspondants s'élèvent à 2.990,00 euros TTC.

- 6 janvier 2010 : Passation d'une convention de formation avec IPP concernant la participation d'un Directeur à la formation « réussir les prévisions d'effectifs scolaires ». Les frais correspondants s'élèvent à 1.085 euros TTC.

- 8 janvier 2010 : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, des Ateliers d'Artistes de la Ville de Beauvais au profit du plasticien Benjamin HOCHART, pour la préparation de son exposition.

- 8 janvier 2010 : Passation d'une convention avec ERDF pour la réalisation de la desserte en électricité du lotissement La Marette – tranche 3. La mise en place, l'équipement et le raccordement haute Tension du nouveau poste de distribution seront réalisés par ERDF. Le câblage et les connexions Basse Tension seront supportés par la commune. ERDF se chargera d'incorporer ces ouvrages dans la concession d'exploitation.

- 8 janvier 2010 : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, de l'appartement Résidence Ateliers d'Artistes, au profit de Géraldine LAY, photographe, dans le cadre des Photoaumnales 2010.

- 12 janvier 2010 : Passation d'une convention de formation avec FARECO concernant la participation de deux agents à la formation « régulation de trafic et contrôleur de

carrefour à feux ». Les frais correspondants s'élèvent à 6.996,60 euros TTC.

- 12 janvier 2010 : Passation d'un marché avec la Société HOLCIM BETONS, pour un montant annuel maximum de 30.000 € TTC, pour la fourniture de bétons et dérivés vrac.

- 13 janvier 2010 : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, de l'Auditorium Rostropovitch, au profit de l'Association Les Z'arts Be, dans le cadre des représentations théâtrales.

- 13 janvier 2010 : Passation d'une convention de formation avec LE CRIJ PICARDIE concernant la participation de sept agents à la formation « Information Jeunesse de base-module A Documentation ». Les frais correspondants s'élèvent à 140,00 euros TTC.

- 15 janvier 2010 : Réalisation d'un emprunt avec la Caisse des Dépôts et Consignations de 886.313 euros pour le financement des opérations du PRU Saint Jean.

- 15 janvier 2010 : Passation d'un contrat de maintenance du logiciel PROGOS subventions avec la Société MGDIS. Les frais correspondants s'élèvent à 1 777,70 euros TTC.

- 15 janvier 2010 : Conclusion avec la Caisse Epargne de Picardie d'un emprunt de 3 millions d'euros – Budget annexe Agel.

- 15 janvier 2010 : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, de l'Auditorium Rostropovitch, au profit de l'Association le Théâtre de l'Orage, afin d'organiser une représentation de travaux.

- 15 janvier 2010 : Passation d'un contrat d'assurance temporaire avec le MMA-Cabinet Gérard HUMBERT, afin de garantir les œuvres de l'exposition « Concrete Islands » dans les galeries de la Médiathèque centrale de l'espace culturel François Mitterand. Les frais correspondants s'élèvent à 90 euros.

- 15 janvier 2010 : Passation d'une convention avec SAFRAN ET CO pour la participation du personnel du Service Education à une formation. Les frais correspondants s'élèvent à 22.173,84 euros TTC.

- 18 janvier 2010 : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, de la salle de réunion de l'Espace Colette, au profit de l'Association BENKADI, afin de réaliser ses missions.

- 18 janvier 2010 : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, de la salle de réunion de l'Espace Colette, au profit de l'Association CLUB de L'AMITIE, afin de réaliser ses missions.

- 18 janvier 2010 : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, du bureau de permanence sis au 1er étage de la M.E.F Saint Jean au profit de l'Association LE ROSEAU, afin de réaliser ses missions.

- 18 janvier 2010 : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, du bureau de permanence sis au 1er étage de la M.E.F Saint Jean, au profit de l'Association APCE Picardie, afin de réaliser ses missions.

- 19 janvier 2010 : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, de l'Auditorium Rostropovitch, au profit de l'Association le Théâtre du Moulin à Paroles, afin d'organiser leurs spectacles.

- 20 janvier 2010 : Passation d'une convention concernant la participation d'un agent au séminaire « 50^{ème} journée annuelle de nutrition et de diététique » organisé par JAND 2010. Les frais correspondants s'élèvent à 85,00 euros TTC.

- **21 janvier 2010** : Passation d'un marché avec la société CS BTP 02, afin de réaliser une mission de coordination SPS pour des travaux d'aménagement du parc Hector BERLIOZ. Les frais correspondants s'élèvent à 1 550,00 euros HT.

- **21 janvier 2010** : Passation d'une convention concernant une opération archéologique préventive de diagnostic par la Ville de Beauvais-Service Archéologique Municipal sur un terrain situé au 1 bis, rue Cambry à Beauvais.

- **22 janvier 2010** : Passation d'une convention concernant la réalisation d'une opération archéologique préventive de diagnostic par la Ville de Beauvais-Service Archéologique Municipal sur un terrain situé rue du Mont Capron à Beauvais.

- **22 janvier 2010** : Passation d'un contrat avec la société Lenormant Manutention, afin d'assurer la maintenance de la nacelle utilisée par la régie technique des affaires culturelles. Les frais correspondants s'élèvent à 500,00 euros TTC.

- **26 janvier 2010** : Passation d'une convention concernant la mise en souterrain des réseaux aériens de France Télécom. La Ville de Beauvais prend en charge les travaux de terrassement ainsi que la mise en place des ouvrages de génie civil de France Télécom. La reprise du câblage de communication sera réalisée par France Télécom qui versera à la Ville une participation de 11 450,37 euros HT.

- **28 janvier 2010** : Passation d'un contrat avec l'entreprise EAUTECH, concernant la maintenance des installations de filtration et de traitement d'eau des piscines A.BELLIER et ARGENTINE. Le montant annuel maximum est de 20 000,00 euros HT.

- **1^{er} février 2010** : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, du Théâtre du Beauvaisis, au profit du Conservatoire Eustache du Caurroy, afin d'organiser un gala de danse.

- **1^{er} février 2010** : Passation d'un contrat avec la société PANTERGA SYSTEMES, concernant la maintenance de deux terminaux « DIBTIC » et de logiciels de gestion « FOIRES ET MARCHES ». Le montant annuel est de 825,24 euros TTC.

- **2 février 2010** : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, de l'Auditorium Rostropovitch, au profit de l'Association Cantus Félix, afin d'organiser leurs concerts.

- **2 février 2010** : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, de trois bureaux de permanence de la M.E.F Saint Jean au profit de l'Association REACTIF, afin de réaliser ses missions.

- **2 février 2010** : Passation d'une convention de prestation de services avec l'entreprise SAS Contact FM, concernant un spectacle à caractère unique pour fêter les 10 ans d'existence de l'Elispace de Beauvais. Les frais correspondants s'élèvent à 25.000,00 euros HT.

- **3 février 2010** : Passation d'un contrat avec la société OMIA, concernant la maintenance des cabines de peinture des ateliers des Services Techniques. Les frais correspondants s'élèvent à 775,59 euros HT pour une année.

- **3 février 2010** : Don à titre gracieux, de la part de Monsieur Jacques BOUQUET, des œuvres originales suivantes :
- Maladrerie Saint Lazare (1970-71) : tableau de B. Perrone ;
- Gare de Crèvecœur-le-Grand (1970) : tableau auteur inconnu ;
- Eglise près de Crèvecœur-le-Grand : tableau auteur inconnu ;
- Eglise Bonvilliers (1970) : tableau auteur inconnu.

- **3 février 2010** : Passation d'un contrat avec l'Office

Culturel Régional de Picardie, concernant l'exposition organisée à la galerie nationale de la tapisserie par le Fonds Régional d'Art Contemporain de Picardie pour la mise en œuvre d'actions de médiation et de sensibilisation en direction des publics. La dépense correspondante s'élève à 2.000 € TTC.

- **4 février 2010** : Passation d'un marché avec la société APAVE CETE Nord- Ouest, afin de réaliser une mission de contrôle technique pour les travaux d'aménagement du local échangeur et du réseau de chauffage pour les maternelles Jules VERNE et de la Briqueterie. Les frais correspondants s'élèvent à 1 350,00 euros HT.

- **5 février 2010** : Modification du contrat n° 012680H signé avec la SMACL, concernant les avenants n°4 à 6 au contrat flotte automobile de la ville régularisant ces différentes modifications se soldant par un avoir de 14 701,18 euros.

- **8 février 2010** : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit de l'Auditorium Rostropovitch, au profit de la Compagnie Oui-Théâtre, afin d'organiser ses représentations théâtrales.

- **8 février 2010** : Passation d'un contrat au tarif réglementé avec GDF/ SUEZ concernant l'alimentation des installations de chauffage des anciens locaux de l'EMP Voisinlieu-4 rue de l'école maternelle.

- **8 février 2010** : Passation d'un contrat de maintenance des installations de sécurité d'alarmes incendie et de détection incendie avec l'entreprise TELECOISE, pour un montant annuel maximum de 20 000,00 euros HT.

- **8 février 2010** : Passation d'un contrat de maintenance des adoucisseurs d'eau et des disconnecteurs des bâtiments de la ville avec l'entreprise EAUTECH, pour un montant annuel maximum de 15 000,00 euros HT.

- **8 février 2010** : Passation d'une convention concernant la participation d'un agent à la formation « l'obligation de contrôle de la gestion associative » organisé par ARFOS. Les frais correspondants s'élèvent à 1 090,00 euros TTC.

- **8 février 2010** : Passation d'une convention avec Monsieur Michel LIOT, Président de la SA Immobilière du Thiers, pour une opération archéologique préventive de diagnostic par le Service Archéologique Municipal, sur un terrain situé avenues Corot et du 8 Mai 1945.

- **8 février 2010** : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, du Théâtre du Beauvaisis, au profit de l'Association Kiwanis Club de Beauvais, afin d'organiser un concert avec la chorale Arpège.

- **8 février 2010** : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, de l'ASCA, au profit du collège Henri Baumont, pour la présentation d'un spectacle théâtral.

- **9 février 2010** : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, du bureau de permanence sis au 1er étage de la M.E.F Saint Jean au profit de l'Association ENTRAIDE, afin de réaliser ses missions.

- **9 février 2010** : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, de l'A.S.C.A., au profit de l'école maternelle Jules Michelet, afin d'organiser un spectacle chorégraphique et musical.

- **9 février 2010** : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, du Théâtre du Beauvaisis, au profit de la compagnie Marie Devillers, afin d'organiser une pièce chorégraphique.

- **9 février 2010** : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, du Théâtre du Beauvaisis, au profit de l'association Danse Education Culture-ASC, afin d'organiser un spectacle de danse.

- 9 février 2010 : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, du Théâtre du Beauvaisis, au profit de l'association Danse et Rythme, afin d'organiser un spectacle chorégraphique et musical avec l'association Hanicroches.

- 10 février 2010 : Passation d'une convention avec le CNFPT concernant la participation de 7 agents à la formation « remise à niveau en français et mathématiques dans le cadre de la préparation concours de catégorie C ». Les frais correspondants s'élèvent à 1 395,00 euros TTC.

- 11 février 2010 : Passation d'un avenant au contrat flotte automobile avec la SMACL régularisant les différentes modifications intervenues dans la composition de la flotte automobile. Les frais correspondants s'élèvent à 4.590,63 euros TTC.

- 16 février 2010 : Mise à disposition d'un bureau de permanence sis au 1er étage de la MEF Saint-Jean au profit de l'Association CIDFF, pour lui permettre de réaliser ses missions.

- 17 février 2010 : Passation d'une convention avec l'Agence SOCOTEC, d'un montant de 870 euros HT, pour une mission de contrôle technique des travaux d'aménagement intérieur pour la création d'une salle informatique au centre Robert Séné.

- 17 février 2010 : Passation d'un contrat de maintenance des extincteurs et RIA avec la Société FIRE L, d'un montant annuel maximum de 30.000 euros HT.

- 17 février 2010 : Passation d'un contrat de maintenance des installations électriques, visites triennales SSI et paratonnerres de bâtiments de la Ville avec la Société FIRE L, d'un montant annuel maximum de 23.000 euros HT.

- 17 février 2010 : Passation d'un marché avec la Société BUREAU VERITAS pour leur confier une étude de diagnostic accessibilité de la voirie et des espaces publics. Le montant du marché s'élève comme suit : Tranche ferme : 5.000 € HT – tranche conditionnelle : 34.000 € HT – réunion supplémentaire ? journée : 420 € HT.

- 18 février 2010 : Passation d'un contrat avec le CFC, d'une durée de 2 ans, pour l'édition quotidienne de plusieurs exemplaires de revue de presse par la collectivité. Les frais correspondants s'élèvent à 21.549,28 euros TTC.

- 22 février 2010 : Mise à disposition de matériel technique au profit de l'Association « Comptoir Magique », pour l'organisation de concerts dans le cadre du 15ème festival du Blues autour du Zinc.

- 22 février 2010 : Location, à titre précaire, à Monsieur ALLART Jacques, de parcelles de terre d'une surface de 1.987 m2 afin d'y exercer à titre personnel une activité de jardinage ; la ville de Beauvais n'ayant pas de projet immédiat sur ce terrain.

- 25 février 2010 : Passation d'un marché pour la réalisation de travaux d'aménagement du blog Notre Dame du Thil avec les sociétés suivantes :

- lot 1 : TELECOISE pour un montant de 10.500,47 € HT

- lot 2 : SOTRAFRAN pour un montant de 7.279 € HT

- lot 3 : SPRID pour un montant de 7.573,73 € HT.

- 25 février 2010 : Passation d'un contrat avec la Société Media Transports pour une campagne d'affichage au niveau du réseau des gares de la région afin de promouvoir Pianoscope. Les frais correspondants s'élèvent à 3.900 euros TTC.

- 26 février 2010 : Mise à disposition, au profit de l'Association ENTREDANSES, de la salle de motricité de l'école maternelle GREBER.

- 26 février 2010 : Passation d'un contrat de maintenance des installations de désenfumage des bâtiments de la Ville avec l'entreprise EXUPRO, d'un montant annuel maximum de 11.000 euros HT.

- 26 février 2010 : Passation d'un contrat d'accès au service de regroupement de facturation avec option de télétransmission pour un montant de 2.520 € HT par an, avec EDF. Ce service vient en substitution du contrat Di@lège préalablement signé.

- 26 février 2010 : Passation d'un marché avec la Société DEKRA Inspection pour une mission de contrôle technique relative aux travaux de construction d'un équipement Jeunesse et associations de quartier, suite au transfert intervenu après fusion-absorption de DEKRA Construction.

- 26 février 2010 : Passation d'un marché en procédure adaptée à bons de commande compris entre un montant minimum de 15.000 € HT et un montant maximum de 200.000 € HT avec la Société Espace Info Com, pour la location et la maintenance de 2 photocopieurs neufs pour le service reprographie.

- 1^{er} mars 2010 : Passation d'un contrat avec l'association « Fitness Club Beauvaisien » pour une animation de bodyjam et de bodybalance dans les salons de l'Hôtel de Ville, dans le cadre de la Journée de la Femme 2010. Les frais correspondants s'élèvent à 70 euros.

- 1^{er} mars 2010 : Passation d'un contrat avec l'association du Photo-Club de Beauvais pour la mise à disposition, à titre gratuit, de la Galerie de l'Espace culturel François Mitterrand, pour accueillir leur exposition.

Le Conseil Municipal a pris acte des décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation.

Mme Le MAIRE : Je vous remercie. Mes chers collègues, le Conseil est terminé.

La séance est levée à 22H05.